



Programme des Nations Unies pour l'environnement

EP

UNEP(DEPI)/MED WG 340/7
15 octobre 2009
FRANÇAIS
ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

Session supplémentaire de la réunion des Points focaux du PAM

Le Caire (Égypte), 30 septembre – 1^{er} octobre 2009

RAPPORT DE LA SESSION SUPPLÉMENTAIRE DE LA RÉUNION DES POINTS FOCaux DU PAM 30 septembre – 1^{er} octobre 2009, Le Caire (Égypte)

TABLE DES MATIÈRES

Rapport

Annexe I Liste des participants

Annexe II Ordre du jour

Annexe III Mandats des composantes du PAM

Annexe IV Programme de travail sur cinq ans 2010 - 2014

Annexe V Budget-programme pour l'exercice biennal 2010 – 2011

Annexe VI Projet de décision

Introduction

1. Conformément au programme de travail adopté par la Quinzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et à ses Protocoles, tenue à Almeria (Espagne), en janvier 2008, et à la décision de la réunion des Points focaux du PAM, tenue à Athènes (Grèce), du 7 au 10 juillet 2009, une session supplémentaire de la réunion des Points focaux du PAM s'est déroulée à l'hôtel Grand Hyatt, au Caire (Égypte), du 30 septembre au 1^{er} octobre 2009. La session supplémentaire avait pour principal objectif d'examiner le projet de programme de travail quinquennal 2010-2014, le programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 et les projets de mandat des composantes du PAM, en vue de les soumettre sous leur forme finalisée à la Seizième réunion des Parties contractantes en novembre 2009.

Participation

2. Les Parties contractantes ci-après étaient représentées à la session supplémentaire: Albanie, Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie.

3. La Banque mondiale et une organisation non gouvernementale (AOYE/RAED) étaient représentées par des observateurs.

4. La liste complète des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

5. La session supplémentaire a été ouverte le mardi 30 septembre 2009 à 18h30 par M. José L. Buceta Miller (Espagne), Président élu à la réunion des Points focaux du PAM tenue à Athènes (Grèce) du 7 au 10 juillet 2009 et par Mme Maria Luisa Silva Mejias, Administratrice chargée du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et Coordinatrice adjointe.

Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

6. Il a été convenu que le règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et à ses Protocoles s'appliquerait *mutatis mutandis* à la session supplémentaire (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

7. Puisque la session supplémentaire était un prolongement de la réunion des Points focaux du PAM tenue à Athènes en juillet 2009, il a été décidé que le Bureau élu par ladite réunion continuerait à assumer ses fonctions.

8. En application de l'article 14 du règlement intérieur mentionné au paragraphe 7 ci-dessus, la réunion a adopté l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.340/1 et l'ordre du jour annoté figurant dans le document UNEP(DEPI)/MED WG.340/2/Corr.1. Sur proposition du Président, il a été décidé de traiter en premier lieu le point 4 de l'ordre du jour afin d'utiliser au mieux le temps disponible. Cependant, pour des raisons de clarté, le présent rapport suit l'ordre du jour original.

Point 3 de l'ordre du jour: Mandat des composantes du PAM

9. À l'invitation du Président, le Secrétariat a présenté le document UNEP(DEPI)/MED WG.340/3, inclus à l'annexe I, relatif aux projets de mandat des composantes du PAM, tels que révisés en consultation avec les membres du CEC, conformément aux propositions des Points focaux du PAM à leur réunion d'Athènes en juillet 2009. La réunion a exprimé sa satisfaction pour le travail effectué

par le Secrétariat pour élaborer des mandats intégrés et précis pour les composantes du PAM. Les participants sont intervenus sur le projet de décision et les mandats.

10. Suite à la discussion, il a été convenu de préciser le libellé du projet de décision pour montrer que les projets de mandat avaient été élaborés sur la base des sources de financement actuelles mais n'étaient pas censés décrire de façon permanente ou obligatoire les attributions financières. Un représentant a demandé que la réunion des Parties contractantes traite de la question de l'équilibre de l'utilisation des ressources du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée entre les composantes du PAM.

11. Quelques représentants ont exprimé leurs préoccupations du fait que les documents n'attribuaient pas de responsabilités spécifiques aux CAR individuellement pour aider les pays à lutter contre la pollution provenant de sources "offshore", notamment dans le contexte du Protocole "offshore". Les participants ont reconnu le besoin de trouver une approche commune, fondée sur des synergies. Néanmoins, puisque le Protocole n'était pas encore entré en vigueur, il était considéré prématuré d'en confier la responsabilité à un CAR particulier avant d'avoir examiné les incidences juridiques. Sur proposition du Président, il a été décidé que le Secrétariat préparerait un document d'orientation qui serait présenté tout d'abord au Bureau puis aux Points focaux, indiquant comment l'assistance fournie aux pays au titre du Protocole "offshore" devait être répartie entre l'Unité de coordination et les composantes du PAM.

12. Une discussion s'ensuivit sur la façon de définir les rôles respectifs des CAR et de l'Unité de coordination pour assister les Parties contractantes pour leur stratégie nationale de développement durable. Après avoir examiné la proposition de la Commission européenne qui consistait à inclure cette activité dans le mandat du Plan Bleu (CAR/PB), la réunion a conclu que tous les CAR, et pas seulement le CAR/PB, avaient un rôle à jouer. Il a été décidé : i) d'adopter la proposition de la CE, telle qu'amendée, et également ii) d'ajouter un paragraphe à l'introduction commune des mandats indiquant que, sous la conduite de l'Unité de coordination, les composantes du PAM aident dans, dans leurs domaines d'activités respectifs, à la mise en œuvre de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD).

13. La réunion a convenu de quelques amendements aux projets de mandat individuel: pour le mandat du MED POL (assistance technique ajoutée au renforcement des capacités au chapitre "Principaux domaines d'action" et précision que l'évaluation de la pollution s'appliquait aux zones côtières en général et pas seulement aux points chauds); pour le mandat du REMPEC (ajout dans les généralités d'une référence au fait que le REMPEC est administré par l'OMI en coopération avec le PAM/PNUE) pour le mandat du CAR/PAP (insertion de l'aide aux Parties contractantes pour formuler et mettre en œuvre les stratégies nationales et plans d'action au titre du Protocole GIZC, comme nouveau point ajouté au chapitre "Champ d'action"); et pour le mandat du CAR/PP (ajout d'une référence à l'article 8 du Protocole "offshore" dans le chapitre "Objectif et mission").

14. S'agissant du mandat du CAR/ASP, il a été convenu que les ressources seraient rationalisées et axées sur les aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) qui devraient alors acquérir plus d'importance que les aires spécialement protégées (ASP) au chapitre "Champ d'action et questions clés". D'autres représentants ont souligné que les États riverains avaient en fait besoin d'être aidés pour la création d'ASP ainsi que le fait que le Protocole ASP/DB faisait mention des deux catégories. Le Directeur du CAR/ASP a expliqué que les accords avaient été mis en place avec des donateurs en vue de financer les ASP, y compris les ASPIM et qu'il était procédé à une hiérarchisation comme exercice d'ensemble. L'amendement proposé par l'Italie a été approuvé; il visait à inclure à la fois les ASPIM et autres ASP, indiquant clairement qu'il pouvait s'agir de zones situées au-delà des juridictions nationales, le cas échéant.

15. En réponse à une question de la salle, les Directeurs du REMPEC et du CAR/ASP ont expliqué les procédures suivies par les CAR pour mobiliser des financements dans le secteur privé. Des mesures ont été prises dans le cadre des recommandations des Parties contractantes, en étroite collaboration avec l'Unité de coordination qui était tenue informée des activités et des résultats. Il a été convenu que les mandats seraient modifiés pour mentionner "partenariat" avec le secteur privé, plutôt que "soutien financier" ou "financement".

16. La réunion a approuvé le projet de décision IV, tel qu'amendé, en vue de le soumettre à l'examen de la Seizième réunion des Parties contractantes qui se tiendra du 3 au 5 novembre 2009 à Marrakech (Maroc).

Point 4 de l'ordre du jour: Programme de travail sur cinq ans 2010-2014

17. L'Administratrice chargée du PAM/Coordonnatrice adjointe a présenté le document UNEP(DEPI)/MED WG 340/4 relatif au Programme de travail sur cinq ans. Ce document a été établi par le CEC conformément au Document sur la gouvernance et aux propositions des Points focaux du PAM lors de la réunion à Athènes en juillet 2009. Il comprenait une introduction générale avec trois "thèmes prioritaires": Gouvernance, Gestion des écosystèmes et Changement climatique. En réponse aux propositions initiales des participants sur la structure du document, le Président a mis en place un groupe de travail informel composé de l'Espagne (qui en assumait la présidence), de la Grèce et des Directeurs des CAR, groupe chargé de rédiger à nouveau l'introduction générale. Une version révisée a été distribuée et a servi de base à la discussion de la session supplémentaire. Comme la présidence du groupe de travail informel l'a expliqué, les mêmes trois thèmes avaient été maintenus, supprimant la référence aux priorités, et la teneur existante avait été réorganisée. Le thème 2 était désormais intitulé "Biodiversité des écosystèmes" et identifiait quatre domaines d'action: la gestion intégrée des zones côtières (GIZC); la biodiversité; la prévention et la maîtrise de la pollution; et la protection et la consommation durables. La réunion a supprimé le principe de décomposition en thèmes, étant bien entendu que cela n'aurait aucune répercussion sur la priorité.

18. La réunion a félicité le Secrétariat pour avoir présenté un document stratégique sur les priorités du PAM pour les cinq années à venir. Une discussion substantielle a suivi afin de savoir si le changement climatique devait être traité comme thème séparé ou bien, comme le suggéraient les Parties contractantes, être incorporé dans la protection de l'écosystème. Le traiter comme un thème séparé aurait des conséquences opérationnelles et pourrait impliquer des budgets et des responsabilités séparés. Plusieurs participants ont exprimé un avis contraire, avançant que reléguer ce thème à un statut inférieur dans le document pourrait avoir des implications financières adverses. Étant donné que le changement climatique était une priorité reconnue internationalement et une question d'une grande sensibilité politique, étant donné la gravité des effets escomptés sur la région méditerranéenne, il a été décidé de maintenir le changement climatique comme thème séparé.

19. Le Président a mis en place un deuxième groupe de travail informel afin de trouver un compromis acceptable sur l'identification des thèmes. La proposition du groupe de restructurer le document en six thèmes: Gouvernance; GIZC; Biodiversité; Prévention et maîtrise de la pollution; Production et consommation durables; et, Changement climatique a été adoptée, telle qu'amendée ultérieurement, en vue de sa soumission à l'examen de la réunion des Parties contractantes. La réunion a chargé le Secrétariat d'adapter la présentation du programme de travail de l'exercice biennal 2010-2011 à la nouvelle structure arrêtée pour le programme de travail quinquennal.

20. En réponse à un souci général selon lequel la classification des sujets dans le document pourrait être utilisée par les pays comme un argument pour reprogrammer ou réduire leurs priorités de financement, il a été convenu d'insérer un nouveau paragraphe introductif indiquant que la structure du programme de travail ne reflétait pas celle du PAM ou de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, elle n'impliquait pas non plus l'aval donné à toutes modifications éventuellement apportées à cette structure dans l'avenir. La proposition a été acceptée.

21. Conformément au Document sur la gouvernance, une phrase a été ajoutée dans l'introduction expliquant que le programme de travail sur cinq ans serait examiné et révisé comme une base évolutive à chaque réunion des Parties contractantes.

22. Diverses modifications rédactionnelles ont été proposées et adoptées, visant essentiellement à harmoniser la terminologie avec la Convention de Barcelone et les autres instruments constituant le cadre juridique général et à mettre en exergue l'application de l'approche écosystémique en tant que principe dominant. La réunion a approuvé le programme de travail quinquennal, tel qu'amendé, en vue de sa soumission à la Seizième réunion des Parties contractantes.

Point 5 de l'ordre du jour: Budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

23. Le Secrétariat a présenté le document UNEP(DEPI)/MED WG. 340/5 qui trace les grandes lignes du Programme de travail et du budget proposé pour l'exercice biennal 2010-2011 ainsi que du document UNEP(DEPI)/MED WG. 340/6 contenant, comme prévu dans le Document sur la gouvernance, le projet de décision sur l'adoption du Programme de travail sur cinq ans 2010-2014 et du Budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, sur la base d'une augmentation zéro pour 2010 et d'une augmentation de 2,5% pour 2011.

24. Plusieurs représentants de pays ont exprimé de vives réticences à l'égard d'une augmentation pour l'exercice biennal 2010-2011 tant que le rapport d'activités/frais administratifs, qui était continuellement réorienté, ne serait pas remis en équilibre et qu'une évaluation soit faite sur l'efficacité de l'utilisation des ressources. D'autres représentants étaient prêts à recommander l'augmentation du budget, à condition que l'Unité de coordination fournisse aux Parties contractantes des explications sur la ventilation du financement, y compris des clarifications sur les différents traitements entre les activités et les frais administratifs, montrant la justification de l'augmentation proposée des coûts administratifs et de fonctionnement. Il a été largement ressenti qu'il était nécessaire d'améliorer l'efficacité au niveau de l'utilisation des ressources administratives. Certains dispositifs de rapportage et de contrôle figuraient déjà dans le Document sur la gouvernance. À l'invitation du Président, le Secrétariat a expliqué comment l'Unité de coordination était liée par le mécanisme officiel des Nations Unies relatif à l'inflation contenu dans les règlements applicables pour les Nations Unies et que cette même Unité était également soumise à des formes d'inflations extérieures, telles celle qui concernait la location. Pour autant, il a été convenu que le Secrétariat prépare sur la question une note explicative à caractère juridique à soumettre à la Seizième réunion des Parties contractantes.

25. Un représentant a demandé si la proposition de nomination d'un juriste avait la priorité sur les activités nécessaires. L'Administratrice chargée du PAM/Coordonnatrice adjointe a expliqué que la mise en place du Comité de respect des obligations, la mise en œuvre des décisions récentes des Parties contractantes et l'entrée en vigueur de nouveaux instruments juridiquement contraignants avaient fortement accru la charge de travail et que les ressources humaines actuelles à l'Unité de coordination étaient inadaptées. Le Bureau, qui avait été consulté avant que la proposition ait été faite, avait donné son accord. Dans la pratique, il était entendu que le poste puisse être financé sur les économies réalisées dans d'autres domaines, de façon à ce que la nomination ne dépende pas de l'approbation de l'augmentation du budget.

26. Après discussion, il a été convenu de présenter à la réunion des Parties contractantes le projet de décision avec indication de l'augmentation de 2,5% pour 2011 entre crochets. Il a été convenu que le tableau sur le personnel figurant à l'annexe 2 du projet de décision serait établi en conséquence, conformément à la décision des Parties contractantes. La réunion a consenti à mettre entre crochets le paragraphe proposé prévoyant une augmentation des contributions pour l'exercice biennal 2012-2013. De plus, il a été demandé au Secrétariat de préparer deux options pour le budget de l'exercice biennal 2012-2013, l'une avec une augmentation de 2,5% et l'autre avec une augmentation zéro par rapport aux contributions évaluées de 2011, qui seraient également présentées entre crochets. Il convenait d'ajouter une mention dans le projet de décision demandant à l'Unité de coordination et aux composantes du PAM de renforcer encore l'efficacité et l'obligation redditionnelle dans l'utilisation des ressources ainsi que d'intensifier la mobilisation des ressources extérieures.

27. Il a été dit qu'il était inacceptable de proposer une augmentation budgétaire quand certaines Parties contractantes continuaient à présenter des arriérés de contributions ordinaires. Il a été convenu que cette préoccupation serait traitée en raffermissant la formulation du projet de décision sur ce point par des exigences spécifiques, chargeant ainsi le Secrétariat d'attirer l'attention des Parties concernées sur la question.

28. La réunion a approuvé plusieurs autres amendements rédactionnels, y compris des corrections factuelles sur la liste des contributions des pays accueillant des CAR.

29. La réunion a approuvé la soumission du projet de décision proposé, sous sa forme amendée, à la Seizième réunion des Parties contractantes.

Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses

30. La Coordinatrice adjointe a attiré l'attention des Points focaux du PAM sur deux documents d'information distribués en réponse aux demandes de la réunion d'Athènes; le document UNEP(DEPI)/MED WG.340/Inf.4 sur l'application du Document sur la gouvernance et le document UNEP(DEPI)/MED WG.340/Inf.5 sur l'impact du gel budgétaire.

31. La représentante d'Israël a demandé d'amender le texte du projet de décision II "Application et formulaire de rapports des lignes directrices concernant la détermination des responsabilités et la réparation de dommages résultant de la pollution du milieu marin dans la zone de la mer Méditerranée" figurant à l'annexe V du document UNEP(DEPI)/MED WG. 337/20. Afin de refléter les situations différentes des Parties contractantes, il convenait de remplacer la mention "faiblesses" par "lacunes et contraintes".

32. La représentante d'Israël a demandé que la ratification du Protocole "tellurique" par son pays soit enregistrée et que l'état des ratifications soit de ce fait actualisé.

Point 7 de l'ordre du jour: Adoption des conclusions

33. Le Secrétariat a informé les participants que des exemplaires corrigés des documents approuvés tels qu'amendés oralement lors de la session supplémentaire, y compris les projets de décisions respectives, seraient distribués le mardi 5 octobre. Un rapport de la session supplémentaire serait élaboré et distribué à la fin de la semaine suivant la réunion.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

34. Le Président a exprimé ses remerciements au Gouvernement égyptien pour avoir accueilli la session supplémentaire et a offert son assistance au Gouvernement marocain pour l'organisation de la prochaine réunion des Parties contractantes à Marrakech. Il a prononcé la clôture de la réunion le jeudi 1^{er} octobre 2009 à 17 heures.

ANNEXE I

LISTE DES PARTICIPANTS

ALBANIA ALBANIE	Ms Etleva Canaj Director of Environment and Forestry Agency Ministry of Environment, Forests and Water Administration Rruga "Halil Bega", nr. 23 Tirana Albania Tel: 3554 2371242 – Mob. : 355 - 0682072317 Fax: 3554 2371243 E-mail: etlevamoe@abissnet.com.al , etlevacanaj@yahoo.com
ALGERIA ALGERIE	M. Farid Nezzar Ingénieur en Chef MAP Focal Point Directeur d'études Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement Cité des 04 canons Alger centre Alger Tel/Fax: +213 21 432867 Mob. +213 661533600 E-mail: farid_nezzar@yahoo.fr
BOSNIA AND HERZEGOVINA BOSNIE-HERZEGOVINE	Ms Selma Cengic Executive Director Hydro-Engineering Institute S. Tomica 1 71000 Sarajevo Bosnia and Herzegovina Tel: + 387-33-207949 Fax: + 387-33-207949 E-mail: selma.cengic@heis.com.ba
CROATIA CROATIE	Ms Martina Sorsa Head of the Section for International Organizations And Non-European Countries Ministry of Environmental Protection, Physical Planning And Construction Ulica Republike Austrije 14 10000 Zagreb Croatia Tel.: +385 1 37 82186 Fax: +385 1 37 17149 E-mail: martina.sorsa@mzopu.hr

CYPRUS CHYPRE	Mr Charalambos Hajipakkos Senior Environment Officer Environment Service Ministry of Agriculture, Natural Resources and Environment 17 Taghmatarhou Poulou 1411 Nicosia, Cyprus Tel: +357 22 408927 Fax: +357 22 774945 E-mail: chajipakkos@environment.moa.gov.cy Web site: www.moa.gov.cy
EGYPT EGYPTE	Ms Mawaheb Abu-Elazm Chief Executive Officer Cabinet of Ministers Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) Tel: 20-2-2 5256452 Fax: 20-2-2 5256490 E-mail: mawaheb@eeaa.gov.eg Ms Heba Sharawy Director of International Organizations Department Central Department for Cooperation, International Relations and Technical support Cabinet of Ministers Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA) Tel: +202 2 5256452/3 Fax: +202 2 5266016 E-mail: heba_shrawy@yahoo.com 30 Misr-Helwan El-Zyrae Road P.O. Box 11728 Maadi Cairo Egypt
EUROPEAN COMMUNITY COMMUNAUTE EUROPEENNE	Mr Andrew Murphy European Commission, Policy Officer (DG Env-E-3) Rue de la Loi 1410 Brussels Belgium Tel : +32-2-2954792 E-mail: andrew.murphy@ec.europa.eu Web site: www.europa.eu
FRANCE FRANCE	Mr François Gave Sous-directeur de la gestion des ressources naturelles DGM/BPM/NAT - Protection du milieu marin Direction générale de la Mondialisation, du Développement et des Partenariats Direction des biens publics mondiaux Ministère des Affaires étrangères et européennes 27, rue de la Convention CS91533 75732 Paris Cedex 15, France

	<p>Tel. : +33 (0)1 43 17 44 32 Fax :+ 33 (0)1 43 17 73 94 E-mail: francois.gave@diplomatie.gouv.fr</p> <p>Ms Claire Bergé Adjointe au chef du bureau biodiversité et milieux Direction des affaires européennes et internationales Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de la mer Tour-Pascal – A 6 Place des degrés 92055 La défense cedex Paris France</p> <p>Tel: +33 1 4081 7613 Fax: +33 1 4081 1610 E-mail: Claire.berge@developpement-durable-gouv.fr</p> <p>Ms Laurence Petitguillaume Chargée de mission Milieux Marins Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de la mer Tour-Pascal – A 6 Place des degrés 92055 La défense cedex Paris France</p> <p>Tel: +33 1 4081 7677 E-mail: laurence.petitguillaume@developpement-durable-gouv.fr</p>
<p>GREECE GRECE</p>	<p>Mr Ilias Mavroidis Expert Ministry for the Environment, Physical Planning and Public Works Dept. of International Relations and EU Affairs 15 Amaliados Str 115 23 Athens, Greece</p> <p>Tel: +30 210 6426531 Fax: +30 210 6434470 E-mail: i.mavroidis@tmeok.minenv.gr</p>
<p>ISRAEL ISRAEL</p>	<p>Ms Ayelet Rosen Acting Director Division of International Relations Ministry of Environmental Protection P.O. Box 34033 5, Kanfei Nesharim Street 95464 Jerusalem Israel</p> <p>Tel: + 972 2 6553 745 Fax: + 972 2 6553 752 Mob: +972 50 6233299 E-mail: ayeletr@sviva.gov.il</p>

ITALY ITALIE	<p>Mr Oliviero Montanaro Head of Unit Directorate for the Protection of the Nature Ministry for the Environment, Land and Sea Via C. Colombo 44 00147 Rome Italy Tel. +390657223441 Fax. +390657228424 E-mail: montanaro.oliviero@minambiente.it</p> <p>Ms Maria Dalla Costa Head of Service, International Relations E-mail: dallacosta@isprambiente.it ISPRA Istituto Superiore per la Protezione e La Ricerca Ambientali Via Vitaliano Brancati 48 00144 Rome Italy Tel: +39 06 50074201 Fax: +39 06 50074276</p>
MALTA MALTE	<p>Mr Louis Vella Assistant Director Pollution Prevention and Control Unit Environment Protection Directorate Malta Environment & Planning Authority Floriana, Malta Tel.: +356 22 907313 Fax: +356 22 902281 E-mail: louis.vella@mepa.org.mt</p>
MONACO MONACO	<p>Ms Céline Van Klaveren Rédacteur Principal Direction des Affaires Internationales « Athos Palace » 2, rue de la Lujerneta 98000-Monaco Tel: +377 98.98.44.70 Fax: +377 98.98.19.57 E-mail: cevanklaveren@gouv.mc</p>

<p>MONTENEGRO MONTENEGRO</p>	<p>Ms Jelena Knezevic Senior Advisor, MAP Focal Point Head of Division for Strategic and Integration Processes Ministry of Spatial Planning and Environment Rimski trg 46 PC Vektra 8100 Podgorica Montenegro</p> <p>Tel: +382 20 228516 Fax: +382 20 234131 Mob: +382 67255604 E-mail: jelena.knezevic@gov.me or jelenaknezevic@cg.yu</p>
<p>MOROCCO MAROC</p>	<p>M. Rachid Firadi Chef du service de la coopération multilatérale Direction du partenariat de la communication et de la coopération Département de l'environnement Secrétariat d'état auprès du ministère de l'énergie et des mines, de l'eau et de l'environnement Chargé de l'eau et de l'environnement 9, Avenue Araar, Secteur 16, Hay Riad Rabat Maroc</p> <p>Tel: +212 537 570648 Fax: +212 537 570648 E-mail : firadi@environnement.gov.ma or firadirachid@yahoo.fr Web site: www.environnement.gov.ma</p>
<p>SLOVENIA SLOVENIE</p>	<p>Mr Mitja Bricelj State Secretary Ministry for Environment and Physical Planning 48 Dunajska 1000 Ljubljana Slovenia</p> <p>Tel: +386 478 7300 Fax: +386 478 7446 Mob: +386 31367101 E-mail: mitja.bricelj@gov.si</p>
<p>SPAIN ESPAGNE</p>	<p>Mr José L. Buceta Miller Head of the Division for the Protection of the Sea and Pollution Prevention Directorate General for the Sustainability of the Coast and the Sea Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs Plaza de San Juan de la Cruz s/n 28071 Madrid Spain</p> <p>Tel: +34 91 5976652 Fax: +34 91 5976902, E-mail: Jbuceta@mma.es</p>

	<p>Mr Victor Escobar Paredes Head of Unit Directorate General for environmental Quality and Environmental Impact Assessment Ministry of the Environment and Rural and Marine Affairs Plaza de San Juan de la Cruz s/n 28071 Madrid Spain</p> <p>Tel: +34 91 4535355 E-mail : vaescobar@mma.es</p>
<p>SYRIAN ARAB REPUBLIC REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE</p>	<p>Ms Reem Abed-Rabboh Director Water Safety Directorate General Commission for Environmental Affairs Ministry of Local Administration and Environment P.O. Box 3773 Yousef Al-Azmeh Sq. Damascus Syrian Arab Republic</p> <p>Tel: +963 11 3330408 Mob:+963 93 3304803 E-mail: reemar68@gmail.com</p>
<p>TUNISIA TUNISIE</p>	<p>M. Noureddine Ben Rejeb Directeur Général Agence Nationale de Protection de l'Environnement Rue de Cameroun no. 12 B.P. 85 Le Belvédère, Tunis 1002 Tunisie</p> <p>Tel.: + 216 718-40177 Fax: + 216 718-48660 E-mail: anpe.boc@anpe.nat.tn</p>
<p>TURKEY TURQUIE</p>	<p>Mr Ahmet Rifat Ilhan Expert of Environment and Forestry CP/RAC National Focal Point T.R. Ministry of Environment and Forestry General Directorate of Environmental Management Department of Marine and Coast Management Sogutozu Caddesi No: 14/E Bestepe Ankara Turkey</p> <p>Tel: +90 312 207 66 28 Fax: +90 312 207 66 95 E-mail: arilhan@cevreorman.gov.tr or armidoarmido@yahoo.com Web site : http://www.cevreorman.gov.tr</p>

UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS

<p>UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME</p> <p>COORDINATING UNIT FOR THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN</p>	<p>Ms Maria Luisa Silva Mejias Officer-in-Charge/Deputy Coordinator Tel: +30 210 7273126 E-mail: maria.luisa.silva@unepmap.gr</p> <p>Mr. Francesco Saverio Civili MED POL Coordinator Tel: +30 210 7273106 E-mail: fscivili@unepmap.gr</p> <p>Ms Tatjana Hema Programme Officer Tel: +30 210 7273115 E-mail: thema@unepmap.gr</p> <p>Mr Khaled Ben Salah Fund/Administrative Officer Tel: +30 210 7273104 E-mail: bensalah@unepmap.gr</p> <p>Mr Ivica Trumbic GEF/PDF-B Project Manager Tel.: + 30 210 7273 102 E-mail: ivica.trumbic@unepmap.gr</p> <p>Coordinating Unit for the Mediterranean Action Plan P. O. Box 18019 48, Vassileos Konstantinou Avenue 116 10 Athens Greece Tel switchboard: 30-210-7273100 Fax: 30-210-7253196-7 Web site: http://www.unepmap.gr</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN

<p>REGIONAL MARINE POLLUTION EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)</p>	<p>Mr Frédéric Hebert Director 'Maritime House' Lascaris Wharf Valletta VLT 1921</p> <p>Tel: +356 21 337296-8 Fax: +356 21 339951 E-mail: fhebert@rempec.org or rempec@rempec.org Web site: www.rempec.org</p>
<p>REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE BLUE PLAN (BP/RAC)</p>	<p>Mr Henri-Luc Thibault Director Plan Bleu, Centre d'Activité Régional (PB/CAR) 15 rue Ludwig van Beethoven Sophia Antipolis F-06560 Valbonne, France</p> <p>Tel: +33 4 92387130</p>

	<p>Fax: +33 4 92387131 E-mail: hthibault@planbleu.org</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME (PAP/RAC)	<p>Mr Marko Prem Acting Director Priority Actions Programme, Regional Activity Center 11 Kraj Sv. Ivana 21000 Split Croatia</p> <p>Tel: +385 21 340 475 Fax: +385 21 340490 E-mail: marko.prem@ppa.t-com.hr</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR SPECIALLY PROTECTED AREAS (SPA/RAC)	<p>Mr Abderrahmen Gannoun Director Boulevard du Leader Yasser Arafat B.P. 337, 1080 Tunis Cedex Tunisia</p> <p>Tel.: +216 71 206649 or 216 71 206 851 or +216 71 206485 Fax: +216 71 206490 E-mail: gannoun.abderrahmen@rac-spa.org Web site: www.rac-spa.org</p>
REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)	<p>Ms Virginia Alzina Director C/Dr. Roux, 80 08017 Barcelona Spain</p> <p>Tel: +34 93 5538790 Fax: +34 93 5538795 E-mail: valzina@cprac.org</p> <p>Mr Roger Garcia i Noguera Deputy Director</p> <p>Tel +34 93 553 8790 Fax +34 93 553 8795 E-mail: rgarcia@cprac.org</p>
SECRETARIAT OF THE PROGRAMME FOR THE PROTECTION OF COASTAL HISTORIC SITES (100HS)	<p>M. Daniel Drocourt Coordinateur Atelier du Patrimoine de la ville de Marseille 10 ter Square Belsunce 13001 Marseille France</p> <p>Tel.: +33 491 907874 Fax: +33 491 561 461 E-mail : ddrocourt@mairie-marseille.fr</p>

CONSULTANT	<p>Ms Christine Haffner-Sifakis EC expert on H2020 Synergies Coordinating Unit of the Mediterranean Action Plan P.O. Box 18019 48, Vassileos Konstantinou Avenue 116 10 Athens Greece</p> <p>Tel: +30 210 7273 141 Fax: 30-210-7253196-7 E-mail: chaffner@gmx.net</p>
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

OBSERVERS

THE WORLD BANK/ METAP	<p>Ms Dahlia Lotayef Senior Environmental Engineer METAP Coordinator Middle East and North Africa Region, Sustainable Development Sector (MNSSD) Room H8-253 The World Bank 1818 H Street Washington DC USA</p> <p>Tel: +1 202 4735439 Fax: +1 202 4771981 E-mail :dlotayef@worldbank.org</p>
ARAB NETWORK FOR ENVIRONMENT AND DEVELOPMENT (RAED)	<p>Mr Emad Adly General Coordinator Zahra El-Maadi Str. Masaken Masr Leltaameer BuildinNG 3A – 1st floor P.O. Box 2, Magles Elshaab Cairo Egypt</p> <p>Tel.: +202 25161519 - 25161245 Fax: +202 2516 2961 E-mail: aoye@link.net Web site: www.raednetwork.org</p>

ANNEXE II
ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour et questions organisationnelles
3. Mandats des composantes du PAM
4. Programme de travail sur cinq ans 2010-2014
5. Programme de travail et budget pour l'exercice biennal 2010-2011
6. Questions diverses
 - Application du Document sur la gouvernance
 - Incidences du gel du budget
7. Adoption de conclusions
8. Clôture de la réunion

Annexe III

"Mandats des composantes du PAM"

La Seizième réunion des Parties contractantes :

Rappelant l'article 17 de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, telle que modifiée à Barcelone en 1995, ci-après dénommée "la Convention de Barcelone", en vertu duquel les Parties contractantes désignent le Programme des Nations Unies pour l'environnement comme organisme chargé d'exercer les diverses fonctions de secrétariat énumérées dans ledit article,

Considérant l'article premier de la Convention de Barcelone relatif à son champ d'application géographique et les articles pertinents des différents Protocoles,

Rappelant également les dispositions institutionnelles du Plan d'action pour la Méditerranée adoptées par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Barcelone (Espagne) les 9 et 10 juin 1995, concernant le rôle de l'Unité de coordination et des Centres d'activités régionales, ainsi que la décision IG 15/5 relative au Document sur la gouvernance prise par la Quinzième réunion des Parties contractantes à Almeria,

Reconnaissant que le programme MED POL et les six centres basés dans différents pays méditerranéens, qui ont agi en tant que Centre d'activités Régionales (CAR), ci-après dénommés "les composantes du PAM", afin d'aider le PAM dans la mise en œuvre de la Convention, de ses Protocoles ainsi que de ses stratégies, dont notamment la SMDD, ont fourni et continuent à fournir des services très précieux sous forme de prestations techniques et d'assistance aux Parties contractantes dans leurs domaines de compétence respectifs,

Reconnaissant l'importance et l'utilité du travail effectué au fil des ans par l'Unité de coordination, le MED POL et les CAR, mais notant dans le même temps la nécessité de mieux définir le rôle et les fonctions des composantes du PAM dans un souci de synergie et de meilleure intégration, afin d'éviter les chevauchements et d'améliorer l'efficacité et l'impact des travaux du PAM,

Décide :

d'approuver l'introduction générale et les mandats des composantes du PAM tels que figurant à l'annexe de la présente Décision et à ses appendices;

de prendre note des tableaux concernant les sources actuelles de financement, les synergies et les organisations partenaires des composantes du PAM, tels que présentés aux appendices I, II et III de l'annexe de la présente Décision;

Demande à l'Unité de coordination de suivre la mise en œuvre de la présente Décision pour veiller à ce que les activités des composantes du PAM soient exécutées d'une façon coordonnée, intégrée et efficace ainsi qu'en conformité avec leurs mandats et de faire rapport périodiquement à la réunion des Parties contractantes sur toute actualisation des mandats des composantes qui s'imposerait afin d'assurer leur cohérence avec la mission, les stratégies et les priorités du Plan d'action pour la Méditerranée, de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles.

ANNEXE

Projets de mandats des composantes du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM)

1. Introduction générale

L'objectif général du PAM est de contribuer à l'amélioration du milieu marin et côtier ainsi qu'à la promotion du développement durable dans la région méditerranéenne.

À cet effet, les composantes du PAM aident les pays méditerranéens à s'acquitter de leurs obligations découlant de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, et à appliquer les décisions des réunions des Parties contractantes, la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD) et les recommandations de la CMDD.

Sous la conduite de l'Unité de coordination, les composantes du PAM aident, dans leurs domaines d'activité respectifs, à la mise en œuvre de la SMDD et, lorsqu'une Partie contractante en fait la demande, à l'élaboration de sa Stratégie nationale de développement durable (SNDD).

Toutes les composantes du PAM s'efforcent de renforcer les impacts et la visibilité des interventions du PAM grâce à :

- a. *des activités concrètes et efficaces, développées sur la base d'évaluations scientifiquement étayées;*
- b. *une coopération renforcée, fondée sur une approche collective et intégrée, avec les initiatives régionales et mondiales;*
- c. *une communication plus efficace et ciblée en direction du grand public et des décideurs, notamment par une meilleure diffusion des résultats;*
- d. *un renforcement plus soutenu du système de partage des informations du PAM et de ses diverses bases de données, et l'application d'une cartographie web, sur la base d'une approche collective harmonisée qui devrait rechercher l'interopérabilité avec les autres systèmes au niveau des Nations Unies et au niveau régional;*
- e. *la maintenance et l'actualisation régulières de leurs sites web qui établissent clairement leurs liens avec le PAM, la Convention de Barcelone et ses Protocoles.*

En outre, toutes les composantes du PAM contribuent à l'application des principes de prévention et de précaution, du principe de responsabilité commune mais différenciée, du principe d'assistance, de coopération et de partenariat, et des approches écosystémique et participative.

Les activités des composantes du PAM sont régies par les principes de fonctionnement suivants :

1. le programme de travail sur cinq ans et le programme de travail biennal sont élaborés conformément au Document sur la gouvernance, approuvés par la réunion des Parties contractantes et exécutés sous la conduite de l'Unité de coordination;
2. pour accroître l'efficacité, optimiser les résultats, éviter les doubles emplois et améliorer la cohérence globale du système du PAM, la consultation et la coopération avec toutes les composantes du PAM sont recherchées;
3. les programmes techniques et scientifiques, plans et autres prestations prescrites sont conduits et exécutés en consultation étroite avec les Points focaux des composantes du PAM et formellement examinés aux réunions qu'ils tiennent tous les deux ans;
4. les partenaires du PAM sont consultés lors de la planification des activités et associés à leur exécution, selon le cas;
5. une source de financement additionnelle devrait être recherchée grâce à l'élaboration et à l'application d'un plan commun du PAM pour la mobilisation de ressources;
6. quelle que soit la source de financement, les activités devraient être axées sur les priorités du PAM et les enjeux émergents qui concernent directement ce dernier, conformément aux décisions prises en consultation avec l'Unité de coordination et le Bureau;
7. la transparence, l'obligation redditionnelle, l'efficacité et l'applicabilité guident la planification, la réalisation, le suivi et l'évaluation de toutes les activités.

2. Projet de mandat du Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution en Méditerranée (MED POL)

Généralités

Le Programme d'évaluation et de maîtrise de la pollution en Méditerranée (MED POL) a été créé en 1975 par la toute première réunion intergouvernementale des États côtiers méditerranéens, convoquée par le PNUE pour envisager la formulation d'un programme vaste et complexe de protection de la zone de la mer Méditerranée. Le MED POL est devenu le premier programme opérationnel du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) en tant que sa composante "Évaluation et maîtrise de la pollution d'origine tellurique". Le programme a traversé trois phases (Phase I – 1975-1980; Phase II – 1981-1995; et Phase III – 1996-2005), et il en est maintenant à sa Phase IV (2006-2013). Après avoir mis l'accent sur l'évaluation de la pollution, le MED POL est axé, depuis sa Phase III, sur la réduction et la maîtrise de la pollution.

Objectif et mission

L'objectif du MED POL est de contribuer à la prévention et à l'élimination de la pollution de la Méditerranée provenant de sources et activités situées à terre. À cet effet, le MED POL a pour mission d'aider les Parties contractantes, par la planification et la coordination d'initiatives et d'actions et notamment en encourageant et catalysant les synergies et les programmes d'investissement, à s'acquitter de leurs obligations découlant de la Convention de Barcelone et des Protocoles "immersions", "tellurique" et "déchets dangereux", de faciliter la mise en œuvre des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre ainsi que des programmes et plans d'action juridiquement contraignants se rapportant au Protocole "tellurique", et d'évaluer en continu l'état et les tendances de la pollution de la Méditerranée.

Champ d'action et questions clés

Les principaux domaines d'action du MED POL comprennent:

- 1. l'évaluation de l'état et des tendances de la qualité du milieu marin et côtier, y compris les aspects sanitaires de la pollution marine;*
- 2. la promotion de réformes politiques pour l'exécution des plans d'action nationaux, y compris les programmes et mesures visant à réduire et à éliminer progressivement la pollution, à atténuer les impacts de la pollution et à remettre en état les systèmes endommagés par la pollution;*
- 3. des initiatives catalysant et facilitant la réalisation par les pays des interventions de réduction de la pollution énumérées dans leurs plans d'action nationaux (PAN), en mettant en contact les pays, les bailleurs de fonds internationaux et régionaux et les institutions financières;*
- 4. l'évaluation régulière des charges de pollution gagnant la Méditerranée et la détermination des tendances dans les zones côtières, notamment aux "points chauds" de pollution;*
- 5. la collecte, l'analyse et la diffusion de données et informations sur l'état du milieu marin et côtier et les pressions qui s'y exercent;*
- 6. le renforcement des capacités et l'assistance technique en vue d'appuyer les Parties contractantes dans les domaines ci-dessus.*

L'action du MED POL dans ces domaines repose sur un certain nombre de principes et de postulats :

- 1. la pleine intégration de la surveillance continue dans le processus de maîtrise de la pollution adopté par les Parties contractantes de manière à assurer l'évaluation permanente de l'état et des tendances de la qualité du milieu marin et côtier, des pressions qui s'y exercent et des effets de la pollution, et à jauger l'efficacité des mesures de réduction de la pollution appliquées par les pays;*
- 2. l'application progressive, s'il y a lieu, du principe de responsabilités communes et différenciées dans le processus de réduction de la pollution, ainsi qu'en sont convenues les Parties, pour faciliter la mise en œuvre à long terme des politiques, stratégies et programmes de réduction de la pollution;*

3. *l'harmonisation fonctionnelle des activités de surveillance continue, d'évaluation et de réduction de la pollution, ainsi que d'assurance qualité des données, de collecte et de traitement des données, des politiques et procédures de notification et de gestion des données, avec celles adoptées par les instances et organisations régionales, internationales et mondiales;*
4. *la synchronisation des calendriers MED POL d'évaluation et de soumission des rapports, et l'harmonisation des procédures d'évaluation et de notification, avec les calendriers et procédures adoptés pour l'évaluation évolutive globale de l'état du milieu marin.*

3. Projet de mandat du Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

Généralités

Le "Centre régional de lutte contre les hydrocarbures en Méditerranée (ROCC)" a été établi à l'origine en 1976 par décision des Parties contractantes, avec pour mandat de renforcer les capacités des États côtiers de la région méditerranéenne et de faciliter la coopération entre eux pour combattre la pollution marine massive par les hydrocarbures, en développant notamment les capacités de lutte contre la pollution par les hydrocarbures et en mettant en place un système régional d'information en vue de faire face aux situations critiques de pollution marine. Le mandat du Centre a été élargi au fil des ans conformément aux décisions des Parties contractantes afin de faire face aux nouveaux défis et aux évolutions mondiales correspondantes, en mettant plus spécialement l'accent sur les mesures de prévention de la pollution par les navires. En 1989, le Centre a été rebaptisé "Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)". Le REMPEC est administré par l'OMI en coopération avec le PAM/PNUE.

En 2001, dans la perspective de l'adoption du nouveau Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée (Protocole "prévention et situations critiques", 2002), les Parties contractantes ont réaffirmé l'engagement actif du Centre dans le domaine de la prévention, de la préparation et de la lutte contre la pollution marine.

Objectif et mission

L'objectif du REMPEC est de contribuer à prévenir et réduire la pollution par les navires et à lutter contre la pollution en cas de situation critique. À cet effet, la mission du REMPEC consiste à aider les Parties contractantes à s'acquitter de leurs obligations découlant de l'article 4, paragraphe 1, des articles 6 et 9 de la Convention, du Protocole "situations critiques" de 1976, du Protocole "prévention et situations critiques" de 2002, et à appliquer la Stratégie régionale pour la prévention et la lutte contre la pollution marine provenant des navires, adoptée par les Parties contractantes en 2005, dont des objectifs généraux et spécifiques déterminants sont pris en compte dans la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). Le Centre est aussi appelé à aider les Parties contractantes qui le demandent à mobiliser l'aide régionale et internationale en cas de situation critique au titre du Protocole "offshore", dans l'hypothèse de l'entrée en vigueur de cet instrument.

Champ d'action et questions clés

Les principaux domaines d'action du REMPEC en vue de prévenir la pollution du milieu marin par les navires et de développer la préparation à l'intervention, la capacité de réponse à la pollution marine accidentelle et la coopération en cas de situation critique, consistent à:

- 1. renforcer les capacités des États côtiers de la région en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires et assurer l'application effective dans la région des règles internationalement reconnues relatives à la prévention de la pollution par les navires, avec pour objectif de prévenir, réduire, combattre et, dans toute la mesure du possible, éliminer la pollution du milieu marin par les activités de trafic maritime, y compris la navigation de plaisance;*
- 2. développer la coopération régionale en matière de prévention de la pollution du milieu marin par les navires, et faciliter la coopération entre les États côtiers méditerranéens en vue de faire face à toute pollution accidentelle résultant ou pouvant résulter du rejet d'hydrocarbures ou autres substances nocives et potentiellement dangereuses et qui nécessitent une intervention d'urgence ou toute autre réaction immédiate;*
- 3. aider les États côtiers de la région Méditerranée qui en font la demande à développer leurs propres capacités nationales pour faire face à toute pollution accidentelle résultant ou pouvant résulter du rejet d'hydrocarbures ou autres substances nocives et potentiellement dangereuses et faciliter l'échange d'informations, la coopération technique et la formation;*
- 4. créer un cadre pour l'échange d'informations sur les questions opérationnelles, techniques, scientifiques, juridiques et financières, et promouvoir le dialogue en vue d'engager des actions*

- concertées aux niveaux national, régional et global pour l'application du Protocole "prévention et situations critiques";*
5. *en cas de situation critique, aider les États côtiers de la région méditerranéenne qui en font la demande, soit directement soit en obtenant une assistance des autres Parties, ou, lorsque les possibilités d'assistance n'existent pas au sein de la région, en obtenant une aide internationale en dehors de la région.*

4. Projet de mandat du Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB)

Généralités

Le Plan Bleu, a été créé en 1977 par décision d'une réunion intergouvernementale (UNEP/IG.5/7) comme programme de coopération régional destiné à "mettre à la disposition des autorités responsables et des planificateurs des différents pays de la région méditerranéenne des renseignements qui leur permettent d'élaborer des plans propres à assurer un développement socio-économique optimal et soutenu sans entraîner une dégradation de l'environnement" et d'"aider les gouvernements des États côtiers de la région méditerranéenne à approfondir leur connaissance des problèmes communs auxquels ils doivent faire face, tant dans la mer Méditerranée que dans ses zones côtières". En 1979, les Parties contractantes ont érigé MEDEAS, l'organisation qui était chargée de mettre en œuvre le programme du Plan Bleu, en centre régional du PAM. Celui-ci est ainsi devenu, en 1984, le Centre d'activités régionales du Plan Bleu. Compte tenu des défis environnementaux posés au PAM au plan mondial et d'autres enjeux, dont ceux liés au développement durable, le CAR/Plan Bleu a été conduit à mettre l'accent sur sa fonction d'Observatoire méditerranéen pour l'environnement et le développement durable et de centre d'études prospectives.

Objectif et mission

L'objectif du Plan Bleu est de contribuer à sensibiliser les acteurs concernés et les décideurs méditerranéens aux problématiques liées à l'environnement et au développement durable de la région en leur fournissant des scénarios pour l'avenir de manière à éclairer la prise de décision. A cet égard et au titre de sa double fonction d'observatoire de l'environnement et du développement durable et de centre d'analyse systémique et prospective, le Plan Bleu a pour mission de fournir aux Parties contractantes des évaluations de l'état de l'environnement et du développement en Méditerranée et un socle solide de données, statistiques, indicateurs et évaluations concernant l'environnement et le développement durable leur permettant d'étayer leurs actions et leur processus décisionnel.

Champ d'action et questions clés

La protection effective du milieu marin et côtier et le développement durable de la région exigent une approche à long terme de la prise de décision pour laquelle une base solide de données fiables, comparables et homogènes est nécessaire afin d'offrir une évaluation réaliste de l'état de l'environnement et du développement.

Dans ce contexte et au titre de l'application de l'article 4 de la Convention de Barcelone de 1995 et de la SMDD de 2005, les principaux domaines d'action du CAR/PB sont les suivants:

- 1. identifier, collecter et traiter en continu les données et statistiques environnementales, économiques et sociales utiles aux acteurs concernés et aux décideurs;*
- 2. évaluer les interactions entre environnement et développement économique et social et mesurer, à l'aide d'indicateurs et d'outils pertinents, les progrès accomplis sur la voie d'un développement durable;*
- 3. réaliser des analyses et des études prospectives pour aider à forger des visions d'avenir en tant qu'aide au processus décisionnel;*
- 4. diffuser les conclusions de ces travaux sous les diverses formes et par les voies appropriées, y compris la publication régulière de rapports sur l'état de l'environnement et du développement et de perspectives sur l'environnement et le développement pour la région méditerranéenne;*
- 5. aider les Parties contractantes à évaluer la mise en œuvre de la SMDD dans leurs Stratégies nationales de développement durable.*

Les principaux thèmes et domaines traités par le Plan Bleu concordent avec les domaines d'action prioritaires de la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD). Les activités sont conçues pour faciliter sa mise en œuvre et son suivi.

5. Projet de mandat du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

Généralités

Le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) a été créé à Split en 1980 par décision de la réunion intergouvernementale (UNEP/IG.5/7, paragraphe 54) de 1977 d'aider à la mise en œuvre de la composante "planification intégrée" du Plan d'action pour la Méditerranée adopté à Barcelone en 1975. Son mandat originel avait une large portée et comprenait dix actions prioritaires dans six domaines d'activité qui appelaient une action immédiate. Avec le développement du PAM et eu égard aux défis posés par le contexte environnemental mondial, en rapport notamment avec les zones côtières, les objectifs des activités du CAR/PAP ont évolué de manière à répondre aux besoins des zones côtières de la région en termes de développement durable, en particulier dans le cadre de la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). L'adoption du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée (Protocole GIZC) en 2008 a officialisé le rôle du CAR/PAP pour ce qui concerne la mise en œuvre dudit Protocole.

Objectif et mission

Le CAR/PAP a pour objectif spécifique de contribuer au développement durable des zones côtières et à l'utilisation rationnelle de leurs ressources naturelles. À cet effet, la mission du CAR/PAP consiste à fournir une assistance aux Parties contractantes pour qu'elles appliquent l'article 4, paragraphe 1, de la Convention de Barcelone, s'acquittent de leurs obligations découlant du Protocole GIZC, mettent en œuvre la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD, 2005), et à assumer en particulier les tâches qui lui sont assignées par l'article 32 du Protocole GIZC de 2008.

Champ d'action et questions clés

Les principaux domaines d'action du CAR/PAP dans sa mission visant à assurer le développement durable des zones côtières consistent à:

- 1. aider les Parties contractantes à formuler et mettre en œuvre des stratégies nationales et plans d'actions au titre du Protocole GIZC;*
- 2. aider les pays de la région à renforcer leurs capacités en vue de faciliter le développement durable des zones côtières en veillant à prendre en compte l'environnement et les paysages de concert avec le développement économique, social et culturel; préserver les zones côtières et leur intégrité; assurer l'utilisation durable des ressources naturelles; et établir la cohérence entre les initiatives publiques et privées et entre toutes les décisions prises par les autorités publiques, à tous les niveaux, qui ont des incidences sur les zones côtières;*
- 3. aider les pays à exécuter des projets de démonstration/pilotes de gestion du littoral (tels que les Programme d'aménagement côtier – PAC) dans certaines zones côtières bien définies de la Méditerranée pour montrer que l'application de la GIZC est un outil majeur, en vue d'appliquer expressément le Protocole GIZC. Les projets PAC visent à élaborer des procédures et instruments pertinents de réalisation du développement durable dans les zones de projet, à identifier et appliquer les méthodes et outils pertinents, à contribuer au renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional, et à garantir une large utilisation des résultats obtenus;*
- 4. développer une coopération régionale en matière de renforcement des capacités et de sensibilisation à l'importance de la gestion intégrée des zones côtières par l'organisation d'activités de formation, d'éducation et de mobilisation, le travail en réseaux, des publications et la diffusion de l'information;*
- 5. mettre au point des méthodologies et outils de GIZC et s'attaquer aux problèmes sectoriels spécifiques en mettant l'accent sur le littoral dans le cadre de la GIZC, tels que l'aménagement urbain, la gestion des ressources naturelles, le tourisme durable, la protection du patrimoine et des paysages, l'érosion du littoral et du sol, les infrastructures et les transports, la pollution et les déchets, le changement climatique et les écosystèmes côtiers particuliers.*

6. Projet de mandat du Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Généralités

Le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) a été créé à Tunis en 1985 par décision des Parties contractantes (UNEP/IG.23/11), qui lui ont confié la responsabilité d'évaluer la situation du patrimoine naturel et paysager et d'aider les pays à appliquer le Protocole de Genève de 1982 relatif aux aires spécialement protégées en Méditerranée. En 1993, les Parties contractantes ont exprimé leur détermination à faire de la Méditerranée une région pilote pour l'application de la Convention sur la diversité biologique grâce à la révision de la Convention de Barcelone et à l'adoption du Protocole de 1995 relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP & BD), qui est entré en vigueur en 1999.

Objectif et mission

L'objectif spécifique du CAR/ASP est de contribuer à la protection, la conservation et la gestion durable des zones marines et côtières de valeur naturelle et culturelle particulière et des espèces de la flore et de la faune menacées et en danger.

À cet effet, le CAR/ASP a pour mission de fournir une assistance aux Parties contractantes afin qu'elles s'acquittent de leurs obligations découlant des articles 4 et 10 de la Convention de Barcelone de 1995, du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique (Protocole ASP & BD), qu'elles mettent en œuvre le Programme d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée (PAS BIO), adopté par les Parties contractantes en 2003, ainsi que la SMDD, et d'assumer les tâches qui lui sont assignées par l'article 9, l'article 11, paragraphe 7, et l'article 25 du Protocole ASP & BD.

Champ d'action et questions clés

Le PAS BIO spécifie la politique et fournit l'assise opérationnelle aux actions menées par les Parties contractantes pour protéger la biodiversité marine et côtière, grâce à une plateforme de collaboration étendue avec les organisations internationales et nationales, les ONG, les donateurs et tous les autres acteurs concernés. À cet égard, le PAS BIO fixe comme suit les principaux domaines d'action du CAR/ASP:

- 1. faciliter et encourager le développement de la recherche pour parfaire la base de connaissances et combler les lacunes du savoir en matière de biodiversité marine et côtière dans la région méditerranéenne;*
- 2. faciliter et contribuer à l'inventaire, la cartographie et la surveillance de la biodiversité marine et côtière ainsi que des aires spécialement protégées de la Méditerranée;*
- 3. faciliter et contribuer à l'évaluation et à l'atténuation de l'impact des menaces pesant sur la biodiversité marine et côtière, notamment celles qui sont dues aux pratiques de pêche non durables;*
- 4. contribuer à conserver les habitats, espèces et sites sensibles et aider les pays à cette fin;*
- 5. promouvoir la création en Méditerranée d'aires spécialement protégées (ASP) et d'aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM, y compris dans les zones situées au delà des juridictions nationales, conformément au cadre juridique international, en veillant à leur mise en réseaux et à leurs synergies avec tous les réseaux régionaux pertinents, en particulier le réseau Natura 2000, dans le but de prévenir et de réduire la perte de biodiversité marine et côtière;*
- 6. contribuer au renforcement des capacités et au soutien technique et aider les pays à mobiliser un complément de ressources financières afin d'appliquer le Protocole ASP & BD.*

A cet égard, prenant totalement en compte les objectifs définis par le Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002), et dans le contexte des principes et approches consignés ci-dessus dans l'introduction générale à toutes les composantes du PAM, le CAR/ASP accorde, dans son travail, une importance particulière au principe d'une pêche responsable.

7. Projet de mandat du Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP)

Généralités

Le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) a été admis en 1996 par décision de la réunion extraordinaire des Parties contractantes (UNEP/IG.8/7). À l'origine, le CAR/PP avait été créé pour promouvoir et diffuser dans les pays méditerranéens la production plus propre, telle que définie par le PNUE. L'approche dorénavant appliquée par le PNUE consiste à traiter les modes de production et de consommation de manière intégrée afin d'assurer la durabilité et une gestion rationnelle des produits chimiques. La promotion de la production et de la consommation durables (PCD) constitue l'un des objectifs majeurs de la Stratégie méditerranéenne de développement durable et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg pour parvenir au développement durable. En outre, le CAR/PP a été désigné en mai 2009 comme Centre régional au titre de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP).

Objectif et mission

L'objectif du CAR/PP est de contribuer à la prévention de la pollution et à une gestion durable et efficace des services, produits et ressources reposant sur l'approche intégrée de la PCD adoptée par le PNUE.

À cet effet, le CAR/PP fournit une assistance aux Parties contractantes pour l'application de l'article 4 de la Convention de Barcelone de 1995, de l'article 5 du Protocole "tellurique" de 1996, de l'article 5, paragraphe 2, du Protocole "déchets dangereux" de 1996, et de l'article 8 du Protocole "offshore" de 1994, aux termes desquels la production et la consommation durables jouent un rôle déterminant, ainsi que des autres Protocoles spécifiant que le passage à une production et une consommation durables est absolument essentiel pour atteindre leurs objectifs. Le CAR/PP fournit aussi un concours aux Parties contractantes pour promouvoir et utiliser des mécanismes conduisant à des modes de production et de consommation durables.

Champ d'action et questions clés

Le champ d'action et les questions clés du CAR/PP sont les suivants :

- 1. contribuer à faire prendre conscience aux décideurs des liens entre les modes de production et consommation et la dégradation de l'environnement de la région méditerranéenne;*
- 2. fournir une assistance technique aux secteurs public et privé des pays méditerranéens pour réduire la pollution d'origine terrestre, les substances particulièrement nocives et les déchets dangereux, à travers l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE), de la production plus propre (PP), des principes de prévention et réduction de la pollution (IPPC) et de la gestion rationnelle des substances chimiques;*
- 3. encourager la compétitivité verte en tant qu'outil permettant aux gestionnaires et chefs d'entreprise d'amener les petites et moyennes entreprises méditerranéennes à être performantes sur le marché mondial;*
- 4. favoriser des mécanismes par lesquels les critères de durabilité sont introduits progressivement dans l'ensemble du système de production et de consommation des organisations et des entreprises: écolabellisation, passation de marchés durables, gestion durable des secteurs industriels, responsabilité sociale des entreprises, etc.;*
- 5. promouvoir des modes de vie durables qui s'intègrent réellement dans le patrimoine culturel, naturel et économique propre aux sociétés méditerranéennes, et contribuer à développer l'information et l'éducation pour une consommation durable.*

8. Projet de mandat du Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (INFO/RAC)

Généralités

Le Centre d'activités régionales pour l'information et la communication (INFO/RAC) a été créé en 2005 par décision de la Quatorzième réunion des Parties, qui remplaçait ainsi le précédent Centre d'activités régionales sur la télédétection de l'environnement (CAR/TDE), lequel avait été admis comme Centre d'activités régionales du PAM par la Huitième réunion des Parties contractantes en 1993 (UNEP/IG.3/5).

En 2005, lors de la Quatorzième réunion des Parties contractantes, le Centre a reçu, entre autres missions, celle d'établir une infrastructure commune de gestion des informations (InfoMAP) pour faciliter et étayer les activités d'information et de communication à travers le PAM.

Objectif et mission

L'INFO/RAC a pour objectif de contribuer à la collecte et au partage de l'information, à la sensibilisation du public et au renforcement du processus décisionnel aux niveaux régional, national et local. À cet effet, la mission de l'INFO/RAC consiste à fournir aux Parties contractantes des services et techniques d'infrastructure adéquats en matière d'information et de communication, et ce en application de l'article 12 sur la participation du public et de l'article 26 sur les rapports de la Convention de Barcelone, de même que de plusieurs articles relatifs aux obligations de rapport au titre des différents Protocoles, renforçant ainsi les capacités de communication et de gestion de l'information du PAM. En vue d'assurer la disponibilité de connaissances environnementales cohérentes et scientifiquement étayées, le Centre s'efforce d'instaurer une coopération plus étroite avec les autres institutions environnementales et organismes internationaux clés œuvrant à la gestion des données et des informations environnementales, pour parvenir progressivement à un système de partage de l'information sur l'environnement (SEIS).

Champ d'action et questions clés

Le champ d'action et les questions clés de l'INFO/RAC sont regroupés sous les trois domaines thématiques suivants:

I. Technologies de l'information & communication

- 1. Conception et mise en place d'une infrastructure commune de données environnementales et spatiales (InfoMAP) pour l'information interne (PAM/PNUE) et externe parmi les États côtiers méditerranéens en appui aux Parties contractantes pour la réalisation d'activités coordonnées aux niveaux national et régional, en vue d'une application complète de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et de la SMDD;*
- 2. Promotion du travail en réseaux sur les technologies de la communication et de la communication;*
- 3. Fourniture aux Parties contractantes d'une assistance technique pour les activités de rapport en ligne.*

II. Partage de l'information, communication, éducation, formation et sensibilisation

En étroite coordination avec l'Unité de coordination et les autres composantes du PAM, l'INFO/RAC:

- 1. améliore la gestion des flux de données environnementales et spatiales, le partage de l'information et les mécanismes de rapport/notification, dans le cadre d'une coopération régionale et par une formation appropriée;*
- 2. améliore la communication du système du PAM et encourage les initiatives en matière d'éducation, ainsi que la participation des Parties contractantes et leur appropriation des activités pertinentes;*
- 3. instaure des partenariats de travail à long terme parmi les composantes du PAM, les Parties contractantes à la Convention de Barcelone, les organisations non gouvernementales et autres parties prenantes;*

4. *favorise la participation et la sensibilisation du public aux activités du PAM/PNUE, de la Convention de Barcelone et des programmes relatifs concernant les politiques d'environnement et de développement durable de chacun des États Parties à la Convention.*

III. Diffusion des résultats de la recherche environnementale et des technologies d'observation et de surveillance novatrices

1. *renforce la base de connaissances pour combler les lacunes entre la science, la surveillance environnementale et l'élaboration de politiques dans la région méditerranéenne en tenant compte des efforts existant au niveau euro-méditerranéen pour se concentrer sur les bonnes pratiques relatives à l'application de la Convention de Barcelone et de la SMDD;*
2. *promeut le partage des données d'expérience et des résultats issus de la recherche environnementale et des technologies innovantes, y compris ceux qui résultent des initiatives d'observation de la Terre touchant à l'environnement et au développement durable de la Méditerranée, tels que le Groupe sur l'observation de la Terre (GEO) et l'initiative de Surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité (GMES).*

L'INFO/RAC encourage l'utilisation des meilleures Technologies d'information & communication (TIC) disponibles pour la réduction de l'empreinte écologique des composantes du PAM, contribuant au "verdissement" de la Convention de Barcelone.

APPENDICE I SOURCES DE FINANCEMENT DES COMPOSANTES DU PAM

Source de financement/programme du CAR	MED POL	REMPEC	PLAN BLEU	CAR/PAP	CAR/ASP	CAR/PP	INFO/RAC
Principale source de financement des activités et du personnel	MTF ¹	MTF	MTF Gouvernement français	MTF	MTF	Gouvernement espagnol par le biais du Ministère de l'environnement, des questions marines et rurales, et Département catalan de l'environnement et du logement	Gouvernement italien, sous réserve des règles budgétaires nationales
Source de financement additionnelle	Pays méditerranéens, Fonds mondial pour l'environnement (FEM), Commission européenne, Banque mondiale, Banque européenne d'investissement (BEI), Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), Propositions spontanées de sponsors, pays volontaires et partenariat avec le secteur privé y compris	Gouvernement maltais: contribution limitée à la mise à disposition de locaux, Organisation maritime internationale (OMI) pour une partie du coût salarial d'un membre du personnel, Programme de coopération technique intégré de l'OMI (ITCP), Industrie pétrolière française, Contributions volontaires de Parties contractantes et de partenaires, Projets financés par la Commission européenne, et projets spéciaux conclus en partenariat avec le secteur public et/ou privé	Pays méditerranéens, Commission européenne, Banque européenne d'investissement, Agence française pour le développement, Agence espagnole pour le développement et la coopération internationale, Banque mondiale, Sociétés privées, Propositions spontanées de sponsors, pays volontaires et partenariat avec le secteur privé y compris.	Gouvernement croate: contribution limitée à la mise à disposition de locaux et à la prise en charge de certaines des dépenses de fonctionnement, Propositions spontanées de sponsors, pays volontaires et partenariat avec le secteur privé y compris.	Gouvernement tunisien, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), Banque mondiale, Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), Commission européenne, Agence espagnole pour le développement et la coopération internationale; Propositions spontanées de sponsors, pays volontaires et partenariat avec le secteur privé y compris.	Fonds pour l'environnement mondial (FEM), MTF, Propositions spontanées de sponsors, pays volontaires et partenariat avec le secteur privé y compris.	MTF, Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ISPRA (contribution en nature), Parrainages, Propositions spontanées de sponsors, pays volontaires et partenariat avec le secteur privé y compris.

1

MTF = Fonds d'affectation spéciale pour l'environnement

APPENDICE II TABLEAU DES SYNERGIES ENTRE LES COMPOSANTES DU PAM

Pour les actions consignées dans le tableau ci-dessous, deux ou plusieurs composantes du PAM collaborent à la réalisation d'objectifs communs :

	CAR/PP	INFO/RAC	CAR/ASP	CAR/PAP	PLAN BLEU	REMPEC
MED POL	Application de l'article 5, paragraphes 1, 2 et 3, du Protocole "tellurique"	Gestion et présentation des données, système de rapports, sensibilisation du public, élaboration des nœuds <i>infoMAP</i> , développement et formation concernant les IETMP (PRTR)	Évaluation régionale de l'état des écosystèmes, application du volet "évaluation" du projet relatif à l'approche écosystémique	Pollution marine, composante "pollution d'origine terrestre" des PAC, pollution marine et approche écosystémique	Indicateurs et suivi des éléments "gestion des déchets urbains" et "pollution marine" de la SMDD, et changement climatique, Rapport sur l'environnement et le développement	Charge polluante provenant des activités de trafic maritime
REMPEC	PCD concernant les constructions navales et le recyclage des navires (y compris les bateaux de plaisance)	Élaboration des nœuds <i>InfoMAP</i> , état des lieux concernant les technologies d'observation de la Terre (OT), acquisition et partage de données en temps quasi réel, activités de sensibilisation, éducation et information	Gestion des espèces invasives dans le cadre de la gestion des eaux de ballast, gestion des zones marines particulièrement sensibles, Impact du trafic maritime sur la biodiversité marine et côtière, cartographie de sensibilité concernant la flore et la faune marines et côtières protégées, protection de la flore et de la faune sauvages en cas de situation critique	Planification des infrastructures portuaires, y compris les marinas, cartographie de sensibilité concernant l'établissement des plans d'urgence	Application et suivi de la section sur les transports de la SMDD, changement climatique, Rapport sur l'environnement et le développement	
PLAN BLEU	Activités de suivi concernant l'eau, l'énergie et les villes durables, changement climatique, mise en œuvre de la SMDD notamment pour les priorités Eau et Énergie, Rapport sur l'environnement et le développement	Collecte, compilation et gestion des données et statistiques documentant les indicateurs de la SMDD Infosystème du Plan Bleu/SIMEDD	Évaluation des services rendus par les écosystèmes marins et côtiers, gestion durable des ressources marines et côtières naturelles, changement climatique et biodiversité, Rapport sur l'environnement et le développement	Suivi des diverses sections de la S/MDD, mise au point d'outils de planification de l'utilisation des sols adaptés au littoral, changement climatique, indicateurs, études prospectives, Rapport sur l'environnement et le développement, ressources en eau, développement touristique, développement urbain et rural, approches participatives		
CAR/PAP	Sensibilisation et formation à la production plus propre, évaluation et sensibilisation à la PCD pour la gestion des zones côtières	Élaboration de sites web, gestion des données, activités de diffusion, télédétection, élaboration des nœuds <i>infoMAP</i> , obligation de rapport au titre du Protocole GIZC	Gestion des ASP marines et côtières, composante "biodiversité" des PAC	-		
CAR/ASP	Gestion durable des ressources marines et	Protocole concernant les nœuds <i>InfoPAM</i> ,				

	côtières naturelles	ensemble de données sur les aires protégées et la biodiversité, les habitats, les espèces en danger, données de la recherche et diffusion, gestion des données, sensibilisation à l'information, documentaire éducatif sur la biodiversité méditerranéenne
INFO/RAC	Diffusion de documents sur la PCD, dossier éducatif	

APPENDICE III : TABLEAU DES PARTENARIATS ET PARTENAIRES DU PAM

TITRES	MED POL	REMPEC	PLAN BLEU	CAR/PAP	CAR/ASP	INFO/RAC	CAR/PP
Partenaires et partenariats	OMS, AIEA, Convention et Protocole de Londres, Convention de Bâle, MEhSIP/BEI, OSPAR, HELCOM, MIO/ECSDE, EUROCHLOR, CEFIC, ASCAME, HELMEPA, "CLEANUP GREECE", UNADEP	Conseil européen des industries chimiques (CEFIC), Réseau ICE, International Tanker Owners Pollution Federation Limited (ITOPF), Sea Alarm Foundation, International Petroleum Industry Environmental Conservation Association (IPIECA), Mediterranean Oil Industry Group (MOIG), Institut international de l'océan (IIO)	TEEB, UICN, WWF, Tour-du-Valat, CEDARE, CIHEAM; Institut méditerranéen de l'eau, Observatoire méditerranéen de l'énergie, FEMISE, diverses institutions méditerranéennes et européennes se consacrant au développement durable dans la région	COI/UNESCO, FAO, UICN Med, WWF, AEE, PNUD, GTZ, partenaires de la mer Noire, de la mer Baltique (sur la base de projets), ONG des pays méditerranéens (activités de la Journée du littoral), Convention-cadre ONU sur les changements climatiques	Pays méditerranéens et Institutions nationales, Convention CDB, Convention de Bonn (CMS), Convention de Berne, CGPM/FAO, UICN Med, WWF-MedPo, BirdLife International, ACCOBAMS, MedPAN, Autres ONG (MEDASSET, Greenpeace, TETHYS)	GRID/PNUE, Live/ PNUE, OARE/PNUE, Infoterra/PNUE, GEO/GEOSS, Eionet/AEE, INSPIRE/SEIS, GMES, Réseau "Green spider" de l'UE, ENP, MEDSTAT/Env, 7 ^e Programme-cadre de la CE, CORDIS, EMODNET, EuroMed, MIRA/MoCo, Cosmo-SkyMed	ASCAME, Med Business, Centres nationaux pour la production propre, UNITAR, RECETOX, Centres régionaux au titre de la Convention de Stockholm, Conseil supérieur de la recherche scientifique CSIC Sarria(Espagne), Centre de la Convention de Bâle en Égypte, DTIE/PNUE
Tous les partenaires du PAM collaborent avec les partenaires suivants : BM, FEM, FFEM, Horizon 2020, autres Mers régionales, AEE, Réseau méditerranéen d'océanographie opérationnelle (MOON), Conventions ONU et PNUE, Mers régionales des Nations Unies							

ANNEXE IV

PROGRAMME DE TRAVAIL SUR CINQ ANS 2010-2014

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Les activités consignées dans le programme de travail du PAM ont pour finalité de promouvoir la mise en œuvre complète de la Convention de Barcelone, de ses Protocoles et stratégies, dont la SMDD, ainsi que des décisions et recommandations de la réunion des Parties contractantes. La structure du programme de travail ne reflète pas celle du PAM ou de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles, elle n'implique pas non plus l'aval donné à toutes modifications éventuellement apportées à cette structure dans l'avenir. Le programme de travail sur cinq ans sera examiné et révisé comme une base évolutive à chaque réunion des Parties contractantes.

Le Plan d'action pour la Méditerranée (PAM) et son cadre juridique, la Convention de Barcelone, ont été adoptés au milieu des années 70, à une époque où le PNUE venait d'être créé ; très peu d'accords multilatéraux pour l'environnement (AME) avaient alors été adoptés et la notion de développement durable n'avait pas encore émergé. Dans ce contexte qui permettait une très grande créativité, le PAM s'est doté d'instruments juridiques très avancés, avec en particulier le Protocole "tellurique" et le Protocole relatif aux aires spécialement protégées.

Il a également innové en mettant en place dès 1977 les Centres d'activités régionales destinés à favoriser la coopération technique entre les pays.

Il s'est alors principalement concentré sur les questions relatives au milieu marin et a commencé à aborder les questions de gestion côtière et de gestion des ressources naturelles. Il s'est également fait connaître par les travaux du Plan Bleu dans le domaine de la prospective à une époque où celle-ci était reconnue comme une discipline phare.

Après la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement de 1992, le PAM s'est adapté au nouveau contexte international en rénovant ses instruments juridiques pour y introduire les principes de la Déclaration de Rio, en créant la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDDD) et en adoptant une vision mieux intégrée de la lutte contre la pollution, de la gestion de la biodiversité et des ressources naturelles.

Le contexte dans lequel le présent Programme sur cinq ans est conçu est à nouveau profondément changé ; les priorités du PAM doivent en tenir compte.

1. Les questions d'environnement mondial et régional (changement climatique et perte rapide de biodiversité, notamment dans le domaine marin) ont pris une très grande ampleur. Il est désormais essentiel que les grandes décisions prises à l'échelon mondial et les priorités de l'examen à mi-parcours du PNUE soient reflétées dans le cadre du PAM et que l'on s'emploie à les traduire dans les faits. La Convention sur les changements climatiques et la Convention sur la biodiversité connaissent un plein développement. Les évaluations régulièrement publiées dans le cadre du GIEC ainsi que de la CBD ("Perspectives mondiales de la diversité biologique") ont des implications au niveau régional et il convient de prendre des mesures similaires à celles prévues lorsque le nouveau Protocole "Prévention et situations critiques" (2002) a été conçu et adopté. Par exemple, les objectifs 2010 adoptés au sein de la CBD ("Réduire significativement le taux de perte de la biodiversité d'ici 2010") ainsi que ceux qui suivront après 2010 doivent logiquement trouver leur déclinaison en Méditerranée. Il convient d'accorder aux enjeux liés à l'eau toute l'importance voulue.

Il en est de même pour toute une série d'autres processus internationaux. La communauté internationale marque un intérêt plus grand pour les questions relatives au milieu marin et à la gestion durable des ressources biologiques marines. Tant dans le cadre des Nations Unies que de la Convention sur la diversité biologique, des processus relatifs à la protection des zones maritimes situées au delà des juridictions nationales ont été développés. L'appauvrissement en ressources

halieutiques est reconnu comme un motif de profonde préoccupation ; la dégradation des zones littorales s'est accentuée dans l'ensemble de la planète ; le changement climatique devrait produire des effets négatifs tant sur la composition du milieu marin (acidification) que sur les ressources naturelles côtières. Les océans pourraient également être appelés à contribuer à l'absorption du CO₂.

En termes de surveillance et d'évaluation, l'ensemble de ces développements font l'objet d'évaluations scientifiques au sein du GIEC, dans d'autres cadres tels que le PNUE, l'UICN et la COI/UNESCO, lesquels œuvrent actuellement à créer une plateforme internationale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Le PAM, qui a une tradition forte et ancienne en matière d'évaluation, doit s'inscrire dans ce contexte mondial et renforcer sa capacité à produire ses propres évaluations au niveau méditerranéen.

Enfin, le PAM doit prendre en compte ceux des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) solennellement adoptés en l'an 2000, qui touchent à son mandat, notamment en matière d'assainissement des eaux usées.

2. Les nouveaux développements conceptuels généralement adoptés au niveau international doivent également être pris en compte dans le programme sur cinq ans. Ces nouveaux concepts, mieux intégrés, devront se refléter dans la politique du PAM, comme cela a été le cas, dans un esprit pionnier, de la gestion intégrée des zones côtières, accentuant ainsi l'intégration des travaux au sein des structures du PAM.

Il convient de signaler l'importance particulière pour le PAM des travaux accomplis au titre de l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (EM) et de leur suivi, ainsi que de la généralisation de l'approche écosystémique. Les travaux de l'EM ont fait émerger la notion de services écosystémiques contribuant au bien-être humain. L'EM a procédé à une catégorisation de ces services qui représente une clarification et une avancée significatives de cette question. La communauté internationale dispose désormais d'un instrument d'analyse beaucoup plus performant des services rendus par les écosystèmes et des raisons qui militent en faveur de leur maintien ou de leur restauration. L'EM a également procédé à l'analyse des menaces qui pèsent sur la santé de ces écosystèmes et des services qu'ils procurent.

L'approche écosystémique s'inscrit logiquement dans ce contexte conceptuel en vue de rendre opérationnel dans l'action l'analyse des écosystèmes et des services rendus. Par exemple, l'activité de pêche ne peut plus être aujourd'hui séparée d'une vision globale de la santé des écosystèmes marins. De même, les politiques d'aires marines protégées, qui représentent une priorité internationale, doivent également s'inscrire dans une vision écosystémique. Enfin la lutte contre la pollution, que celle-ci soit d'origine terrestre, liée au trafic maritime ou résulte des opérations d'immersion ou de l'activité offshore, doit également adopter cette approche.

Dans le cadre du PAM, les Parties contractantes ont déjà reconnu la nécessité de mieux protéger les écosystèmes aux niveaux régional et sous-régional en appliquant l'approche écosystémique conformément à la décision IG. 17/6 sur la vision écologique suivante pour notre mer commune : "Une Méditerranée saine, aux écosystèmes marins et côtiers productifs et biologiquement divers, au profit des générations présentes et futures".

Elles sont aussi convenues, pour les zones marines et côtières, de plusieurs buts stratégiques fondés sur le domaine d'action prioritaire pertinent de la SMDD :

- a) protéger, permettre la remise en état et, s'il y a lieu, restaurer la structure et la fonction des écosystèmes marins et côtiers en protégeant ainsi également la biodiversité, en vue d'obtenir et de maintenir un bon état écologique et d'en permettre l'utilisation durable ;
- b) réduire la pollution du milieu marin et côtier afin de minimiser les impacts et les risques pour la santé humaine et/ou des écosystèmes et/ou les utilisations de la mer et des côtes ;
- c) prévenir, réduire et gérer la vulnérabilité de la mer et des côtes aux risques dus à l'activité de l'homme et aux événements naturels.

À cet égard, l'approche écosystémique holistique est un principe fondamental du programme de travail sur cinq ans.

Les services fournis par les écosystèmes marins et côtiers, tels que définis par l'Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire (2005), sont réellement considérables en Méditerranée, qu'il s'agisse de la production primaire, de la régulation ou des valeurs d'agrément. Les services écosystémiques sont menacés par la pollution marine et côtière, le rejet de substances toxiques ou dangereuses, l'artificialisation du littoral et la réalisation d'infrastructures sur celui-ci, la destruction des habitats, la surpêche, la pêche non déclarée, non réglementée ou illicite et l'expansion urbaine. Dans certains golfes ou baies, l'eutrophisation menace sérieusement la vie des écosystèmes et la pérennité des services qu'ils procurent. Les politiques de la pêche et de protection de la biodiversité devraient concorder, et la lutte contre la pollution être conçue comme un moyen de protéger les écosystèmes et de les remettre en bonne santé.

En termes de priorités, le PAM poursuivra l'analyse des services dispensés par les écosystèmes et de leur valeur, en faisant fond sur des travaux internationaux tels que "L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité" (TEEB).

3. Gouvernance régionale. Le PAM, longtemps acteur unique au niveau de l'environnement régional, doit également mieux prendre en compte l'apparition d'acteurs importants ainsi que des développements récents dans la gouvernance régionale. C'est particulièrement le cas en ce qui concerne l'Union européenne et le partenariat qu'il convient de construire avec elle. Lors de la création du PAM, sur les 20 pays méditerranéens, deux seulement appartenaient à la Communauté européenne. En 2009, ils sont au nombre de sept et des négociations d'adhésion ont été ouvertes ou le seront prochainement avec plusieurs autres. Ces pays ont ou seront tenus d'appliquer la Directive sur la Stratégie marine européenne. D'autre part, en 1995, l'Union européenne a instauré avec une partie des États méditerranéens le Partenariat euro-méditerranéen. Elle a lancé une initiative plus significative sur la dépollution marine ("Horizon 2020") et l'initiative pour l'eau de l'UE (composante méditerranéenne), bien articulées avec le PAM.

Un autre développement majeur a été la mise en place de l'Union pour la Méditerranée. La Déclaration de Paris de 2008 affiche des intentions ambitieuses en matière de réduction de la pollution marine et d'énergies renouvelables. Il est essentiel que des liens clairs soient établis entre le PAM et la Stratégie méditerranéenne de l'eau de l'Union pour la Méditerranée ainsi que les autres initiatives que cette dernière prendra à l'avenir dans le domaine de l'environnement.

Il est important que cet esprit de cohérence soit appliqué au cours des années qui viennent aux questions climatiques ainsi qu'aux questions de gestion de ressources naturelles, en particulier de l'eau et des ressources halieutiques, de manière à ce que les institutions en place en Méditerranée travaillent en synergie sur ces sujets majeurs. On devra prendre en compte à cet égard les activités d'autres institutions internationales, telles que la Banque mondiale, au travers des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en particulier le projet "Sustainable MED" approuvé en juin 2009 par le Conseil du FEM. Il est capital d'éviter une duplication des activités de gouvernance régionale sur le développement durable et la gestion des ressources naturelles, quitte à réformer le PAM en tant que de besoin, en particulier la composition et le mode opératoire de la Commission méditerranéenne du développement durable. La mise en œuvre des projets FEM devrait être conçue pour contribuer à l'effectivité des Conventions et éviter de rendre plus complexe ou obscure la gouvernance régionale.

4. Entrée en vigueur des instruments juridiques. À l'évidence, un contexte nouveau est créé par l'entrée en vigueur des nouveaux instruments juridiques du PAM ou de ceux d'entre eux qui ont été révisés, ainsi que par l'adoption du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC). C'est un devoir impératif du PAM dans le cadre du prochain programme sur cinq ans de se donner les moyens de mettre en œuvre ces nouveaux textes en tenant compte du contexte international décrit ci-dessus, des nouveaux concepts, et des partenaires régionaux et internationaux, avec comme priorité de contribuer et de s'assurer de la mise en œuvre des nouveaux textes au niveau des Parties. Le système de rapports et le mécanisme de surveillance et de respect des obligations prendront leur plein essor et permettront une plus grande transparence. La participation des acteurs de la société civile devra être développée selon une méthodologie renouvelée. Des liens solides devraient être établis avec les conventions mondiales afin de créer des synergies.

5. Le programme sur cinq ans doit contribuer à mettre en œuvre la Stratégie méditerranéenne de développement durable (SMDD), telle qu'elle a été adoptée en 2005 par la réunion des Parties contractantes. Le PAM doit, avec ses partenaires internationaux et régionaux, et dans le cadre d'une CMDDD renouvelée, procéder à l'évaluation de la Stratégie et à sa révision avant la fin du programme sur cinq ans, et se préparer à présenter un premier bilan à l'occasion de la Conférence RIO+20 actuellement envisagée; la révision de la SMDD devra prendre en compte les processus existants et en cours tels que les travaux du PNUE sur l'économie verte et les décisions à venir dans le cadre de la CBD et de la Convention sur les changements climatiques.

Le programme sur cinq ans s'articule autour de six thèmes : Gouvernance, Gestion intégrée des zones côtières, Biodiversité, Prévention et maîtrise de la pollution, Production et consommation durables, et Changement climatique.

Thème I : Gouvernance

En adoptant un ensemble de décisions relatives à la gouvernance du PAM lors de leur Quinzième réunion (Almeria, 2008), les Parties contractantes à la Convention de Barcelone ont affirmé leur intention de renforcer la gouvernance du PAM, de la rendre plus cohérente et intégrée en vue d'une meilleure efficacité et visibilité et de l'aligner sur le développement de la gouvernance mondiale en matière d'environnement; elles ont aussi souhaité que le PAM s'adapte aux enjeux émergents et aux modes opératoires contemporains.

Cette décision des Parties justifie que le thème de la gouvernance constitue un chapitre particulier du Programme sur cinq ans; celui-ci a identifié trois priorités dans ce domaine :

La première vise à une gestion plus intégrée et cohérente de l'ensemble de la structure du PAM, notamment en matière de fixation d'objectifs, de programmation et d'exécution des activités. La cohérence du PAM doit également être renforcée en ce qui concerne l'harmonisation du statut des Centres d'activités régionales et leur mode opératoire ainsi que dans les relations avec les partenaires du PAM.

La deuxième priorité traite de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles ainsi que des stratégies adoptées par les Parties.

Les déficits en ce qui concerne l'entrée en vigueur des accords internationaux en matière d'environnement et l'application du cadre juridique international constituent un problème récurrent au niveau international de même que l'écart entre les objectifs solennellement adoptés par les réunions internationales relatives à l'environnement et au développement durable et les réalisations effectives. Cette situation affecte la Convention de Barcelone comme beaucoup d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, globaux ou régionaux. Dans ce contexte, les questions de respect des obligations, de financement et d'assistance technique devraient être examinées sur une base prioritaire.

Il importe de remédier à cette situation dans le cadre du programme sur cinq ans.

La recherche de l'effectivité sera une priorité d'autant plus nécessaire que les amendements à la Convention, de nouveaux Protocoles et les amendements à des Protocoles existants sont entrés en vigueur. La réputation de la Convention de Barcelone est en partie liée à l'attention qui sera apportée à son application effective.

La troisième priorité porte sur la production, la gestion et la diffusion des connaissances dans le cadre du PAM et hors de ce cadre, avec comme objectifs de contribuer à l'efficacité, à la cohérence et à la transparence de ses travaux. Cela doit être fait en cohérence avec d'autres fournisseurs de données pertinentes.

La question de l'interface Science/Politique assumée par le PNUE a pris une grande importance au niveau international où le succès du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), récompensé par le prix Nobel, les travaux sur les évaluations du milieu marin (AoA), le projet interface Science/Politique, les travaux menés au niveau européen par l'Agence européenne pour l'environnement, traduisent ce développement. Au niveau régional, la stratégie de réduction de la pollution élaborée dans le cadre du Protocole "tellurique", qui conduit maintenant à l'adoption de mesures et calendriers juridiquement contraignants, de même que le PAS BIO, sont également de bons exemples d'une gestion des connaissances aux fins de la formulation de politiques.

Il est indispensable de mieux fonder scientifiquement les décisions prises au niveau des Parties contractantes. Le développement des connaissances est également nécessaire pour suivre l'application de la Convention et des Protocoles et pour procéder aux évaluations. Il en va de même pour les stratégies adoptées par le PAM. Les travaux de la CMDD doivent être également fondés sur des données incontestables permettant d'intégrer les analyses économiques, sociales et écologiques. La production des documents scientifiques doit être

adaptée aux besoins identifiés et clairement liée aux objectifs spécifiques arrêtés par les Parties contractantes.

Enfin, les technologies modernes d'information et de communication seront mobilisées en vue du traitement, de la diffusion et du partage de l'information, avec pour objectif d'améliorer le niveau d'information sur l'environnement en direction des décideurs et du grand public de manière à améliorer la visibilité et l'impact du PAM.

Thème II : Gestion intégrée des zones côtières

Dans le domaine de la gestion des zones côtières, l'agenda est dominé par l'adoption récente du Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières. Au cours du programme sur 5 ans, ce Protocole devrait entrer en vigueur. Les pays qui l'auront ratifié devront en transposer les dispositions dans leur législation nationale. Des programmes de démonstration devront être menés avec le soutien du PAM dans les pays ayant ratifié le Protocole pour permettre de tester les conditions effectives de son application sur le terrain.

En adoptant le Protocole GIZC (Madrid, Espagne, 2008), le PAM a marqué sa volonté de garder une certaine avance en matière d'innovation juridique et de gouvernance marine et côtière dans le contexte des mers régionales ; il est capital que le programme sur 5 ans permette de traduire cette initiative dans la réalité au niveau national.

C'est aussi le moyen de s'assurer qu'en dépit des pressions et des convoitises dont elles sont l'objet, les zones littorales de la Méditerranée ainsi que les îles qui font le prestige et la réputation de cette mer conserveront toute leur valeur patrimoniale au service des pays riverains, des communautés locales et des visiteurs.

Thème III : Biodiversité

Dans le programme sur 5 ans, la protection des écosystèmes marins et côtiers fera l'objet d'une vision intégrée et d'actions menées à partir d'une approche écosystémique, avec comme objectif de maintenir ou de restaurer les services rendus par ces écosystèmes, y compris par le biais d'unités de gestion compétentes.

S'agissant de la biodiversité, le PAM doit resserrer ses relations avec les organisations régionales de pêche compétentes ainsi que les ONG régionales œuvrant dans ce domaine. Il inscrira son activité programmatique dans le cadre du calendrier international élaboré au sein de la Convention sur la diversité biologique, ce qui l'amènera, en première priorité, à fixer des objectifs en matière de biodiversité marine et côtière pour l'après 2010. De plus, le PAM doit mettre en œuvre dans le programme sur 5 ans l'objectif de la CBD visant à créer un réseau représentatif d'aires marines protégées. Il devra étendre considérablement le réseau des aires marines protégées méditerranéennes de façon à atteindre une fraction significative de la zone marine de la Méditerranée. Il devra également accroître le nombre des ASPIM, tout particulièrement en haute mer, conformément au Protocole ASP & BD, le cas échéant. Enfin, il devra poursuivre son action pour aider les pays du Sud à mieux gérer leurs aires marines et côtières protégées.

Il est prévu de réviser le PAS BIO adopté en 2003 pour prendre en compte ces objectifs.

Thème IV : Prévention et maîtrise de la pollution

Afin de mieux protéger les écosystèmes, il est important que le PAM renforce sa capacité de prévention et de maîtrise de la pollution. La prévention et la maîtrise de la pollution ont fait partie du mandat du PAM depuis ses débuts mais elles demeurent une nécessité en ce qui concerne la surveillance scientifique, l'alerte précoce, la préparation et l'intervention.

La réduction de la pollution due à des activités situées à terre prendra un tour nouveau avec la mise en œuvre du Protocole "tellurique" révisé (Syracuse, 1996), qui est maintenant entré en vigueur, et la coopération avec l'initiative Horizon 2020 de l'Union européenne et les

programmes à venir de l'Union pour la Méditerranée. Le PAM s'emploiera à instaurer une coopération structurée avec la Commission européenne et l'Union pour la Méditerranée en vue de répartir les responsabilités et d'accroître ainsi l'efficacité et de réduire la pollution d'origine terrestre et marine. Cette réduction est l'objectif principal de cette composante particulière.

Dans le cadre du Protocole "prévention et situations critiques" (Malte, 2002) et dans le contexte des Conventions OMI, le programme sur 5 ans vise à développer des actions de prévention et de lutte contre la pollution liée aux activités maritimes dans des domaines qui sont un sujet croissant de préoccupation, tels que la réduction indispensable des rejets volontaires par les navires, y compris des eaux de ballast et des déchets de soute, tout en demeurant vigilant vis-à-vis des risques d'accidents maritimes concernant le transport d'hydrocarbures et de substances potentiellement dangereuses, ainsi qu'en matière de préparation et d'intervention pour faire face aux événements de déversement massif en mer et sur les rives.

Thème V : Production et consommation durables

Le PAM poursuivra ses travaux d'évaluation et de prospective concernant les forces socio-économiques et les modes de développement qui affectent l'environnement et les ressources naturelles de la région méditerranéenne, en vue de favoriser des modes plus durables de production, de consommation et d'aménagement du territoire.

La croissance des économies méditerranéennes a entraîné une augmentation de l'utilisation des matières premières et des ressources naturelles, des sources renouvelables et non renouvelables. Il existe des mesures qui ont trait à certains aspects de la question des ressources mondiales. Cependant, il est nécessaire d'appliquer à la gestion des ressources une approche globale pour mieux identifier leurs interdépendances et les lacunes de façon systémique. Les pays méditerranéens produisent de lourds impacts – production de déchets dangereux (20 millions de tonnes) et de dioxyde de carbone total (CO₂) et quantités les plus élevées des débris de matières plastiques dans le monde (1 935 débris/km²) dans les fonds de la partie nord-ouest de la Méditerranée – , tandis que la dégradation de l'environnement dans les pays méditerranéens du Sud et de l'Est progresse rapidement. Les statistiques font apparaître dans ces derniers pays une évolution rapide à la hausse de la consommation des ressources (la consommation d'électricité pourrait y tripler d'ici 2025) et de la pollution (la production de déchets triplera dans ces pays alors qu'elle doublera dans ceux du Nord).

Une étude récente des pressions exercées sur l'environnement par la consommation et la production européennes ont montré qu'un petit nombre des secteurs représentaient de 60 à 70% de tous les impacts dus à la consommation. Il s'agit avant tout des secteurs suivants: construction, produits agroalimentaires et boissons, énergie, eau, commerce de gros et de détail, agriculture, chasse et foresterie, transports, tourisme, entreposage et communications.¹ De nouvelles recherches seront nécessaires pour déterminer avec certitude les secteurs qui ont les plus lourds impacts en ce qui concerne la dégradation de l'environnement et le changement climatique dans la région méditerranéenne.

Thème VI : Changement climatique

Selon le quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) publié en 2007, la région méditerranéenne pourrait être affectée par le changement climatique même si les efforts attendus de la communauté internationale pour stabiliser la concentration des gaz à effet de serre produisent leurs effets. La température devrait augmenter sensiblement et des impacts importants seraient inévitables, notamment en matière de réduction des précipitations. Ce dernier phénomène semble déjà amorcé au Nord comme au Sud de la Méditerranée.

¹ European Topic Center for Sustainable Consumption and Production, 2009

La question de l'impact du changement climatique sur le milieu marin et côtier est devenue une préoccupation majeure au niveau international et qui concerne particulièrement la Méditerranée et ses régions côtières.

Une intense activité se développe à l'échelle internationale en vue d'adopter à la Conférence de Copenhague des dispositions destinées à faire face aux enjeux climatiques planétaires.

Quel que soit l'aboutissement de cette Conférence, les pays riverains de la Méditerranée sont appelés à relever les défis de la maîtrise des émissions, de l'adaptation aux changements et de la coopération en vue d'aider les pays en développement à faire face à cette question cruciale. Dans leur Déclaration d'Almeria, les Parties contractantes ont demandé au Secrétariat d'entreprendre des études concertées pour estimer la valeur économique des produits découlant des écosystèmes marins et côtiers et des services rendus par ceux-ci et comment cette valeur sera affectée par les bouleversements qui résulteront du changement climatique, et de faire rapport sur ces études à leurs réunions.

La Déclaration de Tunis, adoptée le 20 novembre 2007 lors de la Conférence "Solidarité internationale pour une stratégie face au changement climatique dans les régions africaine et méditerranéenne", appelle les pays concernés à réduire leur vulnérabilité, à définir des stratégies d'adaptation et demande que ces questions soient traitées en tête des priorités internationales.

Dans ce contexte et compte tenu des objectifs de la Convention de Barcelone et de la SMDD, le PAM, en tant que programme régional se consacrant au milieu marin et côtier, aux ressources naturelles et au développement durable, doit aborder et traiter la question climatique et le faire en tenant compte de son mandat et de ses capacités humaines, techniques et financières. Le PAM doit donc se concentrer sur l'aspect régional de cette question, les aspects globaux étant traités par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les grandes Agences internationales.

Cela étant, une première priorité est d'évaluer les impacts du changement climatiques sur le milieu marin, les zones côtières et les ressources naturelles en s'appuyant sur les travaux du GIEC et en mobilisant l'expertise méditerranéenne.

En deuxième lieu, il conviendra d'identifier et d'analyser la vulnérabilité de la région en termes d'environnement et de ressources naturelles et de prendre des dispositions pour que les mesures de prévention aux fins de préservation du milieu marin et côtier soient intégrées aux stratégies d'adaptation. La vulnérabilité de la région sur ce plan est de nature à générer une vulnérabilité en matière socio-économique et de gestion du territoire. Beaucoup d'activités, telles que la production d'énergie, l'agriculture, la pêche et le tourisme, peuvent être rendues plus vulnérables par les impacts du phénomène climatique.

La troisième priorité est d'anticiper les impacts environnementaux que les stratégies et technologies d'atténuation et d'adaptation pourraient générer, tout particulièrement dans le milieu marin (exploitation de l'énergie marine, séquestration du CO₂ sous les structures géologiques du fond de la mer pour éviter son élimination possible par la colonne d'eau) et littoral (travaux de défense contre l'élévation du niveau de la mer). Le PAM devra produire les recommandations nécessaires pour que l'impact environnemental des mesures d'atténuation et d'adaptation soit réduit au minimum.

La CMDD a engagé des travaux sur la question climatique qu'elle a inscrite à son programme pour le cycle 2009/2010. Elle devra établir un agenda structuré de ses activités dans ce domaine afin d'informer régulièrement les réunions des Parties contractantes conformément à son mandat.

D'autre part, le Secrétariat devra organiser ses travaux dans le cadre d'un partenariat avec les agences internationales et régionales concernées ainsi qu'avec les organismes scientifiques.

Thème I: Gouvernance							
Résultat final: Convention de Barcelone, Protocoles et stratégies dûment appliqués							
					Total:	5613	6366
Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Parties contractantes	Liens avec d'autres actions/partenaires	Apports/ressources (€000)		Risques	
				MTF*/CE	EXT		
<p><u>Prestations I</u></p> <p>Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'obligation redditionnelle au plan institutionnel</p> <p>Indicateurs:</p> <p><i>Le taux de satisfaction des organes décisionnels et des partenaires (qualité, respect des délais et pertinence des travaux menés par le Secrétariat</i></p>	<p><i>Processus décisionnel intégré et plus cohérent au sein du PAM/PNUE:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Appui logistique, politique et juridique efficace fourni au processus décisionnel du PAM, y compris les organes consultatifs - Appui à la CMDD dans l'application des décisions du Document sur la gouvernance de la réunion des Pc concernant son rôle et son mandat - Amélioration de la coordination entre le système du PAM (Unité de coordination) et les composantes - Réunion des Points focaux du PAM et réunions des Points focaux des composantes mieux alignées - Gestion intégrée des thèmes horizontaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Articles 17, 18, 19 de la Convention de Barcelone (1995) - Règlement intérieur des réunions et conférences des Pc (1998) - Mandat du Bureau adopté par la Dixième réunion des Pc (1995) - Règlement intérieur des réunions de la CMDD (1996) - Art. 25 du Protocole ASP & BD - Art 32 du Protocole GIZC 	<p>Nations Unies, Conventions mondiales et régionales du PNUE concernant le PAM (Conventions Droit de la mer, CBD, Ramsar, Bâle, Stockholm, OMI)</p> <p>UpM, Institutions de l'Union</p>	2013	1440	<p><i>Appui insuffisant des Points focaux du PAM et des Points focaux des CAR</i></p> <p><i>Manque d'intérêt et de ressources</i></p>	

* MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

<p><i>et les composantes du PAM) est contrôlé</i></p> <p><i>Systèmes de planification et système interne d'évaluation des performances instaurés</i></p> <p><i>Ressources mobilisées pour appliquer le programme sur 5 ans</i></p> <p><i>Nombre de décisions et politiques élaborées en consultation avec les partenaires</i></p> <p><i>Taux d'accroissement des partenariats entre organisations de la société civile/secteur privé et PAM</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Examen de questions juridiques émergentes, telles que les zones situées au-delà des juridictions nationales ou la séquestration du carbone <u>Système intégré de formulation, financement, suivi et évaluation du programme biennal et du programme sur 5 ans efficacement appliqué:</u> - capacité améliorée de planification stratégique intégrée - plan conjoint de mobilisation de ressources élaboré - programme de travail sur 5 ans mieux aligné sur les priorités - programme de travail biennal aligné sur le programme de travail sur 5 ans - Suivi et évaluation du programme de travail sur 5 ans et du programme de travail biennal - Accords de pays hôtes révisés, formulés, signés et appliqués <u>Relations stratégiques et coordonnées avec les partenaires et donateurs</u> - 'Une seule voix' du PAM dans la coopération et les partenariats - Élaborer et mettre en œuvre une politique interne pour des arrangements de partenariat axés sur les résultats et d'un bon rapport coût-efficacité - Implication et participation accrues et davantage stratégiques des ONG/société civile, du secteur privé et des institutions de recherche/universitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Décision IG 17/5: "Document sur la gouvernance" (2008) - Décision de la réunion des Pc "sur l'Unité de coordination, le MED POL et les CAR" (1997) - Déclaration d'Athènes, 2002 - Déclaration de Catane, 2003 - Déclaration de Portoroz, 2005 - Déclaration d'Almeria, 2008 - Décision de la Onzième réunion des Pc: "Coopération du PAM avec les ONG" - Projet de décision IG 19/6 "Coopération du PAM avec la société civile", 2009 	<p>européenne, BM, PNUD, FEM, CGPM, Convention d'Aarhus, Programme de travail conjoint PAM-CE, Programme de travail conjoint PAM-AEE, Projet de Part. strat. FEM</p>			
<p>Prestations II</p> <p>Déficiences d'application corrigées: les Pc sont aidées à atteindre les objectifs de la Convention de Protocole, des</p>	<p><u>Politiques, lignes directrices et plans régionaux nécessaires à une mise en œuvre effective de la Convention de Barcelone, des Protocoles et des stratégies adoptés et appliqués</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans et programmes régionaux juridiquement contraignants sur la pollution d'origine terrestre (mercure, agroalimentaire, 7 nouveaux POP, 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 4, par. 4, Convention de Barcelone (1995) - Article 15 Protocole "tellurique" (1996) - Article 9, Protocole "prévention et situations 	<p>PNUE, OMI, IDLO, WMU, IMLI, CDD/ONU, OMS Mers régionales, OSPAR, HELCOM, GPA/PNUE,</p>	<p>2555</p>	<p>1347</p>	

<p>Protocoles et des stratégies adoptées</p> <p>Indicateurs: <i>Nombre de politiques, lignes directrices et plans régionaux adoptés et financés</i></p> <p><i>Stratégie régionale sur les détritux en mer adoptée d'ici 2011</i></p> <p><i>Stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires adoptée d'ici 2011</i></p> <p><i>Nombre d'inspecteurs environnementaux par nombre d'installations</i></p> <p><i>Base de données et lignes directrices sur les mouvements illicites de déchets dangereux établies d'ici 2012</i></p> <p><i>Indicateurs de la SMDD documentés et confrontés</i></p> <p><i>Performance et accessibilité du système de rapports en ligne (rapports</i></p>	<p>éléments nutritifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plans régionaux pour l'application de Protocoles: ASP& BD (révision du PAS BIO), GIZC - Élaboration et suivi de l'application d'une stratégie de gestion des détritux en mer - Élaboration d'une stratégie régionale sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces invasives en Méditerranée - Application de la stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires - Faciliter l'application par les pays du plan sous-régional de lutte contre les mouvements transfrontières illicites de déchets dangereux - Renforcer les systèmes nationaux d'inspection visant à évaluer le respect des permis et règlements - SMDD évaluée et révisée - Lignes directrices sur la responsabilité et la réparation des dommages appliquées <p><u><i>Pays aidés à mobiliser des ressources:</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser les possibilités de financement pour les priorités régionales et nationales - Sensibiliser les donateurs/partenaires - Élaborer des programmes/projets <p><u><i>Système de rapports, application et respect effectifs des obligations:</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Simplifier et harmoniser le système de rapports en ligne du PAM, en l'adaptant notamment à d'autres obligations de rapport - Intégrer et harmoniser le rapport biennal sur l'application de la Convention de Barcelone - Fonctionnement efficace du mécanisme de respect des obligations - Octroi de conseils d'ordre général et juridique 	<p>critiques" (2002)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires (2005) - Article 3, par. 2, Conv. de Barcelone (1995) - Protocole "déchets dangereux" (1996) - Article 6, Protocole "tellurique" (1996) - MED POL-Phase IV (2005) - Projet de décision IG 19/11 sur la Stratégie régionale pour la gestion des eaux de ballast des navires en Méditerranée (2009) - SMDD (2005) - Décision IG 17/17: "Plan de mise en œuvre de la SMDD" (2008) - Art.16, Conv. Barcelone - Décision IG 17/4: "Lignes directrices concernant la responsabilité et la réparation des dommages" (2008) - Art.10 Protocole "tellurique" (1996) - Art. 19, Protocole ASP & BD (1995) - Articles 14, 26, 27, Conv. Barcelone (1995) - Article 13, Protocole 	<p>Horizon 2020, Projet SAFEMED, Partenariats Globallast MESIHP Projet Part. strat. FEM BM FFEM Directive Stratégie marine de l'UE Directive-cadre sur l'eau de l'UE</p> <p>Conventions ONU sur la responsabilité et la réparation Lignes directrices PNUE sur la responsabilité et la réparation Directive UE sur la responsabilité et l'indemnisation des dommages</p> <p>Systèmes de rapports d'autres conventions (CBD, Protocole de Londres sur l'immersion, Stockholm, Bâle, directives UE, Horizon 2020, AEE) Procédures et mécanismes de respect des</p>			<p><i>Manque de volonté politique</i></p> <p><i>Manque de ressources</i></p> <p><i>Accès limité pour produire des données</i></p> <p><i>Absence de notification</i></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p><i>soumis en ligne et accessibles en temps voulu)</i></p>	<p>aux Parties contractantes et aux composantes - Indicateurs d'efficacité de l'application de la Convention de Barcelone, des Protocoles et des stratégies</p>	<p>"tellurique" (1996) - Article 23, Protocole ASP & BD (1995) - Article 31, Protocole GIZC (2008) - Décision IG 17/2: "Procédures et mécanismes de respect des obligations" (2008) - Décision IG 17/3 "Système de rapports du PAM" (2008)</p>	<p>obligations instaurés au titre d'autres conventions et systèmes</p>			
<p>Prestations III Connaissances et informations gérées et communiquées de manière efficace</p> <p>Indicateurs :</p> <p><i>Stratégie d'information et de communication élaborée, adoptée et appliquée</i></p> <p><i>Rapport sur l'état de l'environnement publié tous les deux ans et Rapport sur l'état de l'environnement et du développement publié tous les 4 ans</i></p> <p><i>Données marines et côtières rendues accessibles aux Pc</i></p> <p><i>Nombre de politiques, rapports et publications</i></p>	<p><u>Utilisation stratégique des connaissances et informations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Politique d'évaluation du milieu marin et côtier élaborée et appliquée - Stratégie d'information et de communication - Établissement de rapports régionaux de haute qualité - Bibliothèques des composantes du PAM intégrées en ligne - Rapport sur les indicateurs d'efficacité diffusé - Recensement des possibilités d'initiatives de coopération en R-D relatives au milieu marin et côtier - Collecte et diffusion des résultats de projets de R-D concernant le milieu marin et côtier - Diffusion des perspectives offertes par les technologies innovantes d'observation de la Terre - Amélioration de la mise en réseau des technologies IC - Examen des outils et moyens existants de surveillance et de veille de la mer Méditerranée et de ses côtes - Réplication d'expériences fructueuses et diffusion des enseignements tirés 	<ul style="list-style-type: none"> - PAM (1995) - Article 12, par 1, articles 13, 15, 18 alinéa ii), de la Convention de Barcelone - Articles 8 et 9 du Protocole "tellurique" (1996) - Articles 20, 21, 22, 25, Protocole ASP & BD (1996) - Articles 13, 22, Protocole GIZC (2008) - MED POL-Phase IV (2008) - SMDD (2005) - PAS BIO (2003) - Décision IG 17/5: Document sur la gouvernance (2008) 	<p>UpM, Horizon 2020, Projet PNUE sur renforcement interface Science/Politique, AoA CBD GIEC Mers régionales PNUE, Infoterra PNUE, FEM GEO/PNUE COI/UNESCO UICN AEE Stratégie marine UE Directive-cadre sur l'eau de l'UE, Politique maritime intégrée de l'UE, Natura 2000, Recommandations</p>	<p>1045</p>	<p>3579</p>	<p><i>Manque de ressources</i></p> <p><i>Manque d'appui de la part du pays</i></p> <p><i>Manque de données actualisées</i></p> <p><i>Retards dans la réception des informations</i></p> <p><i>Barrière de la langue et fossé numérique</i></p>

<p><i>soumis aux parties prenantes et au grand public et au moins 1 symposium par an</i></p> <p><i>Fonctionnement de l'Infosystème MAP</i></p>	<p><u><i>Système efficace de gestion des connaissances (aux fins de communication des informations produites par les composantes du PAM) :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u><i>Amélioration de la mise en réseau des TIC</i></u> - Mise en place du Système d'information méditerranéen sur l'environnement et le développement durable (SIMEDD) - Actualisation et modernisation des bases de données du PAM en vue d'un système méditerranéen de partage des informations sur l'environnement <p><u><i>Communication, participation et éducation :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Consultation publique sur les indicateurs, méthodologies, normes environnementales et rapport du PAM - Manifestations et initiatives de sensibilisation (Journées de célébration, Prix de l'environnement méditerranéen) - Manifestation destinée à des groupes cibles tels que les jeunes - Campagne médiatique ciblée 	<ul style="list-style-type: none"> - Art.15 de la Convention de Barcelone - Politique du PAM en matière d'information (1999) - Art 19, Protocole ASP & BD (1995) - Art 27, Protocole GIZC (2008) 	<p>UE sur la GIZC, Initiative sur l'eau de l'UE (Méditerranée), Directive INSPIRE UE, EIONET, Programme GMES</p>			
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

*

Thème II : Gestion intégrée des zones côtières

Résultat final: Développement durable des zones côtières renforcé

Total: 6755 15068

Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Pc	Liens avec d'autres actions/partenaires	Apports/ressources (€000)		Risques
				MTF/CE	EXT	
<p>Prestations I La gestion des zones côtières permet de parvenir à un véritable équilibre entre développement et protection (développement durable du littoral)</p> <p>Indicateurs -Nombre de ports/marinas équipés d'installations de réception adéquates par rapport au nombre de ports/marinas du pays -Nombre de projets pilotes réalisés -Nombre de Parties contractantes intégrant les Lignes directrices sur les récifs artificiels</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Exécution de projets pilotes appliquant le Protocole GIZC (<i>tels que les projets PAC</i>) - Prévention des rejets par les navires en améliorant les installations de réception des ports et marinas - Promotion de l'application des Lignes directrices sur la gestion des récifs artificiels - Assistance aux pays dans l'application et la promotion des méthodes et outils de GIZC - Assistance aux pays dans la gestion des plages, de l'érosion du littoral, des paysages, des espaces et transports urbains - Organisation d'activités de formation et de sensibilisation aux méthodes et outils de GIZC 	<ul style="list-style-type: none"> - Articles 8, 16, 17, 18, 19, 20, 21 du Protocole GIZC (2008) - Protocole "prévention et situations critiques" (2002) - Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires (2005) - Lignes directrices du Protocole "immersions" (2003) 	<p>Recommandations UE sur la GIZC, OMI, SMAP III, Directive sur la stratégie marine de l'UE, Projet de Part. strat. FEM Politique maritime intégrée de l'UE</p>	3400	995	<ul style="list-style-type: none"> - Retards administratifs au niveau national -Difficultés de coordination entre partenaires et secteurs aux niveaux horizontal et vertical -Manque de disponibilité de données -Conflit d'intérêts sectoriels

Thème III : Biodiversité

Résultat final: Perte de biodiversité marine et côtière réduite

Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Pc	Liens avec d'autres actions/partenaires	Apports/ressources (€000)		Risques
				MTF/CE	EXT	
<p><u>Prestations I</u> Services écosystémiques rendus par le milieu marin et côtier identifiés et évalués</p> <p>Indicateurs: <i>Évaluation globale disponible d'ici 2011</i> <i>Au moins 6 études de cas réalisées et publiées</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des services écosystémiques, ASP y comprises - Projets de démonstration et études de cas - Intégration des résultats dans le PAS BIO et dans les stratégies nationales pour la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> - Article 4, Convention de Barcelone (1995) - MED POL IV (2005) - Décision IG 17/5: "Application de l'approche écosystémique" (2008) - Article 6, Protocole GIZC (2008) - PAS BIO (2003) - Articles 5, 6, 7, 8, 9 Protocole ASP & BD, (1995) 	<p>Convention CBD Évaluation pour le Millénaire (EM), Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), Convention Ramsar, ACCOBAMS Initiative Adriatique-Ionienne, Commission trilatérale pour la protection de la mer Adriatique et ses sous-commissions traitant de la gestion intégrée des zones côtières et de la gestion des eaux de ballast, Plan d'action pour la gestion des eaux de</p>	100	550	<i>Manque de données</i>

			ballast dans l'Adriatique et Stratégie pour l'Adriatique			
<p>Prestations II Conservation et utilisation durable de la biodiversité (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte de l'après-2010, y compris la pêche, les eaux de ballast, les espèces non indigènes), espèces menacées et en danger</p> <p>Indicateurs: <i>Indicateurs adéquats mis au point :</i> - Nombre de changements du statut d'espèces sur la liste des espèces menacées - Nombre de programmes conjoints de conservation d'espèces en danger - Nombre de Pc ayant des plans nationaux de protection d'espèces en danger - Nombre de plans d'action menés à bien dans le cadre des plans d'action régionaux - Nombre d'ensembles de lignes directrices élaborés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Identification et instauration d'indicateurs de biodiversité - Contribution et assistance aux pays dans l'application du Protocole ASP & BD, des plans d'action et du PAS BIO par: <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation des interactions pêche/aquaculture et conservation d'espèces menacées et d'habitats sensibles, - Encourager une pêche durable et le recours aux meilleures pratiques - Établissement et application de programmes nationaux et régionaux (et sous-régionaux) conjoints de conservation d'espèces en danger (notamment: phoque moine, cétacés, tortues marines, poissons cartilagineux, oiseaux marins, espèces invasives et formations coralligènes) - Organisation de sessions de formation et mesures de renforcement des capacités en matière de conservation de la biodiversité (tortues marines, coralligène, espèces invasives et eaux de ballast) - Évaluation des plans d'action relatifs aux espèces menacées et proposition de révisions -Suivi du statut des espèces en danger et menacées en vue de proposer des mesures juridiques visant à les protéger - comme leur inscription aux annexes II et III du Protocole, selon le cas 	<ul style="list-style-type: none"> -Article 26 de la Conv. de Barcelone (1995) - Décision IG 17/4 sur les rapports (2008) - Articles 11, 12 du Protocole ASP & BD (1995) - Plans d'action régionaux pour la conservation d'espèces menacées et en danger - Projet de décision IG 19/3: "Essai des indicateurs d'efficacité" (2009) - Projet de décision IG 19/16: Révision du plan d'action pour la conservation des poissons cartilagineux (2009) -PAS BIO (2003) - Projet de décision IG 19/11: Stratégie sur la gestion des eaux de ballast des navires en Méditerranée (2009) - Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires (2005), Ramsar, Stratégie MedWet, 	<p>CGPM, Conventions de Bonn et de Berne, CBD, ACCOBAMS, UICN, OMI, REMPEC</p>	875	140	<ul style="list-style-type: none"> -Manque de ressources financières -Manque de sensibilisation -Manque de coordination entre différentes agences partenaires -Conflits d'intérêts sectoriels -Manque d'appui politique

		Plan d'action pour la biodiversité de l'UE				
<p>Prestations III Réseau d'aires marines et côtières protégées (AMP), y compris les aires situées au delà des juridictions nationales, élargi, renforcé et géré de manière efficace</p> <p>Indicateurs: <i>Nombre d'AMP créées</i> <i>Superficie couverte par les AMP (km²)</i> <i>Plans de gestion d'AMP/ASPIM évalués</i></p>	<p>- Application du programme de travail régional sur les aires marines et côtières protégées à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> • assistance aux pays pour identifier et créer de nouvelles aires marines et côtières protégées • assistance aux pays pour améliorer la connectivité et l'efficacité de gestion des aires marines et côtières protégées • contribution et assistance aux pays pour proposer la création d'ASPIM, y compris en haute mer. <p>- Aider les pays à identifier des zones marines particulièrement sensibles (ZMPS)</p>	<p>- Art 5, 6, 7, 8, 9 du Protocole ASP & BD (1995) - Déclaration d'Almeria (2008) - PAS BIO (2003)</p> <p>- Décision IG 17/11: Procédure de révision des ASPIM (2008)</p>	<p>Convention CBD, Mandat de Jakarta, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, Projet de Part. strat. FEM, Natura 2000, Réseau Émeraude Réseau MEDPAN, OMI, REMPEC</p>	170	3200	<p>- <i>Conflit d'intérêts</i> - <i>Manque de ressources humaines et financières</i> - <i>Manque de capacités de gestion</i> - <i>Manque d'appui politique collectif</i></p>

Thème IV : Prévention et maîtrise de la pollution

Résultat final: Pollution d'origine terrestre et marine réduite

Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Pc	Liens avec d'autres actions/partenaires	Apports/ressources (€000)		Risques
				MTF/CE	EXT	
<p>Prestations I Alerte précoce à la pollution (déversements massifs, substances nocives et potentiellement dangereuses)</p> <p><i>Indicateurs:</i> -Nombre de plans d'urgence nationaux adoptés/nombre de Pc -Carte des zones sensibles et "points chauds" de pollution actualisée et publiée tous les deux ans -Rapports sur les nouveaux polluants appelant une attention particulière établis en tant que de besoin -Tendances des niveaux de pollution communiqués tous les deux ans -Programmes nationaux de surveillance continue préparés et exécutés dans tous les pays</p>	<p><u>Activités d'alerte précoce dans le domaine des rejets accidentels par les navires:</u> - Renforcement des capacités nationales et régionales à intervenir face à un déversement accidentel et mise en place d'un système d'assistance régional fiable - Appui accordé aux États côtiers méditerranéens pour l'adoption et l'application effective de leur plan d'urgence national, et conclusion d'accords sous-régionaux</p> <p><u>Activités d'alerte précoce relatives aux sources et niveaux de pollution</u> - Zones sensibles potentielles et "points chauds" de pollution révisés et actualisés - Études de référence scientifiques réalisées pour identifier les nouveaux polluants - Relevé des tendances dans les apports et niveaux de pollution - Réseau de surveillance continue des</p>	<p>Art 5, 6, 7, 8, 12, Conv. de Barcelone (1995) - Art 8, Protocole "tellurique" (1996) - Protocole "prévention et situations critiques" (2002) - Protocole "immersions" (1995) - Protocole "déchets dangereux" (1996) - MED POL IV (2005)</p>	<p>Convention CBD Évaluation pour le Millénaire (EM), Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), Convention Ramsar, ACCOBAMS Initiative Adriatique-Ionienne, Commission trilatérale pour la protection de la mer Adriatique et ses sous-commissions traitant de la gestion intégrée des zones côtières et de la gestion des eaux de ballast, Plan d'action pour la gestion des eaux de</p>	1750	800	<p><i>Manque d'appui politique</i></p> <p><i>Manque de ressources humaines et financières nationales</i></p> <p><i>Manque de données</i></p>

<p><i>Parties contractantes d'ici 2014</i> <i>- Apports fluviaux d'éléments nutritifs évalués, et rapport publié d'ici 2013</i></p>	<p>sources et tendances de la pollution mis en place, et élaboration d'indicateurs - Évaluation des apports d'éléments nutritifs émanant de sources diffuses</p>		<p>ballast dans l'Adriatique et Stratégie pour l'Adriatique</p>			
<p>Prestations II Réduction des niveaux de pollution du milieu marin et côtier de la Méditerranée</p> <p>Indicateurs: <i>Volume des investissements dans le cadre du programme MeHSIP, du Part. strat. FEM, de la coopération bilatérale et des dépenses nationales affectées aux "points chauds" de pollution</i> <i>Projets d'IETMP (PRTR) établis pour 4 pays au moins</i> <i>Enquêtes de satisfaction auprès des gestionnaires de personnel formé au traitement des eaux usées</i> <i>Nombre de rapports sur la conformité aux normes de pollution des eaux de baignade et des eaux conchylicoles</i></p>	<p><u>Réduction du niveau de pollution provenant d'activités menées à terre:</u> - Soutien et suivi de l'application par les pays des interventions de réduction de la pollution énumérées dans les PAN au moyen de réformes politiques et du renforcement des capacités - Préparation de projets d'Inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) (PRTR) dans les pays méditerranéens - Promotion de la gestion rationnelle des produits chimiques - Transfert de technologies et réformes politiques en relation avec le secteur agro-alimentaire et lutte contre les POP - Aide technique fournie aux pays pour une gestion rationnelle des déchets (huiles lubrifiantes, déchets électroniques, PCB, chrome, DBO des tanneries, métaux provenant des engrais) - Renforcement des capacités à l'intention des gestionnaires nationaux et locaux en vue d'améliorer et valoriser les performances des unités d'épuration des eaux usées - Évaluation de la conformité aux normes de pollution microbiologiques des eaux de baignade et conchylicoles - Fixation de normes concernant les émissions industrielles <u>- Prévention de la pollution par les navires</u> <u>- Assistance technique pour la réduction de la pollution d'origine terrestre au moyen de</u></p>	<p>-PAM (1995) -PAS MED, 1997 - Décision IG 17/7 sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux et des mesures et calendriers juridiquement contraignants requis au titre de l'article 15 du Protocole "tellurique" (1996) - Art 5, 6 et 7, Protocole "tellurique" (1996) - MEDPOL-Phase IV (2005) - Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution provenant des navires (2005)</p>	<p>UpM, Horizon 2020, Projet de Part. strat. FEM, BEI, MEHSIP, Conventions de Stockholm et de Bâle, Programme mondial d'action (GPA/PNUE), Conventions des mers régionales, OMS, OMI, Projet SAFEMED, Initiative sur l'eau de l'UE (Méditerranée), UpM</p>	<p>140</p>	<p>5125</p>	<p>- Manque de ressources financières -Manque de données -Difficultés de coordination avec les partenaires et donateurs</p>

	<u><i>l'application des meilleures techniques disponibles (MTD), des meilleures pratiques environnementales (MPE), de la production plus propre (PP), des principes IPPC et de la gestion rationnelle des produits chimiques</i></u>					
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	--

Thème V : Production et consommation durables

Résultat final: Modes de production et consommation non durables changés

Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Pc	Liens avec d'autres actions/partenaires	Apports/ressources (€000)		Risques
				MTF/CE	EXT	
<p>Prestations I Examen des facteurs influant sur les écosystèmes: activités économiques, modes de consommation, infrastructures et développement spatial plus durables, transports</p> <p>Indicateurs: - 10 destinations touristiques pilotes étudiées pour estimer l'empreinte économique, sociale et écologique - Lignes directrices sur la mobilité durable formulées - Ratification par les pays de la Convention sur le recyclage écologiquement rationnel des navires - Administration publiques: Nombre d'administrations publiques aidées, dans le cadre d'activités, à adopter des politiques de passation de</p>	<p><u>Tourisme</u> -Estimation de l'empreinte économique, sociale et écologique de destinations touristiques pilotes - Niveaux plus élevés de tourisme responsable - Étude de l'impact des activités de croisière et de plaisance sur l'environnement - Aide à la réduction de la pollution provenant des activités des bateaux de plaisance en diffusant les meilleures pratiques</p> <p><u>Développement urbain</u> - Promotion de la gouvernance verte dans les villes méditerranéennes - Vue d'ensemble de la mobilité urbaine dans les villes méditerranéennes</p> <p><u>Transports</u> - Promotion des transports durables en Méditerranée</p>	<p>-SMDD (2005) - Recommandations de la CMDD sur le tourisme (1999) - Lignes directrices concernant les activités de plaisance et la protection du milieu marin (2008)</p> <p>- Programme de travail pluriannuel de la CMDD (2005)</p>	<p>CDD/ONU, PNUE, Politique du PNUE en matière de PCD, Processus de Marrakech, OMT</p>	320	4258	<p>- Difficultés de coordination entre partenaires et secteurs aux niveaux horizontal et vertical - Manque d'appui de la part des autorités publiques - Difficultés à atteindre le consommateur final - Absence de base juridique pour appliquer les politiques de PCD - Difficulté à atteindre et</p>

<p><i>marchés verts et d'écobâtiment</i></p> <p><u>Secteur privé:</u> <i>-Nombre d'entreprises aidées, dans le cadre d'activités, à adopter des écolabels, des procédés de production plus propre et la responsabilité sociale de l'entreprise</i></p> <p><u>Universités:</u> <i>-Nombre d'universités aidées à inscrire la production & la consommation durables à leurs programmes d'études</i></p> <p><u>ONG/société civile:</u> <i>-Nombre d'associations de consommateurs favorisant la consommation de produits verts</i></p>	<p><u>Eau</u> - Promotion d'une meilleure gestion de l'eau en Méditerranée</p> <p><u>Déchets</u> - Estimation des flux de matières et des volumes de déchets dans la région méditerranéenne - Outils de promotion d'activités concernant la production & la consommation durables dans les administrations publiques, le secteur privé, les universités et les ONG /société civile - Vue d'ensemble des liens entre les modes de production et de consommation et la dégradation de l'environnement de la région méditerranéenne - Promotion de la compétitivité verte comme outil destiné aux PME - Promotion de mécanismes et technologies tels que l'écolabellisation, la passation de marchés durables, l'évaluation de la durée de vie, la gestion durable des zones industrielles, la responsabilité sociale de l'entreprise, etc. - Promotion de modes de vie durables et éducation à la consommation durable - Encouragement à l'instauration d'une coopération entre les composantes du PAM et les acteurs et initiatives dans le domaine de la PCD en Méditerranée</p>					<p><i>mobiliser des experts d'autres secteurs</i></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	--	-------------------------------------------------------

Thème VI : Changement climatique

Résultat final: Environnement méditerranéen moins vulnérable au changement climatique

Total : 959 4 095

Prestations	Activités indicatives	Rapport avec la Convention de Barcelone, les Protocoles, les stratégies et décisions de la réunion des Parties contractantes	Liens avec les autres actions/partenaires	Apports/ressources (€000)		Risques
				MTF/CE	EXT	
<p>Prestations I Région méditerranéenne à même de relever les défis du changement climatique grâce à une meilleure compréhension des vulnérabilités et impacts écologiques potentiels</p> <p>Indicateurs: <i>Jeu disponible de 30 indicateurs d'impact du changement climatique spécifiques à la région méditerranéenne</i> <i>Au moins 2 études disponibles sur les impacts du changement climatique et l'élévation du niveau de la mer</i></p>	<p><u>Meilleure compréhension/prise de conscience des impacts du changement climatique sur l'environnement et les ressources naturelles de la Méditerranée:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - contribution à l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la biodiversité marine et côtière (identifier les habitats et espèces les plus vulnérables au changement climatique) et les ressources naturelles (sols, forêts, eaux) - Élaboration d'indicateurs d'impact adaptés au milieu marin et côtier méditerranéen - Évaluation des impacts sur la qualité de l'eau et les risques de pollution résultant du changement climatique, en particulier la désertification, l'érosion, la salinisation, les inondations et l'élévation du niveau de la mer 	<ul style="list-style-type: none"> - SMDD(2005) - Déclaration d'Almeria (2008) - Protocole GIZC (2008) - PAS BIO (2003) - Protocole ASP & BD (1995) 	<p>GIEC CBD Évaluation pour le Millénaire (EM), Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), ACCOBAMS, Code conduite pour une pêche responsable (FAO), Rapports techniques du PAM/PNUE, Mers régionales, CGPM (FAO), Convention-cadre ONU sur les changements climatiques, Institutions de l'UE, FEM,</p>	404	2 645	<p><i>Manque de ressources</i></p> <p><i>Lacunes dans les connaissances</i></p> <p><i>Manque de données</i></p>

<p>Plusieurs études de vulnérabilité sectorielles et transsectorielles</p>			<p>Initiative sur l'eau, UpM</p>			
<p>Prestations II Vulnérabilité socio-économique réduite</p> <p>Indicateurs: <i>Disponibilité du rapport sur les coûts du changement climatique dans la région méditerranéenne ('Rapport Stern pour la Méditerranée')</i></p> <p><i>Nombre d'ensembles de lignes directrices sectorielles préparés</i></p> <p><i>Document-cadre sur les dimensions marine et côtière intégrées des stratégies nationales d'atténuation et d'adaptation</i></p>	<p><u>Meilleure compréhension des enjeux du changement climatique pour l'économie et les sociétés méditerranéennes:</u> - Analyses des impacts socio-économiques du CC (axées sur les activités des zones côtières et maritimes) <u>Faciliter la planification/processus d'adaptation pour réduire la vulnérabilité</u> - Appuyer le développement des dimensions marine et côtière des stratégies régionales/nationales d'adaptation <u>Promotion de la production et de la consommation à faible intensité de carbone dans le cadre de la mise en œuvre de la SMDD</u> - promouvoir des méthodes à faible intensité de carbone et des lignes directrices sectorielles (industrie, tourisme, transport maritime, transports et mobilité, agriculture, aménagement des villes et de l'espace) - contribuer au processus visant à désigner la zone de la mer Méditerranée comme "Zone de contrôle des émissions" et à promouvoir d'autres outils convenus pour atténuer les émissions provenant des navires (train de mesures OMI sur les gaz à effet de serre) - tirer parti des études prévisionnelles, promouvoir un scénario de développement alternatif favorisant des modes de transport durables</p>	<p>-SMDD (2005) - Déclaration d'Almeria (2008) - Protocole GIZC (2008) - Protocole ASP & BD (1995) - PAS BIO (2003) - Stratégie régionale de prévention et de lutte contre la pollution marine provenant des navires (2005)</p>	<p>Convention-cadre sur les CC, Institutions de l'UE, FEM, GIEC, CBD, Évaluation pour le Millénaire (EM), Écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), ACCOBAMS, Code de conduite pour une pêche responsable, OMI, CDD/ONU</p>	<p>315</p>	<p>1150</p>	<p><i>Manque de données</i></p> <p><i>Réticences envers une économie à faible intensité de carbone</i></p> <p><i>Crise économique mondiale</i></p>
<p>Prestations III Évaluer et fournir des informations en vue de réduire les impacts environnementaux</p>	<p>- Évaluation et suivi des risques des activités de séquestration du CO₂ - Évaluation des modifications des milieux marin et côtier dues aux stratégies et</p>	<p>- Déclaration d'Almeria (2008) - Articles 5, 18, 19 du</p>	<p>Convention-cadre sur les CC, GIEC, CBD, Évaluation pour le Millénaire (EM),</p>	<p>240</p>	<p>300</p>	<p><i>Manque de données</i></p>

<p>néfastes des stratégies et technologies d'atténuation et d'adaptation</p> <p>Indicateurs: - <i>Intégration du dessalement écologiquement rationnel et de la réutilisation des eaux usées évalué</i> - <i>Lignes directrices fournies sur les modalités d'évaluation des impacts environnementaux d'au moins 3 technologies</i> - <i>Rapport sur les risques des activités de séquestration du CO₂</i></p>	<p>technologies d'atténuation - Intégration du dessalement écologiquement rationnel et de la réutilisation des eaux usées dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)</p>	<p>Protocole GIZC (2008)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Protocole "tellurique" (1996) - Protocole ASP & BD (1995) - PAS BIO (2003) - Protocole "immersions" (1995). 	<p>Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB), ACCOBAMS, Code de conduite pour une pêche responsable (FAO), Protocole de Londres sur l'immersion, Protocole "Évaluation stratégique environnementale" de la CEE/ONU (2003), OMS, AEE, BM, PNUD, Institutions de l'UE, FEM</p>			<p><i>État d'avancement des technologies</i></p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--------------------------------------------------

ANNEXE V

Programme de travail et budget 2010-2011

Le Programme de travail stratégique sur cinq ans a été soigneusement conçu pour définir les priorités de durabilité environnementale concernant la zone de la mer Méditerranée et son littoral.

Pour la mise en œuvre effective du plan de 5 ans, un programme de travail biennal a été établi. Il a comporté un processus amplement participatif par lequel l'Unité de coordination et toutes les composantes du PAM se sont employées ensemble à formuler un programme conjoint, pleinement intégré. La méthode utilisée a consisté à relever où se situaient les synergies essentielles entre les diverses composantes et les parties prenantes, et à développer des activités destinées à optimiser l'impact. Alors que le programme sur 5 ans s'inscrit dans une perspective plus stratégique, celui qui porte sur deux ans est axé sur une application concluante et sur les activités requises pour obtenir les résultats escomptés. Le programme de travail sur 5 ans trace l'orientation générale et les activités indicatives, le programme biennal est plus spécifique et indique ce qui sera mené à bien et selon quelles modalités, notamment les ressources nécessaires, les liens et la synergie avec d'autres acteurs et initiatives ainsi que les responsabilités individuelles et/ou collectives de l'exécution au sein du Secrétariat.

Le programme biennal s'inscrit parfaitement dans le programme de travail sur 5 ans. Le même agencement de résultats et de prestations est utilisé, ce qui permet de situer clairement les activités spécifiques du programme biennal au regard des activités indicatives du programme sur cinq ans. Des indicateurs bien définis ont été fournis pour chaque activité. Un travail considérable a également été effectué pour identifier les composantes partenaires au sein du PAM/PNUE, avec les modalités de leur travail en commun. Cet aspect est également indiqué dans le programme biennal, tout comme les liens avec d'autres actions et initiatives connexes afin de démontrer l'ajustement stratégique aux priorités de la région. Enfin, les tableaux comprennent des informations budgétaires succinctes pour chaque prestation, ventilées par source de financement.

Pour la première fois, le total des ressources humaines affectées au Secrétariat du PAM est également indiqué. Par ailleurs, les activités relatives à l'assistance technique sont également consignées. De nouvelles activités ont été inscrites en vue d'engager la mise en œuvre du programme de travail sur cinq ans, notamment en ce qui concerne la gouvernance et le changement climatique.

Les activités proposées ont été retenues sur la base des travaux précédemment menés et convenus aux réunions des Points focaux des composantes, et elles ont été réorganisées et actualisées pour correspondre au programme de travail stratégique sur cinq ans.

En ce qui concerne la gouvernance, l'accent est mis sur l'application du Document sur la gouvernance, en particulier le renforcement de la cohérence interne en termes de planification, de mobilisation des ressources et d'une politique de coopération régionale à l'unisson. De plus, un système de rapports et un mécanisme de respect des obligations efficaces sont essentiels pour promouvoir la mise en œuvre de la Convention et de ses Protocoles ainsi que l'effectivité et la visibilité globales du PAM.

Le programme de travail portant sur la GIZC, la biodiversité et la prévention et maîtrise de la pollution représente une reprise actualisée du pilier traditionnel du travail effectué par le PAM en matière de protection des écosystèmes, y compris la protection des sols. Des objectifs ambitieux ont été fixés en regard des mesures et programmes juridiquement contraignants de réduction de la pollution, de la création de nouvelles aires marines protégées et du renforcement de la gestion de ces aires, préparant ainsi la voie à l'application du nouveau Protocole GIZC et à la prise d'un certain nombre de mesures visant à réduire l'impact de différents facteurs sur la zone de la mer Méditerranée et son littoral.

Les activités proposées au titre du changement climatique assureront aux Parties contractantes une meilleure connaissance du phénomène et des mesures d'adaptation et d'atténuation possibles, et elles nourriront les travaux de la CMDD.

La mise en œuvre du programme de travail biennal repose sur le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (MTF) et sur des ressources externes, dont certaines devront être mobilisées. Le Secrétariat est fermement résolu à élaborer un plan de mobilisation de ressources visant à financer les priorités encore mises entre parenthèses dans la proposition actuelle. Par ailleurs, la mise en œuvre du programme sera solidement appuyée par le nouveau projet FEM, par le projet SAFEMED, le projet PAM/CE sur les aires marines protégées situées au delà des juridictions nationales et sur l'approche écosystémique, ainsi que par les programmes AZAHAR et FFEM. Le Secrétariat est reconnaissant envers tous ces bailleurs de fonds de la confiance et de l'appui qu'ils accordent ainsi au PAM.

Un relèvement de 2,5%, à compter de 2011, des contributions ordinaires au Fonds d'affectation spéciale permettra au Secrétariat de mener à bien certaines des nouvelles tâches qui lui ont été assignées, telles que l'élaboration du Rapport sur l'état de l'environnement et du développement et l'évaluation de la SMDD.

Il convient aussi de noter que les sources externes pour la réalisation des activités de l'INFO/RAC et du CAR/PP au titre du programme de travail biennal portent sur toutes les dépenses, à savoir : personnel, contrats, fournitures, selon les législations et règlements budgétaires nationaux respectifs. Par contre, les montants du budget du Fonds d'affectation spéciale de 122 000 euros (INFO/RAC) et de 2 euros (CAR/PP) suivent les règles budgétaires du PAM/PNUE.

Thème I : Gouvernance

Priorité/Résultat final: Convention de Barcelone, Protocoles et stratégies dûment mises en œuvre

Prestations :	Activités spécifiques	Responsabilité et partenaires	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000 €)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R. hum.	MTF	EC	EXT	R. hum.
Prestations 1.1 Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'obligation redditionnelle au plan institutionnel								883 ¹				938 ¹
<i>Processus décisionnel intégré et plus cohérent au sein du PAM/PNUE</i>	1.1.1 Dix-septième réunion des Parties contractantes	Unité de coordination avec la contribution des composantes et programmes du PAM	Enquêtes de satisfaction auprès des organes décisionnels et des partenaires quant à la qualité, la ponctualité et la pertinence des travaux du PAM, communiquées aux Parties contractantes dans les langues officielles et dans les délais impartis.								(200)	
	1.1.2 Réunions du Bureau (trois au cours de l'exercice biennal)		Progrès contrôlés, orientations fournies au Secrétariat, rapports des réunions du Bureau soumis à la réunion des Points focaux du PAM et à celle des Parties contractantes	50		(10)		40				

¹ Ventilation des dépenses/ressources humaines : 2010: Unité de coordination 380, MED POL 68, REMPEC 160, Plan Bleu 160, CAR/PAP 35, CAR/ASP 35, CAR/PP 45; 2011: Unité de coordination 365, MED POL 54, REMPEC 200, Plan Bleu 170, CAR/PAP 50, CAR/ASP 50, CAR/PP 49

	1.1.3 Réunion des Points focaux du PAM et réunions des Points focaux des composantes alignées		Progrès accomplis du cours du précédent exercice biennal contrôlés, programme de travail et projets de décisions finalisés pour soumission à la réunion des Parties contractantes						100		(100)		
	1.1.4 14 ^{ème} réunion de la CMDD		Recommandations de la CMDD élaborées pour soumission à la réunion des Parties contractantes						45		(50) ²		
	1.1.5 Réunions du Comité directeur de la CMDD		Progrès accomplis contrôlés, orientations fournies au Secrétariat, rapports du Comité directeur de la CMDD soumis à la réunion de la CMDD		20		(10)		20		(10)		
	1.1.6 Réunion des Points focaux nationaux du MED POL	MED POL en consultation avec l'Unité de coordination	Programme correctement coordonné avec les Points focaux. Activités menées au cours du précédent exercice biennal et programme d'activités pour l'exercice biennal suivant approuvés pour examen par la réunion des Points focaux du PAM	Décisions de la Quinzième réunion des Parties contractantes Réunion des Points focaux du PAM Réunions du Bureau Seizième réunion des Parties contractantes					40		(20)		
	1.1.7 Réunion des Points focaux du REMPEC	REMPEC en consultation avec l'Unité de coordination								52			
	1.1.8 Réunion des Points focaux du CAR/PB	CAR/PB en consultation avec l'Unité de coordination								23			
	1.1.9 Réunion des Points focaux du CAR/PAP	CAR/PAP en consultation avec l'Unité de coordination:								25			
	1.1.10 Réunion des Points focaux du CAR/ASP (10 ^e réunion)	CAR/ASP en consultation avec l'Unité de coordination								64,7			

² Concours financier attendu du pays hôte

	1.1.11 Réunion des Points focaux de l'INFO/RAC	INFO/ RAC en consultation avec l'Unité de coordination									25	
	1.1.12 Réunion des Points focaux du CAR/PP	CAR/PP en consultation avec l'Unité de coordination				60		0,001			60	
<u>Gestion des questions horizontales</u>	1.1.13 Gestion des questions horizontales	Unité de coordination en collaboration avec toutes les composantes du PAM	Vision concernant l'écosystème de la zone de la mer Méditerranée et autres documents soumis à la réunion des experts désignés par les gouvernements conformément à la Décision IG 17/6 sur l'approche écosystémique	PNUE, CBD, AoA, Directive Stratégie marine de l'UE, OSPAR, HELCOM			(10)				(10)	
	1.1.14 Approche écosystémique, dont la réunion des experts désignés par les gouvernements				105							
	1.1. 15 Préparation/traduction des rapports des organes décisionnels	Unité de coordination	Rapports officiels des organes décisionnels traduits dans les langues officielles du PAM en vertu du règlement intérieur		30			30				
<u>Questions émergentes</u>	1.1.16 Gouvernance de la haute mer	Unité de coordination, CAR/ASP et MED POL	Impact potentiel des questions émergentes sur le système du PAM, suivi, analysé et traité par les organes décisionnels du PAM s'il y a lieu Sites possibles d'ASPIM identifiés en haute mer avec la participation des Parties contractantes	Conventions Droit de la mer, PNUE, CBD, Protocole de Londres sur l'immersion, UICN, Projet PAM/CE sur les ASPIM Projet de Part. strat. FEM			CAR ASP (15) ³				CAR ASP (5)	
	1.1.17 Séquestration du carbone						MED POL 30					

³ Projet 21.0401/2008/519114/SUB/D2 ("Appui à la Convention de Barcelone pour l'application de l'approche écosystémique, y compris la création d'AMP en haute mer/grands fonds") financé par la CE

<p><i>Système intégré de formulation, financement, suivi et application effective des programmes biennal et sur 5 ans Programmes dûment appliqués:</i></p>	1.1.18 Capacité améliorée de planification stratégique intégrée	<p>Unité de coordination, composantes du PAM, CEC</p> <p>Unité de coordination, Parties contractantes accueillant un CAR</p>	<p>-Système intégré efficace de planification et budgétisation établi</p> <p>-Recommandations de l'audit pleinement appliquées</p> <p>- Programme sur 5 ans indiquant clairement la stratégie et les priorités</p> <p>-Programme biennal aligné sur les priorités stratégiques</p> <p>-Mobilisation accrue de ressources externes</p> <p>- Plan de mobilisation de ressources finalisé et soumis au Bureau pour examen et conseils concernant le suivi</p> <p>- Jeu d'indicateurs pour suivre le rapport coût-efficacité de l'application du programme de travail convenus et documentés</p> <p>- Nombre d'accords de pays hôte signés</p>	<p>Rapports techniques PAM/PNUE, Conseil d'administration PNUE</p>	<p>25</p>	<p>(60)</p>	<p></p>	<p>17,7</p>	<p>10</p>	<p>(60)</p>	<p></p>
	1.1.19 Plan de mobilisation conjointe de ressources élaboré										
	1.1.20 Programme stratégique sur 5 ans mieux aligné sur les priorités										
	1.1.21 Programme de travail 2012-2013 aligné sur le programme de travail sur 5 ans										
	1.1.22 Suivi et évaluation des programmes de 5ans et 2 ans au moyen de méthodes normalisées										
	1.1.23 Accords de pays hôte révisés finalisés										
<p>1.1.24 Formuler et appliquer une politique interne orientée vers des résultats et des arrangements de partenariat efficaces</p> <p>1.1.25 Actualiser et élargir les accords de collaboration avec des partenaires mondiaux et régionaux essentiels (CE, AEE, CBD, RAMSAR, UICN, MEDWET)</p>	<p>Unité de coordination Avec l'appui des composantes du PAM, Partenaires du PAM</p>	<p>- Nombre de partenariats conjoints établis</p> <p>- Indicateurs pour surveiller l'application des accords de collaboration élaborés et suivis</p> <p>- Accords de collaboration existants avec des acteurs régionaux clés actualisés et communiqués pour avis au Bureau</p>	<p>UpM, Programme de travail conjoint PAM-CE, Programme de travail conjoint PAM-AEE, BM, PNUD, Conventions mondiales ONU, Projet FEM/BM "Sustainable Med"</p>								

	1.1.26 Partenariat et coopération: appui aux ONG selon les critères convenus en commun avec le Bureau et les Points focaux du PAM Participation des ONG au processus décisionnel du PAM	Unité de coordination Avec l'appui des composantes du PAM, Partenaires du PAM	- Liste des partenaires du PAM revue et mise à jour sur la base de la Décision IG 19/5 - Nombre de politiques/décisions ayant fait l'objet d'une consultation avec des partenaires du PAM avant leur adoption -Application de la Décision IG 19/5 sur la coopération PAM/société civile suivie et donnant lieu à un rapport soumis au Bureau et à la réunion des Pc	Politique ONU de coopération avec la société civile, Conseil d'administration PNUE, UpM, EuroMed, Horizon 2020, Projet de Part. Strat. FEM	10	45			15	40		
	1.1.27 Coordination efficace du Projet de Part. strat. FEM	Unité de gestion du projet FEM, Unité de coordination, CEC	Gestion du Projet FEM pleinement opérationnelle et efficace afin de coordonner l'application de la politique marine et côtière en Méditerranée	PNUE, BM	127		414		105		371	
Prestations	Activités spécifiques	Responsabilité et partenaires	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000 €)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hum.	MTF	CE	EXT	R.hum.
<u>Prestations 1.2</u> Déficiences d'application corrigées: Parties contractantes aidées à atteindre les objectifs de la Convention de Barcelone, des Protocoles et des stratégies adoptées								625				632
<i>Politiques, lignes directrices, plans d'action régionaux pour une application efficace de la CDD</i>	1.2.1 Mise en œuvre de la SMDD comportant une évaluation des questions de sa gouvernance	Unité de coordination en collaboration avec des composantes du PAM	Rapport d'évaluation et recommandations de suivi de la SMDD soumis au Comité directeur de la CMDD et à la Dix-septième réunion des Parties contractantes	CDD/ONU, PNUD, Convention-cadre sur les changements climatiques, OCDE, OMT, UE	30		(40)		60			

<u>efficace de la CDB, de ses Protocoles et des stratégies adoptées</u>	1.2.2 Réunions de consultation et ateliers régionaux pour appuyer les SNDD, évaluation de la SMDD, enjeux et problématiques de l'intégration de l'environnement et du développement	Unité de coordination avec le concours du CAR/Plan Bleu et d'autres composantes du PAM		20				20	(40)	
	1.2.3 Réalisations de dépliants résumant les données essentielles concernant la mise en œuvre de la SMDD, études nationales sur l'intégration des dispositions de la SMDD dans les politiques publiques, révision des indicateurs prioritaires de la SMDD	CAR/PB avec l'Unité de coordination et les autres CAR	Nombre de dépliants diffusés, Nombre d'études nationales réalisées, Nombre d'indicateurs révisés	15				15		
	1.2.4 Formulation de programmes et mesures relatifs au mercure, au secteur agroalimentaire et aux produits chimiques inscrits à l'annexe A de la Convention de Stockholm Convention, et réunion d'experts désignés par les gouvernements pour les finaliser	MED POL et CAR/PP en consultation avec l'Unité de coordination	Programmes et mesures formulés et soumis au groupe d'experts désignés par les gouvernements	30 (MED POL) 40 (MED POL)		20 (MED POL)		10 (MED POL)		
	1.2.5 Organisation d'une réunion des parties prenantes nationales 2. Mise au point de valeurs limites-seuil nationales (VLSN) pour un pays méditerranéen, 3. Impression et publication de la carte des sites régionaux d'immersion de matériel de guerre	MED POL	1. Montages institutionnels et coopération entre parties prenantes nationales améliorés 2. VLSN soumis pour approbation par l'autorité nationale 3. Carte distribuée à tous les pays et acteurs concernés	15				10		

	1.2.6 Élaboration d'un plan d'action stratégique régional pour la gestion des détritrus, avec ses incidences financières	MED POL	Plan d'action stratégique soumis aux Parties contractantes	Programme mondial d'action (GPA/PNUE)	5							
	1.2.7 Exécution de certaines activités du Plan d'action pour combattre le trafic illicite de déchets dangereux dans des pays arabes: 1) préparation de la base de données sur les déchets dangereux et produits chimiques interdits ; et 2) manuel de formation destiné aux agents et inspecteurs portuaires	MED POL	1. La base de données est opérationnelle 2. Le manuel de formation destiné aux agents et inspecteurs portuaires est rédigé, publié et diffusé.	Convention de Bâle et ses Centres régionaux	25			10				
	1.2.8 Réunion d'un réseau d'inspecteurs sur la mise en conformité et l'application effective de la législation 1.2.9 Octroi d'une aide technique, institutionnelle, organisationnelle, financière à deux pays pour renforcer leurs corps d'inspecteurs	MED POL	Finalisation des indicateurs de conformité et d'application effective Aide fournie à deux pays	Projet de Part. strat. FEM, OMS, Procédures et mécanismes de respect des obligations du PAM	10		28 FEM	48			28 FEM	
	1.2.10 Octroi d'une aide et de bourses à des scientifiques pour une formation	MED POL	20 scientifiques participent aux manifestations MED POL sur cette question		15			15				
	1.2.11 Fournir une expertise pour la transposition de l'annexe I de la Convention MARPOL dans la législation nationale	REMPEC	La législation nationale appliquant l'annexe I de MARPOL instaurée dans les Pc ayant bénéficié de l'assistance d'experts	SAFEMED,	5			5				
	1.2.12 Atelier sur la mise en œuvre des annexes I et II de MARPOL	REMPEC	Annexes I et II de MARPOL correctement mises en œuvre par les Pc participantes	SAFEMED	30		74					
	1.2.13 Atelier sur la mise en œuvre de l'annexe VI de MARPOL	REMPEC	Annexe VI de MARPOL ratifiée et mise en œuvre par les Pc participantes	SAFEMED	25		57					

	1.2.14 Atelier sur les violations de l'annexe I de MARPOL	REMPEC	Procédure de poursuites des contrevenants devant les tribunaux par les autorités de l'État du pavillon et de l'État côtier instaurée par les Pc participantes	HELCOM, Accord de Bonn, Réseau de magistrats/ procureurs en charge des poursuites					17			
	1.2.15 Fournir une expertise sur les procédures et systèmes nationaux de surveillance continue	REMPEC et pays volontaires au sein et en en dehors de la Convention de Barcelone	Déficiences du système national de surveillance aérienne relevées et améliorations entreprises par les Pc qui ont bénéficié du concours d'experts		10							
	1.2.16 Étude de la possibilité de développer une politique sous-régionale de surveillance des zones marines sous juridiction	REMPEC et pays concernés	Système sous-régional de surveillance exploré	Accord sous-régional entre l'Italie, la Slovénie et la Croatie, missions aériennes de surveillance de la mer du Nord								
	1.2.17 Renforcement du régime de contrôle par l'État du port en Méditerranée	Mémorandum d'accord du REMPEC, de l'EMSA et des administrations maritimes sur le contrôle par l'État du port	Campagne convenue d'inspection concentrée sur 3 jours concernant les déficiences d'application de l'annexe I de MARPOL	SAFEMED, Mémorandum d'accord, Unité de coordination			67				67	
	1.2.18 Assistance pour renforcer les capacités des administrations maritimes et assurer une application effective par l'État du pavillon	REMPEC, Université maritime mondiale(WMU), EMSA					138,5				138,5	
	1.2.19 Tenir une réunion de la task force régionale Globallast et un atelier régional d'harmonisation	REMPEC CAR/ASP	Avant-projet convenu concernant une stratégie régionale intégrée sur la gestion des eaux de ballast des navires et les espèces invasives	FEM/PNUD/OMI: Partenariats Globallast GLOBALLAST	26,5			Dans l'attente approbation par l'OMI				
	1.2.20 Réaliser une étude sur un réseau approprié de lieux de refuge en Méditerranée	REMPEC,	Approche coordonnée possible en vue de désigner de tels lieux de refuge en cas de survenue d'un accident	SAFEMED, EMSA	1		19					

	1.2.21 Bilan de l'état actuel de la GIZC dans les pays méditerranéens, avec un inventaire des diverses expériences nationales/locales concernant une zone non constructible du littoral	CAR/PAP	Questionnaire rempli sur le bilan de la GIZC Rapport sur le bilan de la GIZC en Méditerranée rédigé, publié et diffusé	Pegaso (7 ^e Programme-cadre de l'UE)	20				30			
	1.2.22 Poursuite des investigations sur une étude de faisabilité d'un Fonds méditerranéen pour l'indemnisation des dommages, Disponibilité et développement du marché de l'assurance, Atelier régional pour l'examen des résultats à tenir juste avant la réunion du groupe de travail sur la responsabilité et la réparation	Unité de coordination avec l'appui du MED POL, du REMPEC et du CAR/ASP	Suggestions et propositions, selon le cas, soumises pour examen à la réunion des Pc de 2011	Conventions ONU sur la responsabilité et la réparation, Directive UE sur la responsabilité et l'indemnisation des dommages environnementaux Travaux de la CBD et Lignes directrices PNUE sur la même question	30	10	(30)		5	20	(50)	
	1.2.23 Aider les pays à soumettre des rapports en application de l'art. 26 de la Convention de Barcelone	Unité de coordination, MED POL, REMPEC et CASR/ASP	Nombre de rapports soumis en augmentation		25				15	10		
	1.2.24 Revalorisation du système de rapports en ligne en vue de le rendre plus convivial et efficace	INFO/RAC et Unité de coordination en consultation avec les autres composantes du PAM	Nombre accru de rapport soumis en ligne Nombre accru d'informations évaluées en ligne Base de données mise en place et pleinement opérationnelle, Outils d'harmonisation définis et appliqués.	INFO/PAM, Systèmes d'information des Nations Unies et autres systèmes d'information régionaux			100					
	1.2.25 Accroître l'harmonisation du système de rapports	Unité de coordination en collaboration avec MED POL, REMPEC, CAR/ASP, CAR/PAP	Formulaire de rapport et indicateurs d'efficacité achevés Atelier régional sur les rapports et les indicateurs	CBD, GPA/PNUE, Convention de Bâle, Protocole de Londres sur l'immersion, Directives de l'UE	10							
	1.2.26 Mettre en place une base de données sur les aspects juridiques et institutionnels de la mise en œuvre	Unité de coordination avec l'appui de l'INFO/RAC	Formulaire de rapport sur le Protocole GIZC intégré dans le système de rapports en ligne du PAM					10	10			

	1.2.27 Finaliser le formulaire de rapport sur le Protocole GIZC	Unité de coordination et CAR/PAP avec l'appui du CAR/PB		Système de rapports du PAM, AEE, Indicateurs de DD concernant la GIZC	10 (Unité coord)					10	(40) CAR/PAP	
	1.2.28 Préparation d'un guide explicatif du texte du Protocole GIZC	Unité de coordination et CAR/PAP	Guide explicatif établi, publié et diffusé	Pegaso (7 ^e programme-cadre de l'UE)	10 (CAR PAP)				11,2 (CAR/PAP)			
	1.2.29 Dispositions amorcées pour un Infosystème sur le Protocole GIZC	CAR/PAP et INFO/RAC	Infosystème conçu, conditions requises du système définies	Infosystème PAM			17				55	
	1.2.30 Évaluation de l'état d'application de la Convention et de ses Protocoles en application des prescriptions du Document sur la gouvernance	Unité de coordination	Rapport soumis au Comité de respect des obligations et à la réunion des Pc Résultats diffusés Difficultés d'application recensées	Rapport du PAM sur l'état de l'environnement et du développement					15			
	1.2.31 Assistance juridique aux pays pour le développement de leur législation et réglementation appliquant les instruments juridiques du PAM et promotion de leur entrée en vigueur	Unité de coordination	Législation et réglementation renforcées et valorisées	Conventions ONU pertinentes	15				15	10		

1.2.32 Procédures et mécanismes de respect des obligations pleinement opérationnels	Comité de respect des obligations Unité de coordination avec l'appui, selon le cas, d'autres composantes du PAM	Documents de travail sur les situations de non-respect des obligations et d'autres fonctions du Comité, établis et diffusés en temps voulu	Comités de respect des obligations établis au titre d'autres conventions des Nations Unies	42	10	(20)		68,513	45	(20)	
1.2.33 Essai des indicateurs d'efficacité	Unité de coordination en étroite coopération avec le PB et d'autres composantes du PAM	Indicateurs d'efficacité prioritaires, réalistes et pertinents proposés aux réunions des Points focaux du PAM et des composantes du PAM	AEE, PNUE, Horizon 2020, Projet de Part. strat. FEM	20	MED POL 5	(20)		20	MED POL 5	(20)	
1.2.34 Assistance juridique à l'Unité de coordination et aux composantes du PAM	Unité de coordination	Conseils juridiques sur les questions juridiques émergentes de nature horizontale dûment fournis à temps	Politique internationale et droit international, droit de l'environnement international et européen	10				10			
1.2.35 Aider les pays à mettre en place des réseaux de surveillance d'habitats clés	CAR/ASP, PAM	Nombre de sites surveillés ou d'ASP prises en compte, nombre d'habitats ou espèces sensibles surveillés	Partenaires nationaux, Partenaires du plan d'action sur la végétation et du plan d'action sur le coralligène	15				15			
1.2.36 Réaliser des évaluations régulières des ASPIM	CAR/ASP	% d'ASPIM évaluées	Gestionnaires et/ou acteurs concernés d'ASPIM, experts nationaux					5			

Prestations :	Activités spécifiques	Responsabilité et partenaires	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines et financières)								
					2010 ('000€)				2011 ('000€)				
					MTF	CE	EXT	R.hum.	MTF	CE	EXT	R.hum.	
Prestations 1.3 Connaissances et informations gérées et communiquées de manière efficace								1027 ⁴					1025 ⁴
<u><i>Système efficace de gestion des connaissances (aux fins de la communication des informations produites par les composantes du PAM)</i></u> * (en partie)	1.3.1 Politique avisée et intégrée du PAM élaborée sur l'évaluation du milieu marin et côtier	Unité de coordination en coopération avec les composantes du PAM	Politique d'évaluation du milieu marin et côtier élaborée et intégrée à l'approche d'évaluation élargie	AoA, COI/UNESCO			(25)				(25)		
	1.3.2 Poursuite du développement et de l'intégration des éléments constitutifs de l'infoPAM, SIMEDD y compris, et application de l'approche écosystémique	INFO/RAC et Unité de coordination en consultation avec les autres composantes du PAM	Service de répertoires en ligne du PAM Réseau de PFN sur les outils/technologies d'information et communication Atelier du PAM/PNUE sur la mise en place d'une infrastructure de données spatiales (IDS) pour examiner les expériences acquises, les besoins, possibilités, enjeux, acteurs clés et communautés d'utilisateurs, GeoPortail InfoPAM, Principes de partage des données PAM/PNUE, Lignes directrices sur le test d'interopérabilité, Service de téléassistance aux Pc pour les activités de rapport en ligne	InfoPAM, Systèmes d'information des Nations Unies et autres infosystèmes régionaux, Live, INSPIRE, PNUE, SEIS, Horizon 2020 : sous-groupe d'examen, suivi et recherche, Projet PEGASO (7 ^e Programme-cadre de l'UE)			268 (950)				150		

⁴ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination 190, CAR/ASP 27, INFO/RAC 500, MED POL 30, CAR/PAP 15, REMPEC 41, PB 170, CAR/PP 54
2011: Unité de coordination 195; CAR/ASP 29; INFO/RAC 500; MED POL 23; CAR/PAP 15; REMPEC 34; PB 170, CAR/PP 59

1.3.3 Développement du SIMEDD Actualisation et production de .métadonnées et catalogue de données	PB avec l'INFO/RAC et l'Unité de coordination	- SIMEDD développé - Nombre d'entrées mises à jour - Nombre de hits sur le site web dédié		5		35		8		35	
1.3.4 Développement du SIG pour l'Infosystème MED POL	INFO/RAC, MED POL	Système opérationnel, Couche SIG pour le GeoPortail InfoPAM	INSPIRE, SEIS	MED POL 10		INFO/RAC 45		MED POL 10		INFO/RAC 22	
1.3.5 Gestion des bases de données MED POL	MED POL	Données et informations correctement gérées et aisément accessibles		10				10			
1.3.6 Amorce de module de plateforme pour l'Infosystème REMPEC	INFO/RAC, REMPEC	Rapport sur la situation des technologies de l'information et feuille de route pour faciliter la disponibilité de données sur les activités maritimes, la préparation et l'intervention contre les accidents de pollution Outils électroniques efficaces et interactifs pour faciliter la diffusion de l'information provenant ou à destination des Pc	GRID/PNUe, Sous-groupe d'examen, suivi et recherche EuroMed, SAFEMED Projet FEM pour le grand écosystème marin MED Activités relatives à (MyOcean), Cosmo-SkyMed EMSA		RE MP EC 12	INFO/RAC 28				INFO/RAC 25	
1.3.7 Renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux de collecte de données et diffusion d'informations sur les espèces invasives non indigènes	CAR/ASP, INFO/RAC	Nombre d'espèces inventoriées/ Nombre de pays/institutions appuyant ce mécanisme de recueil des informations	UICN, CIESM		15				10		
1.3.8 Réduction de l'empreinte écologique du PAM à travers des activités I&C	INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM	Lignes directrices sur le "verdissement" de la Convention de Barcelone et les mesures de compensation du CO2				25				15	

	1.3.9 Réviser la Stratégie d'information & communication du PAM et développer des activités de vulgarisation	Unité de coordination, INFO/RAC	Stratégie révisée soumise pour examen et approbation		50				10		(50)	
	1.3.10 Préparation du deuxième Rapport sur l'environnement et le développement	Toutes les composantes et l'Unité de coordination	Rapport diffusé	Système de rapports du PAM, Rapport de l'AEE, GEO etc.			(60)		60			
	1.3.11 Nouvelle publication actualisée comportant le texte des instruments juridiques du PAM, et d'un dépliant sur la CMDD	Unité de coordination	Publication réalisée et diffusée avant la réunion des Points focaux du PAM		10							
	1.3.12 Mise à jour des différentes sections d'information de MedSIG (herbiers marins, coralligène,) et bases de données bibliographiques régionales	CAR/ASP, INFO/RAC	Nombre de bases de données bibliographiques créées, Nombre de références dans chaque base de données Nombre de données géoréférencées intégrées dans MEDSIG	MedRAS, UICN	10				10			
	1.3.13 Contribution/ coopération aux rapports environnementaux et collectifs du PAM	INFO/RAC	Outils d'information/ communication pour améliorer la diffusion, la visibilité et l'impact des Rapports techniques du PAM aux niveaux régional et national, par ex. : supports d'information généraux, posters, brochures, dépliants, points d'information, fiches documentaires				5				5	

	<p>1.3.14 Organisation de symposiums pour faire le bilan des connaissances régionales d'intérêt pour l'application des plans d'action concernant les espèces: a) Quatrième symposium sur la végétation marine b) Deuxième symposium sur les oiseaux marins</p>	<p>CAR/ASP Partenaires du plan d'action sur la végétation CAR/ASP, Birdlife, Partenaires du plan d'action sur les oiseaux, ONG concernées</p>	<p>a) Meilleure diffusion des connaissances scientifiques sur les espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I du Protocole ASP & BD b) Meilleure diffusion des connaissances scientifiques sur les espèces de plantes inscrites à l'annexe II du Protocole ASP & BD</p>	<p>PAM et CAR/ASP, Partenaires</p>	18				15			
	<p>1.3.15 Identification des opportunités de coopération en R&D sur le milieu marin et côtier</p>	<p>INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM</p>	<p>Liens avec les opportunités existantes de financement de la recherche dans le cadre de la coopération scientifique et technique méditerranéenne</p>	<p>OARE AEE/Eionet, SEIS, Horizon 2020: Sous-groupe d'examen, suivi et recherche EuroMED ENP ETC/Eau CORDIS, MoCo, MIRA, EMODNET</p>			17				17	
	<p>1.3.16 Collecte et diffusion des résultats du projet de R & D relatifs au milieu marin et côtier</p>	<p>INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM</p>	<p>Base de données/ élaboration du catalogue sur les bonnes pratiques, outils, lignes directrices et expériences Promotion de séminaires et ateliers sur la S & T</p>	<p>OARE EEA/Eionet SEIS, Horizon 2020 Sous-groupe d'examen, suivi et recherche EuroMED. ENP ETC/Eau CORDIS, MoCo, MIRA PEGASO (Projet du 7^e programme-cadre de l'UE) EMODNET</p>			25				140	

	<p>1.3.17 Diffusion des possibilités offertes par les technologies innovantes d'observation de la Terre</p>	<p>INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM</p>	<p>Rapport de situation sur les initiatives existantes d'observation de la Terre (satellite, in situ, aérienne) et avantages pour l'application de la Convention de Barcelone</p>	<p>AEE/Eionet, SEIS Horizon 2020: Sous-groupe d'examen, suivi & recherche EuroMED, ENP ETC/Eau ETC/LUSI, CORDIS MoCo MIRA Projet GMES (My Ocean) Cosmo-SkyMed EMODNET GEO/GEOSS</p>		<p>55</p>				<p>20</p>	
	<p>1.3.18 Examen, en coopération avec les autres composantes du PAM, des outils et moyens existants de surveillance et de veille de la mer Méditerranée et de son littoral</p>	<p>INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM</p>	<p>Aider à la mise en place d'une plateforme internet commune pour rassembler les informations émanant des CAR et des partenaires méditerranéens sur les grandes menaces en jeu Appui à un "Système d'alerte précoce" sur les grands enjeux environnementaux dans la région méditerranéenne</p>	<p>AEE/Eionet, SEIS, Horizon 2020 : sous-groupe d'examen, suivi et recherche EuroMED ENP ETC/Eau ETC/LUSI CORDIS, MoCo, MIRA Projet GMES (My Ocean) Cosmo-SkyMed EMODNET GEO/GEOSS</p>		<p>0</p>				<p>100</p>	

	1.3.19 Projet FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée - Composante 4.3 – Stratégie de répliation	INFO/RAC Équipe FEM	Mise sur pied de l'équipe de répliation du projet; Développement d'une plateforme TIC; Analyse et diffusion de l'information; Organisation de deux réunions sur la répliation Conception et application de mécanismes de diffusion et construction de partenariats; Organisation d'une conférence régionale; Conception et application d'un système de notation de la répliation; Facilitation initiale du développement du projet in situ	Agences d'exécution du Projet FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée		295				295	
<u>Communication, participation et éducation</u>	1.3.20 Supports de communication et/ou couverture par les médias de questions importantes, campagnes de sensibilisation, conférences de presse	Unité de coordination	Fréquence d'exposition des activités du PAM sur des questions importantes dans les medias et les publications, augmentation du nombre de campagnes de sensibilisation		42	15		24			
	1.3.21 Contribution à l'amélioration de la communication interne	INFO/RAC Unité de coordination	Réseau de Points focaux sur l'information & communication (IC) Contribution à l'application de la stratégie d'IC grâce à l'organisation d'activités et manifestations convenues Contribution aux plans annuels d'IC Enquête sur les besoins en IC	Réseau "Green spider" de l'UE		60				20	

1.3.22 Contribution à l'amélioration de la communication externe et des connexions du PAM avec le monde hors Coinvention de Barcelone	INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM	Application de la Stratégie	Conventions Nations Unies Mers régionales PNUE Infoterra PNUE AEE/Eionet Horizon 2020: Sous groupe d'examen, suivi et recherche EuroMED, ENP MEDSTAT/Env	66		149		66		84	
1.3.23 Le site web du PAM révisé et mis à jour est opérationnel	Unité de coordination INFO/RAC Autres composantes	Nombre d'accès accru au site web du PAM		3				2			
1.3.24 Maintenance du site web du MED POL	MED POL	Site web opérationnel	Stratégie d'information et de communication du PAM	5				5			
1.3.25 Développer le site web du CAR/ASP en un Centre d'échange d'informations sur la biodiversité	CAR/ASP, INFO/RAC	Nombre de connexions sur le site web Nombre de flash d'information		10				10			
1.3.26 Deux numéros thématiques du magazine du PAM publiés chaque année	Unité de coordination avec la contribution des composantes	Publiés en trois langues dans les délais impartis. Liste de distribution élargie		40				30			
1.3.27 Numéros mensuels du bulletin d'information électronique du PAM	Unité de coordination avec la contribution des composantes	Publiés en anglais dans les délais impartis. Liste de distribution élargie									
1.3.28 Publication de numéros de la Série des rapports techniques (MTS) sur des questions thématiques	Unité de coordination avec la contribution des composantes	Rapports publiés et diffusés sur CD-ROM		7				3			
1.3.29 Préparation de supports d'information sur les activités MED POL	MED POL	Visibilité des activités MED POL améliorée	Stratégie d'information et de communication du PAM	15				11	4		

1.3.30 Bibliothèque régulièrement revalorisée et opérationnelle	Unité de coordination	Nombre accru de demandes d'usager adressées à la bibliothèque		5							
1.3.31 Organisation de manifestations/événements du PAM et participation à ceux-ci	INFO/RAC Unité de coordination Composantes du PAM	Prix de l'environnement méditerranéen Catalogue du prix de l'environnement				160					201
1.3.32 Manifestations visant à promouvoir la visibilité du PAM et la sensibilisation du public		Manifestations ciblées sur les jeunes dans le cadre de la réunion des Pcs et de ses manifestations parallèles : Journée des Nations Unies comme la Journée MED (10 juin.), la Journée du littoral (24 octobre), la Journée de la biodiversité		20 5,6 CAR/ PAP		15		15			(10) CAR/ PAP
1.3.33 Améliorer la communication avec la société civile et le secteur privé sur la production et la consommation durables (PCD), y compris l'échange d'informations sur les meilleures pratiques concernant les kits éducatifs	INFO/RAC CAR/PP	Lancement et diffusion de rapports, vidéos, études et lignes directrices sur la PCD Kits scolaires sur la PCD	Processus de Marrakech (Nations Unies) – Groupes d'étude sur "les modes de vie durables" et "L'éducation à la consommation durable"			30					30
1.3.34 Partenariat FEM pour le grand écosystème marin de la Méditerranée:- Composante 4.2 – Stratégie d'information et communication	INFO/RAC Équipe FEM	Production d'un site Intranet/Internet et d'un magazine en ligne; Conception, production de supports IC spéciaux; Participation à des événements environnementaux nationaux et internationaux, Planification d'une campagne audiovisuelle ciblée	Agences d'exécution du Projet de Partenariat pour le grand écosystème marin de la Méditerranée			195					195
1.3.35 Plan d'urgence pour des activités conjoncturelles (en accord avec les composantes du PAM)	INFO/RAC	À définir				100					100

Thème II : Gestion intégrée des zones côtières												
Priorité/Résultat final: Développement durable des zones côtières renforcé												
Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R. hum.	MTF	CE	EXT	R. hum.
Prestations 2.1 La gestion des zones côtières permet de parvenir à un véritable équilibre entre développement et protection (développement durable du littoral)									514,7 ⁵			492,1 ⁶
	2.1.1 Essai de la méthodologie prospective d'aménagement de l'espace "Imagine" à différentes échelles spatiales	CAR/PB, CAR/PAP, Unité de coordination	3 études de cas menées à bien	Projet PEGASO avec la CT de Barcelone et l'AEE	25		65				65	
	2.1.2 Finalisation du Programme d'aménagement côtier (PAC) du Maroc Exécution des activités du PAC en Espagne Activités préparatoires des PAC en Italie, au Monténégro et en France	Rôle de coordination du CAR/PAP, supervision globale de l'Unité de coordination Appui d'autres composantes du PAM dans leurs domaines de compétence respectifs	Rapports finals, Conférence de clôture pour le PAC Maroc. Atelier de lancement organisé et rapports à mi-parcours soumis pour le PAC Espagne. Étude de faisabilité, accord de projet et atelier de lancement pour le PAC Italie. Accord de projet et atelier de lancement pour le PAC Monténégro. Étude de faisabilité et accord de projet pour le PAC France	Comités nationaux de pilotage des PAC Autres institutions/organisations extérieures; acteurs concernés; donateurs	10	120	7 8		10	120	CAR/PP 20	

⁵ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: CAR/PB 135, CAR/PAP 313, CAR/ASP 25.7, REMPEC 34

⁶ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011: CAR/PB 140, CAR/PAP 303, CAR/ASP 26,4, REMPEC 16,7

⁷ Contribution en espèces et en nature de 4 000 000 € du Ministère italien et des régions pour le PAC Italie. Sera allouée conformément à la législation italienne sur le budget, pour 2010 et 2011.

	2.1.3 Exécution des activités GIZC de la "Composante régionale" du Projet pour le grand écosystème marin de la Méditerranée du FEM	CAR/PAP (activités pertinentes); pays associés au projet; partenaires du FEM; autres composantes du PAM	Projets de stratégies GIZC, atelier sur les PAN, stage de formation à la GIZC et esquisses de stratégies GIZC	BM/METAP; Projet Pegaso (7 ^e programme- cadre de l'UE)	10		96		10		231	
	2.1.4 Organisation de deux ateliers de formation sur le Protocole GIZC	CAR/PAP; Unité de coordination du PAM (appui à la préparation et à la coordination); ONG, société civile	Deux ateliers de formation organisés Nombre de participants aux ateliers	Unité de coordination du PAM; INFO/RAC	10		(25)				(25)	
	2.1.5 Exécution du projet PEGASO (7 ^e programme-cadre de l'UE) sur la GIZC; plateforme de gouvernance GIZC partagée pour les Bassins de la Méditerranée et de la mer Noire	CAR/PAP (ensembles de travaux pertinents); autres partenaires du projet	- Projet de plateforme de gouvernance GIZC -Plateforme de gouvernance GIZC partagée interactive	Partenaires du projet	10		85		5		85	
	2.1.6 Rapports sur l'état actuel des systèmes d'aménagement de l'espace (maritime et terrestre) dans les pays méditerranéens	CAR/PAP; pays fournissant une information sur les systèmes d'actuels d'aménagement et leurs déficiences	Nombre de bilans établis sur l'aménagement de l'espace	UE	15				15			
	2.1.7 Rapport de synthèse des études thématiques pour l'application des méthodes/outils de gestion paysagère (établis lors de l'exercice biennal précédent)	CAR/PAP	Rapport de synthèse sur les méthodes de gestion paysagère établi	Projet Eucaland (UE)	7							
	2.1.8 Atelier régional de présentation des méthodes et outils de gestion paysagère	CAR/PAP	Atelier organisé Nombre de participants à l'atelier	Projet Eucaland de l'UE, Conseil de l'Europe; UNESCO	20							
	2.1.9 Atelier régional chargé de proposer des mesures visant à améliorer	CAR/PAP	Atelier organisé Nombre de participants à l'atelier	COI/UNESCO Plancoast/Shape (Projets UE)							(30)	

⁸ Contribution en espèces et en nature de 1 020 000 € du Ministère espagnol et de la région d'Andalousie pour le PAC Levante de Almeria (Espagne), pour 2010 et 2011.

	l'aménagement de l'espace dans les zones côtières de la Méditerranée											
	2.1.10 Atelier de présentation des Lignes directrices sur la planification intégrée du réseau d'eaux urbaines dans les zones côtières de la Méditerranée (en anglais et français)	CAR/PAP	Atelier organisé Nombre de participants à l'atelier	BM/METAP; IME			(30)				(30)	
	2.1.11 Atelier de présentation des Lignes directrices sur la gestion des plages en Méditerranée (en anglais et français)	CAR/PAP	Atelier organisé Nombre de participants à l'atelier				(30)				(30)	
	2.1.12 Renforcement des capacités des parties prenantes aux Programmes d'aménagement côtier (PAC)	CAR/PAP; contribution des composantes du PAM concernées dans leurs domaines de compétence respectifs	Stages et ateliers de formation organisés dans le cadre des programmes de participation aux PAC	Composantes du PAM; UNESCO; FAO; CDD/ONU; BM, METAP	13							
	2.1.13 Organiser le cours MedOpen à distance élémentaire (par Internet) sur la GIZC	CAR/PAP	Nombre d'étudiants abonnés et ayant achevé le cours	Projet EducoMed			(5)				(5)	
	2.1.14 Réalisation des activités relatives à la biodiversité dans le cadre du PAC Almeria – mise en place d'un processus de coopération avec les utilisateurs – organisation d'actions d'information et de sensibilisation – formulation de proposition de planification et surveillance des ASP	CAR/ASP, CAR/PAP, PAM, Plan Bleu, CAR/PP, INFO/RAC, Région d'Andalousie, Ministère espagnol de l'environnement	Nombre de documents réalisés Rapport sur le processus de consultation Programme de surveillance écologique instauré	RAC/PAP	10		CAR/PP 40		5		CAR/PP 20	

	2.1.15 Mener une étude explorant la meilleure utilisation des installations de réception portuaires dans la région/sous-région	REMPEC	Sur la base des archives de voyage et caractéristiques des navires, le classement des ports à équiper en priorité est établi				À définir					
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--	-----------	--	--	--	--	--

Thème III : Biodiversité

Priorité/Résultat final: Perte de biodiversité martine et côtière réduite

Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions /initiatives connexes	Ressources (humaines et financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hum	MTF	CE	EXT	R.hum
Prestations 3.1 Services écosystémiques rendus par le milieu marin et côtier identifiés et évalués								159 ⁹				178 ¹⁰
	3.1.1 Étude pour estimer la valeur économique des services environnementaux rendus par la Méditerranée	Unité de coordination, CAR/PB, CAR/ASP, CAR/PAP	Étude menée à bien et disponible	TEEB, IFREMER et FEMISE, avec le Secrétariat			50				30	
	3.1.2 Études pilotes pour estimer la valeur économique des activités de conservation	PB, avec le CAR/ASP	4 études pilotes menées à bien	FFEM			30				30	
	3.1.3 Aider les pays à cartographier et caractériser d'importants habitats benthiques méditerranéens, avec l'élaboration d'un programme de travail pour combler les lacunes concernant la répartition des	CAR/ASP	Superficie des zones cartographiées et/ou du littoral inventorié Nombre de formulaires standard des données établis Nombre de sites étudiés Programme de	UICN, WWF, AECID, CE, Partenaires du plan d'action sur la végétation, Partenaires du plan d'action sur le coralligène	20		30 ¹¹		10		20 ⁷	

	habitats prioritaires		cartographie des habitats clés établi et soumis										
	2.1.4 Convoquer des ateliers de formation à la taxinomie lors de missions sur le terrain destinées à caractériser les sites nationaux dans le cadre du Programme MedMPAnet	CAR/ASP	Nombre de personnes formées	Organisations régionales	10		10 ¹²					25 ⁸	
Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines & financières)								
					2010 ('000€)				2011 ('000€)				
					MTF	CE	EXT	R.hu m.	MTF	CE	EXT	R.hum .	
<u>Prestations 3.2</u> Conservation et utilisation durable de la biodiversité (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte de l'après 2010, y compris la pêche, les eaux de ballast, les espèces non indigènes), espèces menacées et en danger								128,5 ¹³					78 ¹⁴

⁹ Ventilation des dépenses/ressources humaines 2010: Unité de coordination 7, CAR/PB 115, CAR/ASP 36,6

¹⁰ Ventilation des dépenses/ressources humaines 2010: Unité de coordination 7, CAR/PB 115, CAR/ASP 36,6

¹¹ Projet DCI-ENV/2007 – 143939/RMD (volet Biodiversité du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée)

¹² Projet DCI-ENV/2007 – 143939/RMD (volet Biodiversité du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée)

¹³ Ventilation dépenses/ ressources humaines: 2010: Unité de coordination 7, CAR/ASP 66, 5, REMPEC 55

¹⁴ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011: Unité de coordination 6, CAR/ASP 69,2, REMPEC 2,5

	3.2.1 Établir des programmes conjoints régionaux/sous-régionaux de conservation du phoque moine, en collaboration avec les conventions pertinentes	CAR/ASP	Projets de programmes soumis	Convention de Bonn et de Berne, Partenaires régionaux, Parties contractantes concernées		30						
	3.2.2 Caractériser et surveiller les habitats et populations de phoque moine en collaboration avec les institutions nationales concernées	CAR/ASP	Nombre de caméras installées Nombre de rapports de surveillance effectués Nombre et pourcentage de grottes de reproduction et de repos connues, proposées pour protection	Partenaires nationaux, UICN		24				14		
	3.2.3 Aider les pays à mettre en œuvre des actions de conservation et de surveillance des échouages de cétacés	CAR/ASP	Nombre d'actions menées en faveur des cétacés	ACCOBAMS, FAO, CGPM, Partenaires nationaux		20				10		

	3.2.4 Évaluer les plans d'action nationaux, recenser les lacunes et les mesures pour promouvoir la conservation des cétacés	CAR/ASP	Nombre de PAN évalués Liste d'actions prioritaires dressée	Parties contractantes, ACCOBAMS, partenaires régionaux et nationaux concernés						5		
	3.2.5 Établir des lignes directrices pour la surveillance des sites de nidification des tortues, Normalisation des méthodes de surveillance, y compris l'étude du sex ratio	CAR/ASP	Lignes directrices finalisées	UICN, Partenaires nationaux, Partenaires du plan d'action sur les tortues marines, ONG		5						
	3.2.6 Assistance aux pays pour la mise en œuvre du plan d'action sur les tortues marines en partenariat avec les organisations qualifiées	CAR/ASP	Nombre d'activités réalisées pour la conservation des tortues marines	UICN, partenaires nationaux, Partenaires du plan d'action concernant les tortues marines, ONG		10				10		
	3.2.7 Assistance aux pays pour la mise en œuvre du Plan d'action concernant les poissons cartilagineux en partenariat avec les organisations qualifiées	CAR/ASP	Nombre de rapports nationaux/sous-régionaux/régionaux (CGPM, Bonn, CAR/ASP, UICN) préparés sur les travaux et projets en cours	UICN, Shark Alliance, FAO, CGPM, UICN, Convention de Bonn, Partenaires du plan d'action concernant les poissons cartilagineux		20				15		
	3.2.8 Assistance aux pays pour la mise en œuvre du plan d'action concernant les oiseaux en partenariat avec les organisations qualifiées	CAR/ASP, BirdLife, ONG, Partenaires du plan d'action concernant les oiseaux	Nombre d'activités entreprises	BirdLife, AEWA		8						

	3.2.9 Évaluation des interactions entre pêche, aquaculture et conservation des espèces menacées et des habitats sensibles, et proposition de lignes directrices pour réduire ces interactions	CAR/ASP, CAR/PP, FAO, CGPM	Lignes directrices élaborées	FAO, CGPM AdriaMed, CopeMed II, MedSudMed		15				10		
	3.2.10 Définir et normaliser les méthodes de surveillance des formations coralligènes: convoquer une réunion d'experts	CAR/ASP, UICN, Partenaires nationaux, RAMOGE, CIESM	Lignes directrices sur la surveillance du coralligène élaborées			26						
	3.2.11 Convoquer un atelier de formation aux méthodes d'étude et de surveillance des formations coralligènes	CAR/ASP, RAMOGE UICN, partenaires nationaux concernés	Nombre de personnes formées						20			
	3.2.12 Réaliser des activités de renforcement des capacités en matière de conservation des tortues marines	CAR/ASP	Nombre de personnes formées	ONG, Partenaires du plan d'action concernant les tortues marines	10				10			
	3.2.13 Atelier sur la convention internationale pour le contrôle des systèmes antisalissures nuisibles sur les navires (Convention AFS)	REMPEC	Moyens d'établir des enquêtes et inspections harmonisées dans le cadre de la Convention AFS examinés par les	SAFEMED			57					

			pays participants									
	3.2.14 Cours de formation à la surveillance du respect et de l'application effective de la Convention sur la gestion des eaux de ballast des navires (BWM)	REMPEC, CAR/ASP	Approche développée sur la base des risques pour le contrôle et les inspections	OMI GLOBALLAST	25		15					
	3.2.15 Réaliser une étude sur les eaux de ballast des navires en Méditerranée	REMPEC	Informations mises à disposition sur les principales voies maritimes et ports de réception des eaux de ballast des navires	OMI GLOBALLAST			À définir					
	3.2.16 Renforcer les capacités nationales (juridiques/techniques) de gestion des introductions d'espèces par les eaux de ballast	CAR/ASP, REMPEC	Nombre d'instruments juridiques appliqués Nombre de stagiaires formés aux divers aspects du problème des eaux de ballast	OMI, partenaires nationaux, OMI, Parties contractantes concernées		25						
Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes	Ressources (humaines et financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hu m.	MTF	CE	EXT	R.hum
Prestations 3.3 Réseau d'aires marines et côtières protégées (AMP), y compris les aires situées au delà des juridictions nationales, élargi, renforcé et géré de manière efficace								117,3 ¹⁶				121,8 ¹⁷
	3.3.1 Assistance aux pays pour améliorer le réseau d'ASP et la connectivité entre ASP	CAR/ASP	Lignes directrices élaborées, Nombre d'actions entreprises en faveur	UICN, ACCOBAMS, MedPAN, WWF, partenaires	10				10			

¹⁵ Dans l'attente de l'approbation par l'OMI

¹⁶ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination 7; CAR/ASP 110,3

¹⁷ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011: Unité de coordination 6; CAR/ASP 115,8

			des ASP	nationaux							
	3.3.2	CAR/ASP	Liste des actions prioritaires identifiées Liste des acteurs et partenaires potentiels Nombre et/ou pourcentage des sites d'intérêt pour la conservation	WWF, Conservatoire du Littoral, UICN, FAO, CGPM, CE, AECID, FFEM MedMPAnet			142 ¹⁸				40
	a) Instauration d'actions prioritaires pour la création d'AMP, notamment l'évaluation sur place par des experts dans les pays bénéficiaires;										
	b) Identification des acteurs et des partenaires potentiels, renforcement de l'association active des institutions nationales au processus;						25				10
	c) Campagnes de caractérisation sur place des sites marins susceptibles d'être désignés comme AMP;						60				160
	d) Évaluation écologique sur place de nouveaux sites d'intérêt pour la conservation						100				345
	3.3.3 Création d'ASPIM en haute mer	CAR/ASP, PAM, REMPEC	Documents et rapports pour parfaire les dossiers sur les ASPIM à 3 sites potentiels Nombre d'aires protégées en haute mer lors de la 2 ^e année Nombre de rapports et documents	CBD, CE, FAO, CGPM, Pelagos, ACCOBAMS, Mers régionales PNUE, CIESM, Agence française des aires marines protégées, OSPAR, UICN, CIESM			25				
	a) Analyse juridique de sites préidentifiés;										
	b) Études océanographiques;						124				44
	c) Coopération avec les partenaires et le Comité consultatif pour définir le choix des aires et leurs délimitations;						80				25

¹⁸ Ce montant comprend 67 000 € disponibles au CAR/ASP en tant que contribution au projet DCI-ENV/2007 – 143939/RMD (volet Biodiversité du Projet de Partenariat pour le grand écosystème marin de la Méditerranée)

Thème IV : Prévention et maîtrise de la pollution

Priorité/Résultat final: Pollution d'origine terrestre et marine réduite

Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions /initiatives connexes	Ressources (humaines et financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hum	MTF	CE	EXT	R.hum
Prestations 4.1 Alerte précoce à la pollution (déversements massifs, substances toxiques/potentiellement dangereuses)								351 ¹⁹				350 ⁹
<i>Activités d'alerte précoce à la pollution provenant de sources et activités situées à terre</i>	4.1.1 Préparation de l'évaluation de l'ordre de grandeur de la quantité d'éléments nutritifs provenant de sources diffuses	MED POL	Évaluation établie	- Part. strat. FEM - EUROHARP	15		78 FEM		7		18 FEM	
	4.1.2 Assistance technique et financière fournie aux pays pour l'actualisation/application des programmes nationaux de surveillance continue, y compris la surveillance des aspects sanitaires	MED POL	8 accords signés; Données produites		90				90			
	4.1.3 Préparation de l'évaluation des tendances des apports de polluants	MED POL	Rapport soumis aux Parties contractantes		15				5			
	4.1.4 Assistance technique	MED POL	Deux projets exécutés,		20				15			

¹⁹ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination 7, MED POL 285, REMPEC 159 - Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011 : Unité de coordination 6; MED POL 180, REMPEC 164

	et financière aux pays pour la formulation/application de programmes sur l'eutrophisation et la biosurveillance		données communiquées									
	4.1.5 Assistance financière aux pays pour la participation à des études de base et l'organisation d'une réunion	MED POL	Étude financée et une réunion organisée	IFREMER	20				30			
	4.1.6 Élaboration et/ou actualisation de méthodes communes de surveillance et d'analyse	MED POL	Méthodes actualisées	AIEA			10					
	4.1.7 Application du programme d'assurance qualité des données concernant : 1. contaminants chimiques 2. biosurveillance 3. eutrophisation	MED POL	6 exercices d'interétalonnage réalisés	1. AIEA 2. DISAV 3. QUASIMEME	120		50		120		50	
	4.1.8 Mise au point d'indicateurs de pollution marine (IPM) pour l'évaluation de l'environnement	MED POL, Plan Bleu	Fiches documentaires finalisées	AEE	20							
	4.1.9 Organisation de 4 sessions de formation à l'analyse des contaminants chimiques	MED POL	20 scientifiques formés	AIEA	20				20			
	4.1.10 Organisation d'un atelier conjoint CIEM (OSPAR)/MED POL/ HELCOM sur les effets biologiques	MED POL	Méthodes harmonisées	Groupe de travail sur les effets biologiques des contaminants (WGBEC) du CIEM, HELCOM	20							
	4.1.11 Réunion chargée d'examiner les activités de surveillance continue	MED POL	Exécution améliorée des activités de surveillance continue	Institutions scientifiques méditerranéennes					40			

<i>Alerte précoce aux rejets accidentels par les navires</i>	4.1.12 Un atelier sur les substances nocives et potentiellement dangereuses	REMPEC	Information collectées sur les substances nocives et potentiellement dangereuses (HNS) transitant dans les pays; plans nationaux d'urgence élaborés par les pays participants sur les substances HNS liées à des événements de pollution marine	ITCP/ OMI			15					
	4.1.13 Fournir une expertise/organiser un atelier régional sur l'établissement de plans d'urgence	REMPEC	Adoption du plan d'urgence national	ITCP/OMI			15					
	4.1.14 Fournir une expertise pour l'élaboration et l'application par les pays de systèmes de préparation et d'intervention	REMPEC	Systèmes d'intervention, arrangements opérationnels et plans d'urgence élaborés, révisés par les Parties contractantes qui ont bénéficié de l'appui	ITCP/OMI, MOIG	10				12			
	4.1 15 Ateliers dans le domaine de la préparation et de l'intervention	REMPEC	Capacités des divers pays participant à l'activité renforcées	ITCP/OMI, MOIG, Sea alarm Foundation					12			

15 Dans l'attente de l'approbation par l'OMI

15 Dans l'attente de l'approbation par l'OMI

	4.1.16 Atelier régional sur la préparation et l'intervention en cas d'événements de pollution marine	REMPEC	Les plans d'urgence nationaux/sous-régionaux sont efficaces dans les pays bénéficiaires du soutien, entrée en vigueur d'accords sous-régionaux	MOIG	6				6			
	4.1.17 Révision des lignes directrices sur l'utilisation de dispersants	REMPEC	Lignes directrices actualisées disponibles		4		À définir					
	4.1.18 Appui à la participation de Parties contractantes à des cours de formation à la préparation et l'intervention contre la pollution marine	REMPEC	Cours de formation		1				1			
	4.1.19 Tester et améliorer la capacité de réaction du réseau d'intervention par l'organisation d'exercices d'alerte	REMPEC	Réactivité testée à une demande d'assistance	UAM (CEDRE FEDERCHEMI CA, ISPRA), CEFICICE, MOON								
	4.1.20 Maintenir le niveau de préparation de l'Unité d'assistance méditerranéenne (UAM), pour aider les Parties en cas de situation critique				1							
	4.1.21 Appui à l'organisation d'activités et de réunions conjointes sous-régionales				6				6			
	4.1.22 Réviser les outils d'aide à la décision avec le concours d'experts	REMPEC	L'outil MIDSIS TROCS d'aide à la décision est mis à jour						10			

	4. 1..23 Acquisition de données pour maintenir les outils d'aide à la décision	REMPEC	Les Parties contractantes sont dotées d'un système d'information à jour et fiable sur les principales routes maritimes en Méditerranée	SAFEMED			68					
Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec d'autres actions /initiatives connexes	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hum.	MTF	CE	EXT	R.hum.
Prestations 4.2 Réduction des niveaux de pollution dans le milieu marin et côtier de la Méditerranée								404 ²⁰				561 ²¹
<i>Réduction de la pollution provenant de sources et activités situées à terre</i>	4.2..1 Contacts maintenus avec les donateurs et organismes de financement internationaux afin d'assurer le financement des actions prioritaires des PAN	MED POL	Actions prioritaires des PAN en voie de financement dans 7 pays	- Horizon 2020 - Part. Strat. FEM - CE - BEI - FEM - BM	5				5			
	4.2..2 Projets pilotes à des sites de démonstration en Turquie, Algérie, au Liban et en Syrie concernant les tanneries, le phosphogypse, les huiles lubrifiantes et les piles/accumulateurs	MED POL – CAR/PP	Normes soumises pour adoption par l'autorité compétente	- Part. strat. FEM	MED POL 35		MED POL 170 CAR/PP12		MED POL 80		FEM 140 12	
	4.2..3 Mise en œuvre de la composante PCB du Partenariat stratégique FEM, Projets de démonstration de l'apprentissage par la pratique en Albanie. Égypte.	MED POL – CAR/PP	- 5 inventaires actualisés - experts nationaux formés aux inventaires et au confinement dans 5 pays	Part. strat. FEM, Convention de Bâle et autorités nationales	33		25 FEM 12		25		440 FEM	

²⁰ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination 7, MED POL 270, REMPEC 64,2, CAR/PP 63

²¹ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011: Unité de coordination 6, MED POL 437, REMPEC 64,5, CAR/PP 64

	pratique en Albanie, Égypte, Liban, Syrie et Libye (réunions, consultants)		- Élimination de 800 tonnes de PCB				CAR/PP					12 CAR/PP
	4.2.4 Activités et documents de sensibilisation et de renforcement des capacités pour aider les pays méditerranéens à pratiquer une gestion rationnelle des stocks de PCB dans les compagnies d'électricité	CAR/PP	- Matériaux/supports de sensibilisation (site web, supports multimédia, dépliants, etc.) - 5 sessions de formation nationales - 25 séminaires dans 5 pays	- Centre régional Convention de Bâle- Égypte			FEM 200					FEM 140
	4.2.5 Deux stages de formation nationaux à l'exploitation et la gestion des stations d'épuration des eaux usées, et à la réutilisation	MED POL	40 techniciens/ gestionnaires formés	OMS	15				15			
	4.2.6 Organisation d'ateliers nationaux conjoints MED POL/CAR/PP sur les MTD et MPE pour l'élimination des POP	- MED POL - CAR/PP	Perfectionnement des connaissances sur les MTD et MPE pour 20 techniciens	CAR/PP					10			
	4.2.7 Finaliser le projet d'IETMP grandeur nature en Turquie; Lancer un projet d'IETMP grandeur nature en Syrie et au Maroc; suivi de l'exécution du projet d'IETMP en Égypte	MED POL - INFO/RAC	Systemes d'IETMP opérationnels en Turquie, en Syrie et au Maroc	CE (EPER) CEE/ONU	10	10	INFO/ RAC 50		10			INFO/ RAC 25

	4.2.8 Organisation d'une réunion pour la finalisation et l'approbation de lignes directrices, ainsi que de profils de qualité, sur les eaux de baignade -Préparation de profils de qualité des eaux de baignade	MED POL	Soixante profils de plage dans huit pays	OMS	55		10 OMS		15		10 OMS	
	4.2.9 Exercice d'interétalonnage à l'aveugle sur la qualité des eaux de baignade	MED POL	Participation de 15 laboratoires	OMS					10			
	4.2.10 Élaboration de lignes directrices sur les risques sanitaires environnementaux dans les établissements touristiques	MED POL	Lignes directrices convenues	OMS	5		10 OMS		5		10 OMS	
	4.2.11 Évaluation des niveaux de pollution dus aux stations d'épuration méditerranéennes rejetant leurs effluents dans la mer	MED POL	Évaluation établie	OMS	10				5			
	4.2.12 Assistance technique aux pays afin de faciliter l'accès aux sources de financement existantes pour la mise en œuvre des PAN	MED POL	Opportunités identifiées	BM, BEI Part. strat. FEM					35		50 FEM	
<i>Prévention de la pollution par les navires</i>	4.2.13 Fournir une expertise pour évaluer les capacités en termes de sécurité des ports commerciaux et des terminaux en Méditerranée	REMPEC	Outil d'évaluation volontaire de la sécurité disponible pour les terminaux pétroliers	OCIMF							À définir	
	4.2.14 Aider les pays à examiner les systèmes existants d'acheminement par les navires et aider à la préparation des conclusions à soumettre à l'OMI	REMPEC	Conclusions nécessaires à soumettre préparées	Tâche 4 du projet SAFEMED OMI			12					
	4.2.15 Améliorer le contrôle du trafic maritime en développant la capacité VTS	REMPEC	Équipement fourni, installé et opérationnel	Tâche 4 du projet SAFEMED OMI			916				916	

Thème V : Production et consommation durables												
Résultat final: changement des modes de production et de consommation non durables												
Prestations:	Activités spécifiques	Responsabilité	Indicateurs	Liens avec des actions/initiatives connexes	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hum	MTF	EC	EXT	R. hum
Prestations 5.1 Forces affectant les écosystèmes étudiés: activités économiques, modes de consommation, développement des infrastructures et de l'espace plus durable								585,8 ²²				655,7 ²³
<i>Tourisme</i>	5.1.1 Estimer l'empreinte sociale et écologique de destinations touristiques pilotes	PB et CAR/PAP avec l'Université de l'Égée	10 études de cas menées à bien	SMDD			100				75	
	5.1.2 Étude de l'impact des activités de croisière et de plaisance sur l'environnement	PB, CAR/PAP, REMPEC, MED POL, CAR/PP	1 étude régionale achevée				25					
<i>Développement urbain</i>	5.1.3 Vue d'ensemble de la situation de la mobilité urbaine en Méditerranée	PB et CAR/PP	1 tableau récapitulatif régional établi et 1 séminaire régional organisé	SMDD		20	15					
<i>Production et consommation durables</i>	5.1.4 Gestion des déchets Étude sur les flux de matières comme indicateur	PB et CAR/PP, MED POL avec ISTAT (Italie)	1 étude régionale achevée	PNUE	25		40				30	

²² Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination: 7, CAR/PB 345, REMPEC 7,8, CAR/PP 226

²³ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2011: Unité de coordination: 6, CAR/PB 355, REMPEC 7,7, CAR/PP 287

	supplémentaire pour estimer le volume et les flux de déchets en Méditerranée											
	5.1.5 Études nationales visant à préciser la nature et les flux de déchets, en particulier des déchets ménagers, en Méditerranée	Le CAR/PB avec le CAR/PP, le MED POL avec le CEDARE, l'AEE, le PNU	6 études nationales menées à bien	PNU	30				30			
	5.1.6 Assistance pilote au facteur PCD dans les politiques de développement	Unité de coordination, CAR/PP	Études préparées dans deux pays	SMDD	10 Unité coord	15 Unité coord	25 10 CAR/PP		10 Unité coord	15 Unité coord	25	
	5.1.7 Eau: Fixation d'un objectif d'économie d'eau à l'horizon 2025	CAR/PB avec un groupe d'experts de la Conférence sur l'eau	Objectif régional disponible				25					
	5.1.8 Assistance aux pays pour le recueil des données disponibles sur les POP et autres produits chimiques Assistance aux pays dans la gestion des produits chimiques (en particulier les POP), des substances et secteurs prioritaires Sensibilisation aux nouveaux POP	CAR/PP et MED POL	2 études, rapports et/ou stratégies ayant trait à la gestion des produits chimiques; 2 activités de sensibilisation, et publication de documents, 2 ensembles de lignes directrices sur les MTD et MPE concernant les nouveaux POP; Nombre de rapports et études sur les POP et d'autres produits chimiques	UNITAR, Centres pour la production propre, Centres de la Convention de Bâle, Centres de la Convention de Stockholm, MED POL, Ministères concernés, Secrétariat de la Convention de Stockholm			100					CAR/PP 120
	5.1.9 Production de matériel éducatif à l'intention des consommateurs, stagiaires	CAR/PP, INFO/RAC	Nombre d'associations de consommateurs favorisant les produits	Groupes de travail du Processus de Marrakech,								

	et acteurs concernés en vue de mieux informer et sensibiliser aux impacts des produits dans le but de promouvoir des modes de vie alternatifs		verts Nombre de pays ciblés, quantité de gens informés, nombre d'activités de formation et de renforcement des capacités, ateliers et supports/ documents de sensibilisation	Forums d'entreprises et d'ONG, Initiatives prises en Afrique et dans les pays arabes en faveur de la PCD, activités menées dans les universités, les écoles, les associations de consommateurs CGPM/FAO, DTIE/PNUE, Initiative GSSL			32				CAR/PP 32	
	5.1.10 Introduction des outils de PCD et MCD dans les programmes d'études des universités	CAR/PP, INFO/RAC	Nombre d'universités appuyées pour inscrire les PCD et MCD à leurs programmes d'études 2 activités de formation à l'intention des enseignants et recteurs/directeurs d'universités	Groupes de travail du Processus de Marrakech, DTIE/PNUE, Secrétariat et Centres de la Convention de Stockholm			30				30	
	5.1.11 Séminaires, ateliers, audits et publications sur la production plus propre afin d'impulser la compétitivité verte (GRECO) comme outils permettant aux entreprises méditerranéennes d'être performantes sur le marché mondial	CAR/PP	Nombre d'entreprises aidées pour l'adoption de la production plus propre 1 réunion régionale, 15 tournées de présentation nationales, Antennes nationales	BusinessMed, ASCAME, Associations de PME et Centres nationaux pour la production propre			325				215	

			GRECO mises en place, outils d'autoaudit prêts, Prix GRECO									
	5.1.12 Projets, formation, transferts de technologies et activités de renforcement des capacités, Supports/documents de sensibilisation aux MTD et MPE par secteur (GRECO) (en fonction des priorités des PAN et des politiques et stratégies de PCD)	CAR/PP	Nombre d'entreprises aidées à adopter la production plus propre Nombre de projets, activités de formation et de renforcement des capacités et de supports/ documents de sensibilisation	CE, Ministères de l'industrie, de l'environnement, BusinessMed, ASCAME, Centres pour la production propre, Centres et Secrétariats des Conventions de Stockholm et de Bâle, MED POL			215				215	
	5.1.13 Promotion et diffusion de produits et procédés de remplacement en vue de réduire l'utilisation des POP et autres produits chimiques	CAR/PP	Nombre d'activités et supports/ documents de sensibilisation, formation et renforcement des capacités Nombre d'études et rapports sur les produits de remplacement des POP et autres produits chimiques	Centres nationaux pour la production propre, Secrétariat et Centres de la Convention de Stockholm, ASCAME, BUSINESSMED, Ministères compétents			12				12	
	5.1.14 Prise de conscience et engagement accrus de la part des pays méditerranéens (tant pour le secteur public que pour	CAR/PP et INFO/RAC	Nombre d'organismes publics et d'entreprises aidés à adopter la passation de	Groupes de travail du Processus de Marrakech, Initiatives des								

	le secteur privé) concernant la nécessité de passer des marchés durables, d'adopter l'écolabellisation, REACH, GHS (Système mondial harmonisé de classement des produits chimiques)		marchés publics durables Nombre de supports/ documents et activités de renforcement des capacités pour la passation de marchés publics durables, participation et intérêt manifesté à l'égard des activités réalisées.	pays africains et arabes en faveur de la PCD, secteur public, agents locaux, entreprises, ONG, etc.			64				64	
	4.1.15 Participation accrue des organisations et réseaux régionaux méditerranéens à la PCD et aux MCD	CAR/PP	Nombre de partenariats et mémorandums d'accord signés Projets faisant l'objet d'une exécution conjointe	AEE, Associations de consommateurs			30				29	

Thème VI : Changement climatique												
Résultat final: Environnement méditerranéen moins vulnérable au changement climatique												
Prestations:	Activités spécifiques	Composante du PAM chef de file et principale coopération	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes/partenaires	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R. hum.	MTF	EC	EXT	.R.hum.
Prestations 6.1 Région méditerranéenne à même de relever les défis du changement climatique grâce à une meilleure compréhension des impacts et vulnérabilités écologiques potentiels								238,5 ²⁴				338,5
	6.1.1 Ateliers d'experts en vue de forger des indicateurs d'impact adaptés à la Méditerranée -Tester les indicateurs	PB avec les autres CAR	-Nombre d'indicateurs proposés - Nombre de tests réalisés	Partenaires régionaux AEE, BM, PNUD, PNUE	12	23			25			
	6.1.2 Analyse de la vulnérabilité des zones côtières dans une région donnée	CAR/PAP; autres composantes du PAM dans leurs domaines de compétence respectifs	Rapport sur la vulnérabilité des zones côtières due au changement climatique	CAR/PB, PNUE, Instance homologue nationale			(10)				(15)	
	6.1.3 Étude sur les conséquences de l'élévation du niveau de la mer dans les zones côtières	PB, CAR/PAP, Unité de coordination	Étude disponible	Groupe de travail HYMEX			30					
	6.1.4 Synthèse des changements hydrogéologiques	PB et CAR/PAP	Étude disponible	Laboratoire Hydrosciences de l'Université de			15					

²⁴ Ventilation dépenses ressources humaines: 2010: Unité de coordination 16; CAR/PAP 10, CAR/PB 185, CAR/ASP 27,5; 2011: Unité de coordination 15, CAR/PAP 10, CAR/PB 285, CAR/ASP 28,5

	prévisibles dans le Bassin méditerranéen dans le contexte du changement climatique			Montpellier								
	6.1.5 Évaluation de l'impact du changement climatique sur la biodiversité des ASP, proposition d'indicateurs et de méthodes de suivi	CAR/ASP, autres composantes du PAM	Étude d'évaluation, Indicateurs et méthodes de suivi établis			20				23		
	6.1.6 Aider les pays méditerranéens à évaluer les impacts du changement climatique sur les espèces et habitats en danger	CAR/ASP	CAR/ASP	Secrétariat de la Convention-cadre sur les changements climatiques, CELRL, UICN		5				10		
	6.1.7 Étude sur le tourisme et le transport aérien en Méditerranée	PB et CAR/PAP, Groupe de recherche ECLAT	Étude disponible				25					
Prestations:	Activités spécifiques	Composante du PAM chef de file et principale coopération	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes/partenaires	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R. hum.	MTF	EC	EXT	R. hum.
Prestations 6.2								470 ²⁵				491
Vulnérabilité socio-économique réduite							(15)				(10)	
	6.2.1 Analyse de la vulnérabilité du tourisme dans une zone donnée	CAR/PAP; instances homologues nationales; autres composantes du PAM dans leurs domaines de compétence respectifs	Rapport sur la vulnérabilité du tourisme	PB, PNUÉ								
	6.2.2 Aider les pays à élaborer des stratégies et établir des demandes de financement concernant le changement climatique et la biodiversité	CAR/ASP	Nombre de stratégies nationales et demandes de financement établies	Plan Bleu, CE, WWF, AECID, FFEM, Conservatoire du Littoral, UICN			55					

²⁵ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: Unité de coordination 16; REMPEC 15,2, CAR/PB 435, CAR/PAP (5); 2011: Unité de coordination 15; CAR/PB 475

<i>Faciliter les processus d'adaptation dans les domaines environnementaux et socio-économiques.</i>	6.2.3 Analyse de l'adaptation au changement climatique des secteurs Eau/Énergie	PB et autres CAR	2 études nationales disponibles	MEDENEC, MEDREG, FAD et SAFCD			15				15	
	6.2.4 Détermination d'indicateurs d'efficacité énergétique adaptés à la Méditerranée	PB avec CAR/PP et autres CAR	Une base de données méditerranéenne disponible	AEE, ADEME, ANME			15				15	
	6.2.5 Analyse du potentiel d'amélioration de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment	PB et CAR/PP	3 études nationales	ADEME			45				25	
	6.2.6 Élaboration d'un scénario énergétique impliquant un passage à une économie à faible intensité de carbone	BP et Observatoire méditerranéen de l'énergie	1 étude prospective				15				15	
	6.2.7 Assistance pilote à la prise en compte du facteur changement climatique dans les politiques de développement	Unité de coordination Plan Bleu			10	15	25		10	15	25	

	6.2.8 Élaboration d'un scénario privilégiant les modes de transport durables en Méditerranée	PB, CAR/PP, CAR/PAP, REMPEC	1 scénario disponible		25				20			
	6.2..9 Compilation de stratégies métropolitaines et municipales d'adaptation au changement climatique	PB, CAR/PAP, CAR/PP	1 étude régionale		25	10			15			
<i>Promotion de la production et consommation à faible intensité de carbone dans le cadre de la mise en œuvre de la SMDD</i>	6.2.10 Promotion d'une méthodologie et de lignes directrices sectorielles favorisant une faible émission de CO ₂ (industrie, tourisme, transport maritime, transports et mobilité, aménagement des villes et de l'espace) (CAR/PP)	CAR/PP, BP	1 méthodologie actualisée; 15 ensembles de lignes directrices sectorielles				120				120	
<i>Meilleure compréhension des enjeux du changement climatique pour l'économie et les sociétés méditerranéennes</i>	6.2.11 Réaliser une étude évaluant les émissions de gaz à effet de serre par les navires en Méditerranée	REMPEC	1 étude disponible	CONCAWE, OMI Train de mesures pour combattre les émissions de gaz à effet de serre par les navires			A définir					

Prestations:	Activités spécifiques	Composante du PAM chef de file et principale coopération	Indicateurs	Liens avec d'autres actions/initiatives connexes/partenaires	Ressources (humaines & financières)							
					2010 ('000€)				2011 ('000€)			
					MTF	CE	EXT	R.hum	MTF	CE	EXT	R. hum.
Prestations 6.3 Évaluer et fournir des informations en vue de réduire les impacts environnementaux néfastes des stratégies et technologies d'atténuation et d'adaptation (par exemple: parcs d'éoliennes, énergie océanique, capture et stockage du carbone)								99 ²⁶				96
	6.3.1 a) Fournir aux pays méditerranéens, sur demande, un concours technique sur la gestion écologiquement rationnelle des usines de dessalement par le biais de visites d'experts et de missions dans les pays en tirant parti des budgets de la formation et des bourses b) Préparation d'une évaluation des évolutions actuelles dans le secteur du dessalement de l'eau de mer dans la région	MED POL	Nombre de pays aidés Rapports d'évaluation/plans établis	- Société européenne de dessalement (SED) - ONG - CAR/PP					10			
	6.3.2 a) Élaboration d'indicateurs de conformité des stations	MED POL	1) Indicateurs de conformité élaborés	OMS	20				10			

²⁶ Ventilation dépenses/ressources humaines: 2010: MED POL 22, CAR/ASP 28; CAR/PP 33; 2011: MED POL 23, CAR/ASP 18, CAR/PP, 40

	d'épuration pour la réutilisation des eaux usées 2) Préparation de plans d'urgence pour les stations d'épuration en cas d'événements météorologiques extrêmes		2) Plans d'urgence établis									
	6.3.3 a) Organisation de trois stages de formation à l'application des lignes directrices sur la réutilisation des eaux usées 2) Assistance technique, institutionnelle, organisationnelle et financière aux pays pour la réutilisation des eaux usées traitées, sur demande	MED POL	1) 60 experts formés dans trois pays 2) Assistance dispensée à deux pays au moins	OMS	15				30			
	6.3.4 Établir des lignes directrices dans le cadre de MedMPAnet pour faire face aux problèmes liés au changement climatique	CAR/ASP	Nombre de documents de référence, ensembles de lignes directrices et documents d'information réalisés	Plan Bleu CE, WWF, AECID, FFEM, Conservatoire du Littoral, UICN			10		10		70	

ANNEXE VI

Projet de décision sur l'adoption du programme de travail sur 5 ans et du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

La Seizième réunion des Parties contractantes,

Rappelant l'article 18, paragraphe 2, alinéa vii), de la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée, telle que modifiée en 1995, ci-après dénommée la "Convention de Barcelone";

Rappelant également l'article 24, paragraphe 2, de la Convention de Barcelone et les Règles financières du Programme des Nations Unies pour l'environnement,

Soulignant la nécessité de ressources financières stables, suffisantes et prévisibles pour le PAM et le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée,

Prenant note du gel du budget intervenu depuis l'exercice biennal 2005-2006,

Prenant note du Rapport sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2008-2009 et, en particulier, de l'application du Document sur la gouvernance adopté à Almeria en 2008,

Se félicitant des progrès accomplis en ce qui concerne l'entrée en vigueur de plusieurs instruments juridiques du PAM, nouveaux et révisés, et du nombre accru de Parties contractante pour lesquelles la Convention de Barcelone et ses Protocoles sont en vigueur,

Invitant instamment, en vue de renforcer l'efficacité du système du PAM, les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à accélérer le processus de ratification des nouveaux instruments juridiques et l'acceptation des amendements aux instruments juridiques existants du PAM,

Encourageant la poursuite des efforts visant à assurer une mise en œuvre effective de la Convention et de ses Protocoles ainsi que de la SMDD,

Ayant examiné le programme de travail stratégique sur 5 ans et le programme de travail biennal et budget du PAM pour 2010-2011, programmes qui sont intégrés,

Soulignant la nécessité de resserrer la coopération avec les initiatives régionales et mondiales et les organisations internationales en vue d'assurer la synergie, de renforcer l'utilisation efficace des ressources et d'éviter les doubles emplois,

Décide ce qui suit :

Approuve le programme de travail stratégique sur 5 ans et le programme de travail biennal et budget pour 2010-2011, notamment les crédits d'un montant de **[15 946 186]** euros affectés aux fins énoncées aux annexes I et II et III de la présente décision, montant qui représente une augmentation zéro pour 2010 et [une augmentation de 2,5%] pour 2011 par rapport aux contributions ordinaires évaluées fixées en 2003;

[Approuve une augmentation de 2,5% des contributions annuelles pour l'exercice biennal 2012-2013;]

Demande à l'Unité de coordination d'établir une réserve opérationnelle et de la maintenir au niveau de 15 pour cent des dépenses annuelles encourues;

Approuve la dotation en effectifs de l'Unité de coordination et des composantes pour 2010-2011, telle qu'indiquée à l'annexe I, partie II, de la présente décision;

Autorise l'Unité de coordination à engager des dépenses jusqu'à hauteur du budget de fonctionnement approuvé, en prélevant sur les ressources de trésorerie disponibles;

Autorise l'Unité de coordination à opérer des transferts jusqu'à hauteur de 20 pour cent d'une ligne de crédit principale du budget approuvé à d'autres lignes de crédit principales;

Invite les Parties contractantes à noter que les contributions au budget de fonctionnement pour une année civile donnée sont attendues dans les trois premiers mois de ladite année et les exhorte à les verser sans délai et dans leur intégralité, assurant ainsi un recouvrement des contributions au début de l'année qui permettrait une planification et une mise en œuvre plus stratégiques du programme de travail;

Demande au Directeur exécutif du PNUÉ de proroger le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée jusqu'au 31 décembre 2011;

Demande à l'Unité de coordination de notifier aux Parties contractantes le montant de leurs contributions pour une année donnée, et ce avant le 31 décembre de l'année précédente;

Demande à l'Unité de coordination de tenir à jour, sur le site web du PAM, les informations sur l'état des contributions des Parties contractantes au Fonds d'affectation spéciale;

Demande à l'Unité de coordination de tenir les Parties contractantes au courant de l'adéquation du niveau de la réserve opérationnelle, par l'entremise des réunions du Bureau, des Points focaux du PAM et des Parties contractantes;

Demande à l'Unité de coordination et aux composantes d'intensifier leurs efforts en vue de préparer un plan conjoint de mobilisation de ressources en 2010;

Demande aux Parties contractantes d'appuyer la mise en œuvre du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011 en s'acquittant des tâches qui leur sont assignées aux termes de la Convention, de ses Protocoles et des décisions des réunions des Parties contractantes;

Exhorte les Parties contractantes qui présentent des arriérés de contributions ordinaires de les verser sans délai; à cette fin, l'Unité de coordination contactera les Parties contractantes concernées;

Invite toutes les Parties contractantes à augmenter leur appui volontaire en espèces et/ou en nature au Fonds d'affectation spéciale afin de permettre une mise en œuvre complète et efficace du programme de travail;

Entérine les décisions du Bureau des Parties contractantes prises conformément au mandat que lui a confié la Quinzième réunion des Parties contractantes tenue à Almeria en 2008 et telles qu'elles figurent à l'annexe III des rapports des réunions 67, 68 et 69 du Bureau (UNEP/BUR 67/4, UNEP/BUR 68/4 et UNEP/BUR 69/5) pour une application sans heurts du programme de travail et du budget pour 2008-2009;

Demande à l'Unité de coordination de soumettre à la Dix-septième réunion des Parties contractantes un rapport sur la mise en œuvre du programme de travail au cours de l'exercice biennal 2010-2011, eu égard en particulier à l'application des rubriques d'activité telles que présentées à l'annexe II de la présente décision;

Demande à l'Unité de coordination de préparer, en coopération avec le Bureau et les Parties contractantes, un rapport sur l'état d'avancement des activités, un projet de programme de travail sur 5 ans actualisé et un projet de budget et programme de travail avec deux options pour l'exercice biennal 2012-2013, à savoir celle d'une augmentation de 2,5% et celle d'une augmentation zéro par rapport aux contributions évaluées de 2011, pour examen et approbation par la Dix-septième réunion des Parties contractantes, en expliquant les postulats et principes fondamentaux sur lesquels reposent les deux options de budget;

Demande à l'Unité de coordination et aux composantes de renforcer encore l'efficacité, l'applicabilité et l'obligation redditionnelle dans l'utilisation des ressources humaines et financières, conformément aux priorités fixées par les réunions des Parties contractantes, et de faire rapport à cet égard sur les résultats des efforts consentis;

Demande à l'Unité de coordination de communiquer, s'il y a lieu, les estimations de coût d'activités qui ont des incidences budgétaires qui ne sont pas prévues dans le projet de programme de travail mais qui sont incluses dans les projets de décisions proposés avant l'adoption de ces décisions par la réunion des Parties contractantes.

I. BUDGET-PROGRAMME PROPOSÉ POUR 2010-2011

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ALLOCATIONS BUDGÉTAIRES

	Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
	2008	2009	2010	2011
I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT				
1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
- Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat	737 961	760 783	943 345	890 819
- Personnel MEDPOL	503 688	498 625	543 493	562 978
- Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce	440 000	440 000	440 000	440 000
2. ORGANISATIONS COOPERANT AU MED POL	275 430	282 449	293 533	298 188
3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)				
4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)	728 476	722 870	793 942	784 704
5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)	590 724	597 168	630 019	655 762
6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)	523 845	535 549	565 373	586 235
7. INFO/RAC	423 797	434 502	454 054	474 545
8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)	0	0	0	0
TOTAL	4 223 921	4 271 946	4 663 759	4 693 231
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME*	491 910	498 153	549 089	552 920
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT	4 715 831	4 770 099	5 212 848	5 246 151

* Les frais de gestion du programme de 13% ne sont pas imputés à la contribution de contrepartie de la Grèce.

ACTIVITÉS:

	Budget approuvé (en €)		Budget proposé (en €)	
	2008	2009	2010	2011
II. ACTIVITÉS				
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	872 722	808 284		
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	899 801	1 194 001		
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	375 000	338 000		
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	249 071	267 926		
4. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	312 106	183 106		
5. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	66 000	66 000		
TOTAL PARTIEL	2 774 700	2 857 317		
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	275 549	286 289		
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES	3 050 249	3 143 606		
	Budget Approuvé (en €)		Budget Proposé (en €)	
	2008	2009	2010	2011
A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF* (à l'exclusion de la contribution volontaire de la CE)				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	736 000	585 750		
2. PRÉVENTION ET CONTRÔLE DE LA POLLUTION	887 801	1 182 001		
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	185 000	198 000		
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	115 000	134 667		
6. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	212 106	118 106		
7. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	66 000	66 000		
	2 201 907	2 284 524		
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	249 773	260 513		
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉS SUR LE MTF	2 451 680	2 545 037		

	Budget Approuvé (en €)		Budget Proposé (en €)		
	2008	2008	2009	2010	2011
B. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE					
1. COORDINATION DU PROGRAMME		136 722	222 534		
2. PRÉVENTION ET MAITRISE DE LA POLLUTION		12 000	12 000		
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE		190 000	140 000		
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES		134 071	133 259		
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT		100 000	65 000		
6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION		0	0		
		572 793	572 793		
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4.5%)		25 776	25 776		
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE		598 569	598 569		

ACTIVITÉS TELLES QUE PROPOSÉES POUR 2010 – 2011

	Budget proposé (en €)	
	2010	2011
II. ACTIVITÉS		
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER		
1. GOUVERNANCE	1 076 985	1 350 106
2. GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES	250 000	165 000
3. BIODIVERSITÉ	257 000	124 000
4. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	540 000	633 000
5. PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES	100 000	55 000
6. CHANGEMENT CLIMATIQUE	180 000	178 000
TOTAL PARTIEL	2 403 985	2 505 106
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME	263 831	277 407
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES	2 667 816	2 782 364

	Budget proposé (en €)	
	2010	2011
A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF* (à l'exclusion de la contribution volontaire de la CE)		
1. GOUVERNANCE	925 192	1 129 626
2. GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES	120 000	54 000
3. BIODIVERSITÉ	85 000	50 000
4. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	530 000	621 000
5. PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES	64 000	11 000
6. CHANGEMENT CLIMATIQUE	107 000	70 000
TOTAL PARTIEL	1 831 192	1 935 626
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	238 055	251 631
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES SUR LE MTF*	2 069 247	2 187 257

* MTF = Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

	Budget proposé (en €)	
	2010	2011
B. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE		
1. GOUVERNANCE	151 793	220 480
2. GESTION INTÉGRÉE DES ZONES CÔTIÈRES	120 000	120 000
3. BIODIVERSITÉ	183 000	64 000
4. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	10 000	12 000
5. PRODUCTION ET CONSOMMATION DURABLES	35 000	45 000
6. CHANGEMENT CLIMATIQUE	73 000	108 000
TOTAL PARTIEL	572 793	569 480
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4,5%)	25 776	25 627
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE LA CE	598 569	595 107

BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITÉS, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE COORDINATION ET DES CENTRES (en euros):

	Budget Approuvé (en €)		Budget Proposé (en €)	
	2008	2009	2010	2011
UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
TOTAL ACTIVITÉS	872 722	808 284	639 793	840 993
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	1 177 961	1 200 783	1 383 345	1 330 819
TOTAL	2 050 683	2 009 067	2 023 138	2 171 812
MEDPOL				
TOTAL ACTIVITÉS	744 000	901 000	737 000	770 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS MED POL ET ORGANISATIONS COOPÉRANTES	779 118	781 074	837 026	861 166
TOTAL	1 523 118	1 682 074	1 574 026	1 631 166
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)				
TOTAL ACTIVITÉS	155 800	293 000	156 500	165 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	728 476	722 870	793 942	784 704
TOTAL	884 276	1 015 870	950 442	949 704
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)				
TOTAL ACTIVITÉS	279 106	169 106	218 149	132 173
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	590 724	597 168	630 016	655 766
TOTAL	869 830	766 274	848 165	787 939
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)				
TOTAL ACTIVITÉS	282 071	281 926	240 543	231 240
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	523 845	535 549	565 373	586 235
TOTAL	805 916	817 475	805 916	817 475
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)				
TOTAL ACTIVITÉS	375 000	338 000	346 000	296 700
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	423 797	434 502	454 054	474 545
TOTAL	798 797	772 502	800 054	771 245
INFO/RAC				
TOTAL ACTIVITÉS	66 000	66 000	66 000	66 000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0		
TOTAL	66 000	66 000	66 000	66 000
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)				
TOTAL ACTIVITÉS	1	1	1	1
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	1	1	1	1
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME	767 458	784 442	812 920	830 178
TOTAL GÉNÉRAL	7 766 078	7 913 704	7 880 661	8 025 340

SOURCES DE FINANCEMENT (En euros):

A. Recettes	2010	2011
Contributions au MTF	5 540 571	5 679 085
Contribution de contrepartie de la Grèce	440 000	440 000
Contribution de contrepartie du PNUÉ	15 000	15 000
Total Contributions	5 995 571	6 134 084
Contributions non versées pour années antérieures, y compris 2008 (estimation moyenne)	1 332 449	
Intérêts bancaires 2007	262 661	
Provisions effectuées sur le MTF	1 012 406	
Total recettes prévues	14 737 172	
B. Engagements		
Engagements	6 494 948	6 625 861
- dont engagements pour le Partenariat stratégique FEM* et le Projet CE ("Appui à la Convention de Barcelone pour l'application de l'approche écosystémique")	970 714	
Frais de gestion du programme	787 144	829 219
Total engagements	14 737 172	

* La contribution de contrepartie du FEM à ces activités se monte à 2 161 298 euros pour l'exercice biennal 2010- 2011. (3 039 800\$)

A. Recettes	2010	2011
Contribution volontaire de la CE	598 568	595 107
B. Engagements		
Activités financées sur la contribution volontaire de la CE	572 793	569 480
Frais de gestion du programme (4.5 %)	25 776	25 627
Total engagements	598 569	595 107

CONTRIBUTIONS POUR 2010-2011:

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au MTF pour 2009 (en €)	Contributions ordinaires au MTF pour 2010 (en €)	Contributions ordinaires au MTF pour 2011 (en €)
Albanie	0,07	3 877	3 877	3 974
Algérie	1,05	58 163	58 163	59 617
Bosnie-Herzégovine	0,30	16 619	16 619	17 034
Croatie	0,97	53 730	53 730	55 073
Chypre	0,14	7 755	7 755	7 949
CE	2,49	138 483	138 483	141 945
Égypte	0,49	27 143	27 143	27 822
France	37,85	2 103 262	2 103 262	2 155 844
Grèce	2,80	155 653	155 653	159 544
Israël	1,47	81 427	81 427	83 463
Italie	31,27	1 737 670	1 737 670	1 781 112
Liban	0,07	3 877	3 877	3 974
Libye	1,96	109 124	109 124	111 852
Malte	0,07	3 877	3 877	3 974
Monaco	0,07	3 877	3 877	3 974
Maroc	0,28	15 511	15 511	15 899
Monténégro	0,32	1 294	1 294	1 326
Slovénie	0,67	37 113	37 113	38 041
Espagne	14,94	830 337	830 337	851 095
Syrie	0,28	15 511	15 511	15 899
Tunisie	0,21	11 632	11 632	11 923
Turquie	2,24	124 634	124 634	127 750
Total partiel	100,00	5 540 571	5 540 571	5 679 084
Pays hôte (Grèce)		440 000	440 000	440 000
Fonds pour l'environnement PNUE		15 000	15 000	15 000
TOTAL CONTRIBUTIONS		5 995 571	5 995 571	6 134 084

Contributions de contrepartie estimées en espèces/nature des Parties contractantes accueillant des Centres d'activités régionales et des organisations des Nations Unies participant au programme MED POL. Les montants ont été communiqués au PNUE par les Centres et organisations respectifs.

Pays		2010 (000 €)	2011 (000 €)
Croatie	CAR/PAP	160	160
France	CAR/PB	1 800	1 800
Italie	INFO/RAC	1 700	1 700
Malte	REMPEC	209	209
Espagne	CAR/PP	2 100	2 100
Tunisie	CAR/ASP	90	90
Organisations des Nations Unies			
OMS	MED POL	90	90
AIEA	MED POL	200 (USD)	200 (USD)

III. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT
1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce

	Budget approuvé (en €)			Budget proposé (en €)			
	2009			2010		2011	
		MTF	CC GRECE	MTF	CC GRECE	MTF	CC GRECE
Personnel d'encadrement	m/m						
Coordonnateur - D.2	12	154 298		197 075		172 310	
Coordonnateur adjoint - D.1	12	135 584		148 415		134 885	
Administratrice de programme - P.4	12	125 191		137 559		141 920	
Fonct. administration/gestion des fonds - P.4	12	*		*		*	
Fonctionnaire chargée de l'information - P.3	12	89 319		89 096		93 107	
Juriste – P2/3 ^a				88 751		93 829	
Total Personnel d'encadrement		504 392		660 896		636 051	
Personnel des services généraux							
Assistante services de conférence - G.7	12	*		*		*	
Secrétaire hors classe - G.5	12	36 874		45 221		47 761	
Employée administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistant Informatique - G.6	12	*		*		*	
Assistante budget - G.7	12	*		*		*	
Assistante administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistante bibliothécaire - G.6	12	45 741		54 380		55 674	
Assistante administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistante de programme - G.5 ^b	12	38 776		*		*	
Secrétaire - G.5	12		31 111	43 793		46 333	
Employé administratif - G.5	12	*		*		*	
Employé administratif - G.4	12	*		*		*	
Assistante Information - G.5	12		34 988		43 496		46 000
Employé administratif - G.4 ^c	12	*		*		*	
Total Personnel des services généraux		121 391	66 099	143 394	43 496	149 768	46 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		625 783	66 099	804 290	43 496	785 819	46 000
Appui administratif							
Voyages en mission		100 000		70 000		70 000	
Assistance temporaire		10 000		10 000		10 000	
Formation du personnel de l'Unité MED		10 000		10 000		10 000	
Heures supplémentaires		5 000		5 000		5 000	
Réception/représentation		10 000		10 000		10 000	
Frais de bureau							
Location			155 000		155 000		155 000
Autres frais de bureau (y compris articles divers)		*	218,901	34 055	241 504	*	239 000
Total frais d'appui administratif et de bureau		135 000	373 901	139 055	396 504	105 000	394 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		760 783	440 000	943 345	440 000	890 819	440 000

^a Il est proposé de créer un poste de Juriste – P.2/P.3, sous réserve de l'approbation par les Parties contractantes.

^b Il est proposé que le poste d'Assistante de programme – G.5 soit financé au titre des frais de gestion du programme, sous réserve de l'approbation par le Siège du PNUE à Nairobi.

^c Il est proposé de supprimer ce poste, conformément aux recommandations du rapport d'audit.

2. MED POL ET ORGANISATIONS COOPÉRANTES

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2009	2010	2011
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Coordonnateur du MED POL, Athènes - D1	12	146 632	150 142	157 150
Administrateur de programme, Athènes - P.4	12	95 662	115 780	119 247
Administrateur de programme, Athènes - P.4	12	107 870	114 521	117 179
Administrateur de programme OMS/Conseiller scientifique principal, Unité de coordination du PAM (Athènes) - P.5	12	138 938	143 554	145 432
Total Personnel d'encadrement		489 102	523 997	539 008
Personnel des services généraux				
Secrétaire (MED POL), Athènes - G.5	12	38 880	40 870	43 340
Secrétaire (MED POL), Athènes - G.4	12	37 385	39 052	41 281
Secrétaire (MED POL), Athènes - G.4	12	32 196	32 714	34 781
Secrétaire OMS, Unité de coordination du PAM (Athènes) - G.5	12	40 039	46 717	47 829
Assistante Laboratoire MEL/AIEA (Monaco) - G.6	12	73 472	73 262	74 927
Total Personnel des services généraux		221 972	232 615	242 158
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		711 074	756 612	781 166
Voyages:				
Voyages en mission du personnel MED POL, MED POL (Athènes)			50 414	50 000
Voyages en mission du personnel OMS (Athènes)			15 000	15 000
Voyages en mission du personnel AIEA (Monaco)			15 000	15 000
Frais de bureau		*		
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL FRAIS DE FONCTIONNEMENT		791 074	837 026	861 166

* Les frais de bureau encourus par le MED POL et l'OMS sont inclus dans les frais de bureau de l'Unité MED à Athènes.

3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC), La Valette, Malte
Organisation coopérante: OMI

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2009	2010	2011
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur - D.1	12	141 127	156 350	155 146
Administrateur de programme hors classe - P5	12	112 571	126 450	128 633
Administrateur de programme (MEP) – P4	12	85 151	94 543	95 263
Administrateur de programme (OPRC) - P4	12	95 476	109 059	106 023
Administrateur de programme (ENV) – L3 (I)	12	-	-	-
Administrateur de programme - L4 (II)	12	-	-	-
Administrateur de programme- L4 (II)	12	-	-	-
Administrateur de programme Junior – P1 (III)	12	-	-	-
Total Personnel d'encadrement		434 325	486 402	485 065
Personnel des services généraux				
Assistant administratif/financier- G.7 (IV)	*	12 689	17 933	18 505
Assistant Information - G.7	12	25 126	30 131	30 131
Assistant du Directeur - G.7	12	22 242	27 270	27 843
Employé/Secrétaire - G.4	12	19 002	23 512	24 000
Secrétaire - G.5	12	21 475	25 848	25 848
Assistant technique/Logistique – G.4	12	20 046	24 831	25 312
Assistant administratif - G.6 (V)	12	20 965	-	-
Total Personnel des services généraux		141 545	149 525	151 639
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		575 870		
Voyages en mission		50 000	60 000	50 000
Frais de bureau		97 000	98 015	98 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		722 870	793 942	784 704

(I) Poste qui sera financé par le Ministère italien de l'environnement sur une contribution volontaire au MTF allouée au REMPEC pour la période mars 2007-décembre 2009

(II) Il s'agit du poste d'administrateur de projet SAFEMED rémunéré par le projet MEDA SAFEMED II de la CE pour 2009-2010

(III) Poste rémunéré par l'Industrie pétrolière française par le biais du mécanisme de Volontariat international scientifique

(IV) L'OMI contribue à hauteur de 13 000 euros par an au traitement de l'assistant administratif/financier.

(V) Le poste fait partie du personnel permanent du REMPEC tel qu'approuvé par les Parties contractantes mais sera rémunéré par le projet MEDA SAFEMED II financé par la CE pour 2009-2010

4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)
Sophia Antipolis, France

		Budget Approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2009	2010	2011
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12			
Directeur adjoint	12			
Responsable administratif et financier	12	38 609	30 422	31 334
Expert économiste	12	38 609	30 422	31 334
Experts tourisme et territoire	12	38 609	30 422	31 334
Expert statistiques et indicateurs	12	38 609	30 422	31 334
Experts villes et institutions	12	38 609	0	0
Expert énergie	12	32 174	30 422	31 334
Expert énergie Senior		0	30 422	31 334
Expert transport	12	38 609	0	0
Expert eau		-	30 422	31 334
Expert eau Junior	12	38 609	20 400	21 012
Expert développement rural	12	28 957	30 422	31 334
Expert environnement	12	-	30 422	31 334
Expert en biodiversité marine	12	-	30 422	31 334
Expert en communication	6	-	24 000	24 720
Documentaliste	12	38 609	30 422	31 334
Total Personnel d'encadrement		370 003	379 042	390 406
Personnel des services généraux				
Secrétaire bilingue assistante de direction	12	51 984	22 271	22 939
Assistante collecte de données/secrétaire	12	45 088	22 271	22 939
Secrétaire bilingue	12	41 693	22 271	22,939
Administrateur réseaux, collecte données, PAO	12	0	22 271	22 939
Assistant administratif/ comptable	12		22 271	22 939
Stagiaire			27 000	27 810
Assistance temporaire	3	7 400	7 622	7 851
Total Personnel des services généraux		146 165	145 977	150 356
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		516 168	525 019	540 762
Voyages en mission		31 000	45 000	50 000
Frais de bureau et de fonctionnement			60 000	65 000
Frais de bureau et de fonctionnement		50 000		
Total Frais d'appui administratif et de bureau		81 000	105 000	115 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL				
FRAIS DE FONCTIONNEMENT		597 168	630 019	655,762

**5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES
(CAR/PAP)
Split, Croatie**

		Budget approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2009	2010	2011
		MTF	MTF	MTF
Personnel D'encadrement	m/m			
Directeur	12	70 824	74 542	78 455
Directeur adjoint	12	52 825	55 598	58 517
Administrateur de programme hors classe (PAC)	12	37 276	39 233	41 293
Administrateur de programme (Protocole GIZC)	12	36 104	38 000	39 995
Administrateur de programme ((économie de l'environnement)	12	36 104	38 000	39 995
Administrateur de programme (GIZC)	12	36 104	38 000	39 995
Administrateur de programme (projets)	12	36 104	38 000	39 995
Fonctionnaire chargé de l'administration/gestion des fonds	12	36 104	38 000	39 995
Total Personnel d'encadrement		341 447	359 373	378 240
Personnel des services généraux				
Commis aux finances	12	36 104	38 000	39 995
Agent chargé de l'entretien*	12		-	-
Total personnel des services généraux		36 104	38 000	39 995
TOTAL DÉPENSES DU PERSONNEL		377 551	397 373	418 235
Appui administratif				
Voyages en mission		60 000	70 000	70 000
Assistance temporaire		18 000	18 000	18 000
Frais de bureau		80 000	80 000	80 000
Total Frais d'appui administratif et de bureau		158 000	168 000	168 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS ADMINISTRATIFS		535 551	565 373	586 235

*Financé par le Gouvernement croate

6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)
Tunis, Tunisie

		Budget Approuvé (en €)	Budget proposé (en €)	
		2009	2010	2011
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	45 777	54 000	56 430
Directeur scientifique	12	79 250	82 815	86 541
Expert	12	23 220	24 265	25 356
Expert	12	71 400	74 615	77 972
Expert	12	17 232	21 500	22 467
Expert	12	16 084	20 500	21 422
Fonctionnaire d'administration	12	29 768	17 000	17 765
Total Personnel d'encadrement		282 731	294 695	307 953
Personnel des services généraux				
Assistante administrative	12	13 786	14 406	15 055
Secrétaire bilingue	12	14 475	15 126	15 807
Secrétaire bilingue	12	14 475	15 126	15 807
Chauffeur	12	9 288	9 705	10 143
Commis aux finances	12	3 282	4 996	5 220
Agent chargé de l'entretien	12	-		
Gardien	12	-		
Total Personnel des services généraux		55 306	59 359	62 032
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL		338 037	354 054	369 985
Appui administratif				
Voyages en mission		45 000	49 000	51 264
Assistance temporaire		10 000	10 000	10 000
Frais de bureau		41 465	41 000	43 296
Total Frais d'appui administratif et de bureau		96 465	100 000	104 560
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT			454 054	474 545

7. INFO/RAC, Italie

	Budget Proposé (en €)	
	ACTIVITÉS	66 000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge par le Gouvernement italien.

8. **CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)**
Barcelone, Espagne

	Budget Proposé (en €)	
	2010	2011
ACTIVITÉS	1	1
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et les frais de fonctionnement sont intégralement pris en charge par le Gouvernement espagnol.